

N° 214

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992 - 1993

Rattache pour ordre au proces-verbal de la séance du 23 décembre 1992.

Enregistre à la Présidence du Sénat le 5 février 1993.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom des délégués élus par le Sénat sur les travaux de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 37ème session ordinaire (1991) de cette Assemblée, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement,

Par M. Pierre JEAMBRUN,

Senateur.

(1) Cette délégation est composée de : MM. Michel Alloncle, Adrien Gouteyron, Pierre Jeambrun, Louis Jung, Jean-Pierre Masseret, Jean Puech, membres titulaires ; Jean Dumont, Mme Josette Durrieu, MM. Jean-François Le Grand, Edouard Le Jeune, Paul d'Ornano, Jean Roger, membres suppléants.

Cette délégation était composée, pendant la 37ème session ordinaire, de : MM. Adrien Gouteyron, Louis Jung, Henri Collette, Jacques Thyraud, Pierre Jeambrun, Robert Pontillon, membres titulaires ; Pierre Croze, Michel Alloncle, André Bohl, Jean-François Le Grand, Jean Roger, Jean-Pierre Masseret, membres suppléants.

Europe - Armement - Defense - Europe centrale et orientale - Grande Bretagne - Grece - RFA - Tchécoslovaquie - Turquie - Union européenne - Union de l'Europe occidentale - Rapports d'information.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION ET APERÇU DES TRAVAUX DE LA SESSION	5
CHAPITRE PREMIER - LES GRANDS DISCOURS POLITIQUES	19
<i>Section I.</i> - Allocution de M. Robert Pontillon ⁽¹⁾ , président de l'Assemblée de l'U.E.O. (3 juin 1991)	19
<i>Section II.</i> - Discours de M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères (4 juin 1991)	26
<i>Section III.</i> - Discours de M. Pierre Joxe, ministre de la Défense (4 juin 1991)	35
<i>Section IV.</i> - Discours de M. Ozal, président de la République turque (5 juin 1991) .	44
<i>Section V.</i> - Discours de M. Douglas Hurd, ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni (5 juin 1991)	56
<i>Section VI.</i> - Discours de M. Mitsotakis, Premier ministre de Grèce (2 décembre 1991)	65
<i>Section VII.</i> - Discours de M. Dienstbier, ministre des Affaires étrangères de la République fédérative tchèque et slovaque (3 décembre 1991)	72
<i>Section VIII.</i> - Discours de M. Genscher, vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, président en exercice du Conseil des ministres (4 décembre 1991)	79
CHAPITRE DEUXIÈME - LES PRINCIPAUX DÉBATS	89
<i>Section I.</i> - La sécurité européenne devant les menaces extérieures à l'Europe (3 juin 1991)	89
<i>Section II.</i> - Les conséquences de l'évolution de l'Europe centrale et orientale pour la sécurité européenne (5 juin 1991)	93
<i>Section III.</i> - Les armements après le conflit du Golfe (5 juin 1991)	100
<i>Section IV.</i> - Les relations extérieures de l'U.E.O. Elargissement de l'U.E.O. (2 décembre 1991)	101
<i>Section V.</i> - Rapport général d'activité du Conseil de l'U.E.O. (3 décembre 1991) .	102
<i>Section VI.</i> - L'Union européenne face aux évolutions en Europe centrale et orientale (4 décembre 1991)	111
ANNEXES. - Principales recommandations adoptées par l'Assemblée de l'U.E.O. au cours de la 37^e session ordinaire	115

(1) M. Robert Pontillon est décédé le 20 mars 1992.

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les travaux de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 37^e session ordinaire de cette Assemblée, dont la première partie s'est tenue du 3 au 6 juin et la seconde du 2 au 5 décembre 1991.

Ce rapport ne constitue pas un compte rendu exhaustif de l'ensemble de ces travaux mais une sélection des débats les plus significatifs. On trouvera en annexe le texte des principales recommandations adoptées au cours de cette session.

La Délégation française était ainsi composée :

— pour l'Assemblée nationale :

Délégués titulaires : MM. Philippe Bassinet (S.), Jacques Baumel (R.P.R.), Adrien Durand (U.D.C.), Roland Beix (S.), Jean-Marie Caro (U.D.F.), François Fillon (R.P.R.), Raymond Forni (S.), Jean-Pierre Fourné (S.), Robert Galley (R.P.R.), Jean Ehler (S.), Jean Seitlinger (U.D.F.), Théo Vial-Massat (C.).

Délégués suppléants : MM. René André (R.P.R.), Jean-Pierre Balligand (S.), Claude Birraux (App. U.D.C.), Paul Dhaille (S.), François Grussenmeyer (R.P.R.), Xavier Hunault (App. U.D.F.), Emile Kœhl (U.D.F.), Pierre Lagorce (S.), Georges Lemoine (S.), Charles Pistre (S.), Jean Valleix (R.P.R.), Jean-Pierre Worms (S.).

Les modifications suivantes sont intervenues depuis dans la composition de la Délégation :

— M. Jean Valleix (R.P.R.) a été nommé, le 28 novembre 1991, membre titulaire en remplacement de M. François Fillon (R.P.R.), démissionnaire ;

— M. Jean de Gaulle (R.P.R.) a été nommé, le 29 novembre 1991, membre suppléant en remplacement de M. Jean Valleix (R.P.R.), devenu membre titulaire ;

— M. Claude Gaits (S.) a été nommé, le 15 avril 1992, membre suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre Balligand (S.), démissionnaire.

- pour le Sénat :

Délégués titulaires : MM. Henri Collette (R.P.R.), Adrien Gouteyron (R.P.R.), Pierre Jeambrun (R.D.E.), Louis Jung (U.C.), Robert Pontillon (S.), Jacques Thyraud (U.R.E.I.).

Délégués suppléants : MM. Michel Alloncle (R.P.R.), André Bohl (U.C.), Pierre Croze (U.R.E.I.), Jean-François Le Grand (R.P.R.), Jean-Pierre Masseret (S.), Jean Roger (R.D.E.).

A la suite du décès de M. Robert Pontillon, survenu le 20 mars 1992, le Sénat a élu, dans sa séance du 15 avril 1992, M. Jean-Pierre Masseret (S.) délégué titulaire et M. François Autain (S.) délégué suppléant.

A la suite de son renouvellement partiel, le Sénat a désigné, le 21 octobre 1992, ses délégués aux Assemblées du Conseil de l'Europe et de l'U.E.O.

Ont été désignés :

Délégués titulaires : MM. Michel Alloncle (R.P.R.), Adrien Gouteyron (R.P.R.), Pierre Jeambrun (R.D.E.), Louis Jung (U.C.), Jean-Pierre Masseret (S.), Jean Puech (U.R.E.I.)

Délégués suppléants : M. Jean Dumont (U.R.E.I.), Mme Josette Durrieu (S.), MM. Jean-François Le Grand (R.P.R.), Edouard Le Jeune (U.C.), Paul d'Ornano (R.P.R.), Jean Roger (R.D.E.).

La Délégation française a reconduit, le 28 novembre 1992, les membres de son Bureau dans leurs fonctions :

- *président* : M. Jean-Pierre Fourré, député (S.) ;
- *vice-présidents* : MM. Louis Jung, sénateur (U.C.), Jean Seitlinger, député (U.D.F.), Jean-Pierre Masseret, sénateur (S.) ;
- *secrétaire général* : M. Jean Valleix, député (R.P.R.) ;
- *secrétaires généraux adjoints* : MM. Adrien Durand, député (U.D.C.), et Pierre Jeambrun, sénateur (R.D.E.).

Avant de retracer, dans un chapitre premier, les grands discours politiques qui ont marqué cette 37^e session de l'Assemblée de l'U.E.O. et d'évoquer dans un chapitre deuxième les principaux débats et les interventions des délégués français, il nous a paru utile de présenter tout d'abord une vue d'ensemble des travaux de la session.

APERÇU DES TRAVAUX DE LA SESSION

PREMIÈRE PARTIE : JUIN 1991

Le lundi 3 juin 1991, l'Assemblée de l'U.E.O., sous la présidence de M. Pierre Lagorce, député (S.), doyen d'âge, a réélu par acclamation à la présidence le sénateur Robert Pontillon (1).

Dans son allocution, M. Pierre Lagorce, député (S.), président d'âge, après avoir souligné la grande actualité des rapports entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N., a estimé qu'il convenait de procéder avec prudence. « C'est dans la mesure où l'Europe sera forte et unie qu'elle pourra décharger les Etats-Unis d'Amérique d'une part de leur fardeau. Sans l'Europe, les Etats-Unis feront dans le monde figure de gendarme solitaire », a estimé M. Lagorce, pour qui l'Europe n'est pas une union douanière mais bien « une convergence d'efforts en vue de la création d'une Union européenne dotée de toutes les compétences ».

Après avoir formé l'espoir de voir prochainement créé un Centre de l'U.E.O. pour l'interprétation des données satellitaires, première étape vers la création d'une Agence européenne d'observation par satellites, M. Pierre Lagorce a souligné qu'après la guerre du Golfe la réunion des chefs d'état-major de l'U.E.O. doit apparaître comme une institution essentielle de l'organisation : « l'U.E.O. ne manquera pas d'apparaître de plus en plus comme le bras armé de l'Europe au service des causes soutenues par les Nations unies » a conclu M. Pierre Lagorce.

M. Robert Pontillon (1), président de l'Assemblée de l'U.E.O., a remercié ses collègues de la confiance qu'ils viennent de lui renouveler. Il y est d'autant plus sensible que l'année qui vient de s'écouler a été riche en événements concernant directement ou indirectement l'U.E.O. et qu'il demeure beaucoup à faire pour tirer les enseignements de ces événements. L'Europe, telle que l'U.E.O. l'incarne, va devoir examiner les conséquences de la décision de création d'une force de réaction rapide dans le cadre de l'O.T.A.N. pour le développement d'une identité européenne en matière de défense. La Conférence intergouvernementale devrait par ailleurs donner aux Douze une double dimension monétaire et politique. « Nous devons débattre des relations nouvelles qui devront s'établir entre les Douze et l'U.E.O. » a rappelé le président Pontillon

(1) M. Robert Pontillon est décédé le 20 mars 1992.

qui a souligné le rôle essentiel rempli par l'U.E.O. dans la guerre du Golfe, rôle que « ni l'O.T.A.N. ni la Communauté européenne ne pouvaient jouer ». Le président Pontillon a formé le vœu que la présidence allemande, qui devait débiter le 1^{er} juillet 1991, « veille à préserver les structures qui ont été mises en place lors de la crise du Golfe » de façon à ce qu'elles demeurent « un véritable acquis pour l'Europe ».

Déplorant le retard avec lequel le Conseil de l'U.E.O. « va enfin aborder l'une des questions pour laquelle l'Assemblée a mis le plus de soin à lui préparer le dossier dont il avait besoin, celui de la création d'une Agence européenne d'exploitation des images recueillies par satellites », le président Pontillon a insisté pour que le Conseil « fasse un important effort pour communiquer directement à la presse en même temps qu'à l'Assemblée une information complète sur ses activités » et pour qu'il abandonne son attitude de refus face aux demandes budgétaires, au demeurant modestes, de l'Assemblée de l'U.E.O. Le président Pontillon a conclu en indiquant la présence d'invités et d'observateurs gouvernementaux et parlementaires « dont le nombre n'a jamais été aussi grand ni la qualité aussi évidente ».

Rappelons que dix pays avaient envoyé des observateurs au cours de cette session : le Danemark, la Grèce, la Hongrie, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'URSS et la Yougoslavie.

Après la présentation du rapport d'activité du Comité des présidents par Mme Marcelle Lentz-Cornette (Luxembourg, C.S.), l'Assemblée a entendu un discours de M. Van Eekelen, secrétaire général de l'U.E.O. Pour M. Van Eekelen, cinq questions se posent à nous : quels sont les risques prévisibles pour notre sécurité en Europe ? comment devons-nous faire évoluer notre stratégie en Europe ? quelles structures adopter pour nos forces et comment les déployer sur le territoire des Etats membres ? quels risques devons-nous nous préparer à affronter hors d'Europe ? de quelles ressources devons-nous disposer pour que l'Europe puisse exercer un rôle dissuasif et, le moment venu réagir avec le maximum de célérité et d'efficacité ? A l'ensemble de ces questions, M. Van Eekelen devait s'efforcer d'apporter des éléments de réponse, soulignant en particulier que « notre stratégie doit demeurer *mutatis mutandis* dans la droite ligne des orientations définies par Pierre Harmel en 1967, en se fondant sur la combinaison d'une part d'un dialogue politique renforcé — visant à l'élargissement de la coopération et à la poursuite du processus du contrôle des armements... et d'autre part d'une stratégie de dissuasion du recours à la force pour le règlement des conflits en Europe ». Pour le secrétaire général de l'U.E.O., « le maître mot de la révision stratégique est la stabilité » car elle vise à promouvoir « une stratégie du temps de paix efficace en temps de crise ». M. Van Eekelen a, d'autre part, estimé « que l'U.E.O. doit désormais se

voir reconnaître un rôle opérationnel avec tout ce que cela implique », évoquant les progrès réalisés en vue de la création d'un Centre satellitaire de l'U.E.O. et les études sur la coopération spatiale à moyen et long terme.

● **Le mardi 4 juin**, l'Assemblée a entendu un discours de **M. Roland Dumas**, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des ministres de l'U.E.O..

Dressant le bilan des onze mois de présidence française, M. Roland Dumas a estimé que dans la crise du Golfe, « l'Europe a fait tout ce qu'il lui était possible de faire ». Pouvait-on néanmoins aller au-delà de l'U.E.O. ? « L'expérience de la guerre du Golfe montre que, si nous souhaitons que l'Europe puisse pleinement agir en tant que telle à une échéance que nous ne saurions déterminer à l'avance, il importe qu'aujourd'hui elle se donne les moyens politiques nécessaires et qu'elle le fasse dès aujourd'hui », a déclaré M. Dumas.

Evoquant ensuite la place et le rôle de l'U.E.O. dans l'architecture européenne de sécurité, le ministre d'Etat a souligné que « le point sur lequel le consensus doit être précisé est relatif à la place exacte de l'U.E.O. par rapport à la future union politique et par rapport à l'Alliance atlantique ».

Les propositions franco-allemandes visent à faire de l'U.E.O. « un organe de l'union politique ». Par ailleurs, M. Roland Dumas s'est réjoui du « dialogue sérieux » qui a été engagé avec de nouvelles démocraties de l'Europe centrale et de l'Est. Pour ce qui est des projets de coopération dans le domaine spatial, le ministre d'Etat a marqué son espoir d'aboutir à la création d'un centre de formation et d'interprétation des données satellitaires dans le cadre de l'U.E.O.

● **Le même jour**, **M. Pierre Joxe**, ministre de la Défense, est intervenu devant l'Assemblée. « Face à la puissance soviétique et même, pourrait-on dire de manière plus générale, face à toute menace qui mettrait en cause la sécurité des pays du traité de l'Atlantique Nord, la sécurité et l'équilibre européens reposent sur la dissuasion liée à la fois à la solidité de l'Alliance et au maintien d'une dissuasion nucléaire crédible » a affirmé M. Pierre Joxe.

Le développement « de solidarités européennes spécifiques » n'en est pas moins nécessaire pour faire face au nouvel environnement stratégique qui se dessine. « Progresser dans cette voie ne sera pas facile » a observé le ministre, compte tenu de la diversité des intérêts et dans certains cas des choix.

Pour **M. Pierre Joxe**, la crise du Golfe a montré « à la fois la nécessité et les difficultés de la coopération européenne ».

La réunion des chefs d'état-major de l'U.E.O. a permis de dégager un certain nombre de domaines où la coopération apparaît comme d'ores et déjà possible. M. Pierre Joxe a insisté à ce sujet sur le domaine de l'espace car dans l'avenir l'observation spatiale aura un rôle capital pour la vérification des accords de désarmement en Europe et pour l'évaluation des menaces.

Le ministre s'est prononcé pour la création d'un centre de l'U.E.O. pour l'interprétation des données satellitaires auquel HELIOS pourra contribuer.

M. Pierre Joxe a conclu en souhaitant la multiplication des échanges entre les hommes, les écoles, les états-majors et les experts de toutes spécialités.

● Le mercredi 5 juin, **M. Turgut Ozal, président de la République turque**, a prononcé un discours.

« Si la guerre du Golfe a pu aggraver certains problèmes, son issue offre en revanche un chance historique de régler les problèmes de la région », a affirmé M. Ozal. Le président turc s'est prononcé pour une limitation des ventes d'armes et une élimination des armes de destruction massive, le plus important de tous les facteurs de paix étant le développement de l'interdépendance économique et de la coopération dans la région.

Insistant sur l'importance de l'eau et de la pollution du Golfe, le président Ozal a rappelé la proposition de son pays de construction d'un pipeline qui irait des fleuves turcs vers les pays arabes. La Turquie est à la fois « le pont levé de la forteresse européenne et la porte d'accès au Moyen-Orient » a déclaré M. Ozal.

Après avoir déploré le regain des tensions ethniques dans les Balkans, le président Ozal a affirmé que « la Turquie est favorable au développement d'une dimension européenne de la défense et au renforcement de l'Alliance Atlantique ». S'agissant de l'U.E.O. et de la C.E.E., il a affirmé qu'il était indéniable que l'adhésion de la Turquie à ces organisations « contribuerait à l'établissement et au maintien de la paix, de la prospérité et de la stabilité mondiales ». On ne peut attendre de la Turquie, a dit M. Ozal, qu'elle accepte la responsabilité de la défense du continent tout en lui refusant une participation entière à l'édification de la future Europe... Ni la Communauté européenne, ni l'U.E.O. n'auront atteint leurs frontières logiques aussi longtemps que la Turquie sera absente de ces institutions, a déclaré le président Ozal.

● L'Assemblée de l'U.E.O. a ensuite entendu un discours de **M. Douglas Hurd, ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni**.

Après avoir observé que les problèmes qui ont donné naissance à l'O.T.A.N. et à l'U.E.O. n'ont pas disparu mais ont seulement changé, le ministre britannique a estimé que la réponse à y apporter devait changer elle aussi. « Tout le monde admet la nécessité de mener de pair le renforcement de l'identité européenne de défense et le maintien du partenariat transatlantique qu'incarne l'Alliance », a observé M. Hurd.

Certes, « il manque à l'Europe certains atouts », ainsi la guerre du Golfe a-t-elle montré que « nous n'avons pas la capacité d'exportation lourde nécessaire, pas plus que nous ne disposons des autres infrastructures militaires indispensables mais extrêmement coûteuses ».

Affirmant que « toute politique européenne de défense devra prendre en compte le caractère irremplaçable de l'Alliance », M. Hurd déclare sa volonté de renforcer l'U.E.O. car c'est une instance « qui fonctionne efficacement depuis plus de quarante ans... et qui a toujours coexisté harmonieusement avec l'O.T.A.N. ».

L'U.E.O. est « la principale instance purement européenne à traiter de défense ». En mettant en place l'identité européenne de défense, a dit M. Hurd « nous devons nous garder de considérer comme acquis ou de remettre en cause le partenariat transatlantique qui est fondamental pour la sécurité européenne ». Si les discussions touchant les grands enjeux de sécurité pourront être abordés par l'O.T.A.N., l'U.E.O. et les Douze, « les décisions en matière de défense devront toujours relever de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. » a affirmé M. Hurd qui a rappelé la proposition concrète de création d'une force de réaction européenne autonome et complémentaire de la structure intégrée de l'O.T.A.N.

Répondant aux orateurs, M. Douglas Hurd a notamment affirmé que les décisions de l'O.T.A.N. ne sont en rien contradictoires avec les travaux des Douze menés dans le cadre des conférences intergouvernementales. « Bien au contraire, a déclaré le ministre, plusieurs pays, dont la France, ont mis l'accent sur le fondement atlantique de la défense européenne. Il reste à savoir comment ce fondement atlantique pourra être concilié avec l'identité européenne en matière de défense. Sur ce point, il faudra apporter des réponses d'un grand pragmatisme. »

● L'Assemblée de l'U.E.O. a adopté des recommandations sur les points suivants : la sécurité européenne devant les menaces extérieures à l'Europe ; l'organisation de la paix et de la sécurité dans la région méditerranéenne et le Moyen-Orient. Rapport de M. Miguel Angel Martinez (Espagne, socialiste) ; la crise du Golfe : enseignements pour l'U.E.O. Rapport de M. de Hoop Scheffer (Pays-Bas, démocrate chrétien).

Dans la recommandation adoptée sur la sécurité européenne devant les menaces extérieures à l'Europe, l'Assemblée de l'U.E.O. demande notamment au Conseil des ministres « de contribuer à la

préparation d'une conférence sur la sécurité et la paix en Méditerranée et au Moyen-Orient en chargeant son sous-groupe pour la Méditerranée d'élaborer les positions de l'Europe occidentale sur l'ensemble des questions relevant de la première corbeille ».

La recommandation sur la crise du Golfe insiste par ailleurs sur l'opportunité d'assurer la continuité aussi longtemps que cela sera nécessaire de la coordination U.E.O.

— Conséquence, de l'évolution de l'Europe centrale et orientale pour la sécurité européenne.

M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), rapporteur, a observé que la sécurité « est liée à deux éléments fondamentaux : l'un regroupe l'activité internationale et européenne dans son processus de paix et de stabilité en Europe ; l'autre s'attache aux volontés exprimées par ces pays et dont, à celles que pourrait exprimer l'U.E.O. ».

Après avoir évoqué la proposition concrète de l'U.E.O. de la création d'un observatoire par satellites, M. Caro a souligné la volonté identique exprimée par la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, à savoir des garanties de leur sécurité, le respect des souverainetés nationales et le droit d'établir chez eux une méthode pour établir cette sécurité et affirmer leur souveraineté.

M. Jean-Marie Caro a ensuite plaidé pour la recherche d'un statut des pays associés et pour l'organisation en 1992, par l'Assemblée de l'U.E.O., d'un colloque sur les problèmes de sécurité en Europe centrale et orientale.

Dans la recommandation adoptée, l'Assemblée demande notamment aux ministres d'examiner avec les démocraties d'Europe centrale et orientale les conditions pour en faire des pays « associés » et également de favoriser les rapprochements de ces pays avec la Communauté et l'U.E.O.

● Les armements après le conflit du Golfe. Les nouveaux besoins en matériel des armées restructurées. (Rapport de Sir Dudley Smith - Royaume-Uni, conservateur.)

En conclusion de ce débat, l'Assemblée de l'U.E.O. recommande notamment « la création d'urgence d'un centre de l'U.E.O. pour l'interprétation des données satellitaires, première étape vers la création d'une agence européenne d'observation par satellite ».

L'Assemblée de l'U.E.O. a par ailleurs adopté des textes sur :

— la maîtrise des armements : réduction des forces et rôle des unités multinationales. Rapport de M. René Uyttendaele - (Belgique - parti chrétien populaire flamand) ;

— la révision du traité de Bruxelles modifié. Rapport de M. Charles Goerens (Luxembourg - parti démocratique). Intervention de M. Roland Beix, député (S.) ;

— le rôle des femmes dans les forces armées. Rapport de Mme Baarveld-Schlaman (Pays-Bas - travailliste) ;

— les perspectives nouvelles de coopération parlementaire en Europe en matière de sécurité. Rapport de M. Lopez Henares (Espagne - parti populaire) ;

— le projet de budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier de 1991. Rapport de M. Tim Rathbone (Royaume-Uni - conservateur) ;

— les budgets des organes ministériels de l'U.E.O. Rapport de M. Juan Fabra - (Espagne - parti populaire). Intervention de M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.).

DEUXIÈME PARTIE : DÉCEMBRE 1992

● Ouvrant les travaux, le lundi 2 décembre 1991, **M. Robert Pontillon (1)**, président de l'Assemblée, a souligné que cette session se tenait à un moment décisif pour l'histoire de l'Europe. Face aux mutations intervenues à l'Est et qui entraînent presque partout une décrue des budgets de défense, « il serait dangereux de nous laisser aller à une trop grande euphorie... ».

Le sommet de l'O.T.A.N. qui s'est tenu à Rome marque « une transformation profonde des relations entre l'Europe et l'Amérique dans le domaine de la sécurité », les responsabilités incombant à l'Europe occidentale pour le maintien de la paix sur l'ensemble de notre continent prenant une dimension nouvelle.

Le président Pontillon a exprimé le ferme espoir que le gouvernement des Etats-Unis comme le Congrès américain s'engagent désormais dans un dialogue suivi avec les instances parlementaires de l'U.E.O. « Une zone considérable de responsabilités » devrait par ailleurs être confiée à l'U.E.O. par le sommet de Maastricht. Quant à la Yougoslavie, le président Pontillon a notamment rappelé qu'on ne peut demander à l'U.E.O. de fixer pour d'autres « un droit à l'ingérence que la société internationale est encore loin d'avoir introduit dans les textes. »

Des voies doivent d'autre part être trouvées pour associer à l'activité de l'U.E.O. « ceux des pays d'Europe centrale et orientale qui ont clairement choisi une gestion interne et une politique extérieure qui sont les nôtres, à la fois dans leur principe et dans leur pratique ». Evoquant les difficultés rencontrées dans l'approbation du budget de l'Assemblée de l'U.E.O. pour 1992, le président Pontillon a déclaré : « Un comité de fonctionnaires financiers devrait, de toute évidence, se borner, se limiter au rôle de conseiller du Conseil qui est le sien et ne pas être habilité à s'ériger en juge sans appel des besoins que notre Assemblée est mieux placée que n'importe quelle autre institution pour apprécier ».

Le président Pontillon a enfin évoqué la coopération entre l'Assemblée de l'U.E.O. et le Parlement européen, soulignant « l'incertitude qui règne sur la nature et le fondement d'une telle coopération » qui devrait se fonder « sur une certaine conception de l'Europe telle que nos deux Assemblées entendent la construire et telle, d'ailleurs, que nos gouvernements se déclarent prêts à la mettre en œuvre ».

(1) M. Robert Pontillon est décédé le 20 mars 1992.

● Après la présentation du rapport du Comité des présidents par **M. Soares Costa** (Portugal - social-démocrate) qui a notamment regretté « l'attitude très réticente du Conseil » à l'égard du budget de l'Assemblée de l'U.E.O., l'Assemblée a entendu **M. van Eekelen**, **secrétaire général de l'U.E.O.** : « Tous les Etats membres de l'U.E.O. sont résolus à forger une sécurité et une défense européennes communes et, en conséquence, à assumer des responsabilités grandissantes dans ces domaines » a affirmé M. van Eekelen. L'U.E.O. sera « partie intégrante du processus d'unification européenne et renforcera sa contribution à l'Alliance atlantique. »

Le rôle des Douze et de l'U.E.O. dans la crise yougoslave doit être envisagé « dans le contexte plus large de la double remise en cause des *statu quo* des traités de Versailles et de Yalta, remise en cause qui se constate dans les Balkans comme en Europe orientale ». « Ce qui importe avant tout c'est qu'il ne sorte pas de ce gâchis un "précédent yougoslave" parce que la remise en cause de frontières et le règlement de conflits ethniques par la force se seraient avérés payants. »

M. Van Eekelen a ensuite évoqué les relations entre l'Assemblée et le Conseil entre lesquels existent « des malentendus encore trop fréquents » et auxquels il faut s'efforcer de remédier « par un esprit d'ouverture réciproque ».

● L'Assemblée a ensuite entendu **M. Mitsotakis**, **Premier ministre de la Grèce**, qui a rappelé que son pays a manifesté officiellement et depuis 1987 son désir d'adhérer comme membre à part entière à l'Union de l'Europe occidentale. « Au moment où l'U.E.O. est en train de se convertir en institution qui incarnera la politique européenne de défense, il est évident que l'adhésion des pays communautaires qui le désirent devient toute naturelle » a déclaré le Premier ministre grec, qui s'est également prononcé pour un système global de coopération et de sécurité en Méditerranée et au Proche-Orient.

● Le 3 décembre, **M. Dienstbier**, ministre tchèque des Affaires étrangères s'est adressé à l'Assemblée pour lui rappeler que « le temps presse : l'époque n'est plus aux tergiversations. Il faut trouver une nouvelle architecture, de nouvelles structures, des solutions de re-change ».

L'Europe occidentale « doit faire en sorte que les populations qui vivent à l'est de l'ancien rideau de fer ne se sentent pas abandonnées une nouvelle fois » a déclaré M. Dienstbier. Percevoir l'Europe centrale comme une zone tampon est « une erreur » a affirmé le ministre, « les pays d'Europe centrale n'entendent pas jouer le rôle d'un cordon sanitaire ; la Russie, l'Ukraine, les républiques de l'ancienne Union soviétique et les Etats qui accèderaient éventuellement à l'indépendance doivent être intégrés à l'Europe au lieu d'être maintenus à l'écart ».

La Tchécoslovaquie, a déclaré M. Dienstbier, pourrait se voir conférer le rôle d'observateur à l'U.E.O. avant de devenir membre associé, puis membre à part entière.

Intervenant le 4 décembre, M. Hans Dietrich Genscher, vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, président en exercice du Conseil des ministres, a souligné que l'U.E.O. est appelée à apporter sa contribution au développement de la Communauté européenne vers l'Union européenne, à l'intégration dans un ordre de paix paneuropéen de l'Europe centrale y compris l'Union soviétique et les républiques souveraines qui en font partie et à la consolidation du partenariat transatlantique.

Les efforts que l'U.E.O. déploie pour affirmer sa propre identité de défense dans le cadre du processus d'unification européenne ne renforcent pas seulement l'identité européenne, a déclaré M. Genscher. « Ainsi que l'entendent les neuf Etats membres de l'U.E.O., ces efforts conduisent également à une consolidation du pilier européen dans l'Alliance. »

Après avoir relaté les efforts déployés par la Communauté dans la crise yougoslave, M. Genscher a affirmé que « l'U.E.O. a pris les dispositions nécessaires et achevé temporairement ses réflexions afin de soutenir, en cas de besoin, dans le cadre de ses possibilités, les actions de la Communauté européenne ou des Nations unies en Yougoslavie ». M. Genscher a également évoqué les activités de l'U.E.O. dans le domaine de la coopération spatiale, de la vérification des accords sur le contrôle des armements et de la coopération opérationnelle dans les domaines militaire et politico-militaire.

● L'Assemblée a adopté, au cours de la session, des recommandations sur les points suivants :

— *les relations extérieures de l'U.E.O., l'élargissement de l'U.E.O.* : rapport de Sir Geoffrey Finsberg (Royaume-Uni, conservateur). Le projet de recommandation adopté a pour objet de mettre au point un dispositif de coopération, avec les pays européens qui le souhaitent, d'examiner les possibilités qui s'offrent à eux de participer à certaines activités de l'U.E.O. et d'inviter ceux qui sont en mesure de fournir une contribution utile, enfin de préciser que tout engagement de forces au titre de l'U.E.O. doit être précédé par des consultations avec l'O.T.A.N. ;

— *l'industrie de défense en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Pologne* : rapport de M. Atkinson (Royaume-Uni, conservateur). Le rapporteur a souhaité encourager la participation de ces pays au Groupe européen indépendant de programmes (G.E.I.P.) « non pour les intégrer à l'industrie d'armement européenne mais pour les inclure dans la sphère de l'U.E.O. et les arrimer à l'ensemble des pays démocratiques » ;

— *l'Union européenne face aux évolutions en Europe centrale et orientale* : rapport de **M. Goerens** (Luxembourg, parti démocratique). Ce rapport a été discuté en même temps que celui de **M. de Hoop Scheffer** (Pays-Bas, chrétien démocrate) qui portait sur la crise yougoslave. L'Assemblée a adopté deux recommandations, la première demandant notamment que soit établie « la coopération nécessaire entre les pays membres en vue de la participation à une force de maintien de la paix en Yougoslavie dès que les conditions la légitimant seront réunies, sous l'égide des Nations unies ».

Dans le second texte, l'Assemblée souhaite que soit organisée « une contribution concertée des pays de l'U.E.O. pour les secours en cas de catastrophes, la maîtrise de la pollution, la protection de l'héritage culturel et la gestion des crises en général, garantissant ainsi une utilisation optimale des connaissances techniques de l'organisation ;

— l'Assemblée a également adopté des recommandations sur *l'activité du Conseil de l'U.E.O.*, la maîtrise des armements, les armements et équipements d'une force européenne d'action rapide, la coopération parlementaire transatlantique en matière de sécurité et de défense et la situation au *Timor oriental* ;

— huit pays avaient envoyé des observateurs : le Danemark, la Grèce, la Hongrie, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Turquie et l'Union soviétique.

*
* *

L'Assemblée de l'U.E.O. (conformément à sa directive n° 77) devait organiser à Berlin, du 31 mars au 2 avril 1992, un colloque consacré au « nouvel ordre de sécurité en Europe ». L'Assemblée, outre la présentation des travaux de chercheurs, a débattu des interventions de nombreux orateurs, tant des Etats membres de l'U.E.O. que de responsables politiques des Etats d'Europe centrale et orientale.

Parmi les premiers, **M. Hans Dietrich Genscher**, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de R.F.A., président en exercice du Conseil des ministres de l'U.E.O., **M. Van Eekelen**, secrétaire général de l'Organisation et **M. Charles Goerens** (Luxembourg), prédécesseur à la présidence de l'Assemblée de **M. Robert Pontillon**, auquel il rendit un hommage ému dans le discours de clôture du colloque. Parmi les seconds, prirent tour à tour la parole, répondant ensuite aux questions des membres de l'Assemblée, **MM. Butkevicius**, ministre lituanien de la Défense ; **Joo**, secrétaire d'Etat hongrois à la Défense ; **Nastase**, ministre des Affaires étrangères de Roumanie ; **Slatinsky**, député à l'Assemblée bulgare et **Skubiszewski**, ministre des Affaires étrangères de Pologne.

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS DISCOURS POLITIQUES

Comme lors de chacune de ses réunions, l'Assemblée de l'U.E.O. a entendu au cours de ses travaux, des allocutions de personnalités de l'Organisation ou extérieures.

On ne rappellera pas ici la totalité des interventions prononcées, mais seulement les principales d'entre elles.

SECTION 1

Allocution de M. Robert Pontillon (1), président de l'Assemblée de l'U.E.O.

A l'ouverture des travaux de la 37^e session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O., le 3 juin 1991, le sénateur Robert Pontillon a été réélu par acclamation président de l'Assemblée.

M. Robert Pontillon a prononcé l'allocution suivante :

« MM. les Ministres, MM. les Ambassadeurs, mes Chers Collègues,

« Je tiens, avant toute autre chose, à vous remercier de m'avoir, pour la seconde fois, accordé votre confiance en m'élisant à la présidence de notre Assemblée. J'y suis d'autant plus sensible que, si l'année écoulée a été riche en événements concernant directement ou indirectement l'U.E.O., il demeure beaucoup à faire pour tirer les enseignements de ces faits et pour orienter notre organisation sur les voies qui devront désormais être les siennes.

« A cet égard, l'histoire de cette année 1990-1991 se lit en deux chapitres qui, à première vue, n'ont entre eux guère de relations. L'un est marqué par le début des négociations, qui se poursuivent dans divers cadres, en vue d'établir une nouvelle architecture de la sécurité européenne après les bouleversements qu'a connus l'Europe en 1989 et 1990. L'autre, c'est la crise qu'a traversée le Proche-Orient depuis le

(1) M. Robert Pontillon est décédé le 20 mars 1992.

2 août 1990 et la participation de l'Europe, quoi qu'on ait prétendu, par l'intermédiaire de l'U.E.O., à la solution de cette crise. En réalité, il n'y a pas eu seulement concomitance entre ces deux séries d'événements, mais leur interaction a été beaucoup plus importante qu'il ne pourrait sembler, même si le recul de l'historien nous manque pour en apprécier l'exacte mesure.

« Mon propos ne saurait être d'analyser ces faits, puisqu'ils constituent l'essentiel de l'ordre du jour de notre session. Sept des rapports qui doivent y être examinés portent sur l'une ou l'autre de ces questions qui avaient déjà fait l'objet d'une large partie de nos débats en décembre dernier. Ce faisant, notre Assemblée remplit très exactement le rôle qui est le sien, et qui consiste à veiller à l'application du Traité de Bruxelles modifié, même dans les domaines où le Conseil de l'U.E.O. s'en remet à d'autres institutions pour exercer telle ou telle partie de ses compétences.

« Il pouvait sembler logique, il y a un an, que l'Europe attende, pour s'interroger sur les initiatives à adopter, les décisions que devait prendre le Conseil de l'O.T.A.N. sur les nouvelles orientations de cette organisation, après la transformation radicale que venait de connaître l'Europe centrale et orientale. Il s'agissait en effet de redéfinir d'abord les objectifs, les moyens et les méthodes de l'Alliance atlantique afin de pouvoir, ensuite, examiner comment l'Europe occidentale s'adapterait aux nouvelles exigences de sa sécurité sur un continent où l'affrontement de la guerre froide faisait désormais place à des relations où la limitation des armements, l'entente et la coopération prenaient des dimensions nouvelles. Or, si l'accord a pu se faire sur le principe du maintien de l'Alliance, sur celui d'une redéfinition de sa stratégie et sur celui d'une priorité à son action politique, l'O.T.A.N. vient seulement, c'est tout récent, au niveau de son Comité des plans de défense, de prendre une première décision concernant un nouveau déploiement de ses forces, avec la création d'un corps d'armée destiné à une « réaction rapide » en cas de crise. L'Europe, telle que l'U.E.O. l'incarne, va devoir examiner les conséquences de cette décision pour le développement d'une identité européenne en matière de défense. Le rapport que nous présente à cet égard notre collègue M. Uyttendaele vient à point pour que notre Assemblée débattenne de ces questions juste avant que le Conseil de l'O.T.A.N., qui se réunit cette semaine encore, à Copenhague, les aborde.

« Mais il n'était pas possible que nos gouvernements attendent que l'O.T.A.N. se prononce pour envisager d'autres aspects du problème et la crise du Golfe les a contraints à anticiper des décisions qu'ils n'avaient pas été en mesure de prendre en commun.

« C'est en octobre 1990 que les trente-quatre pays de la C.S.C.E. se sont réunis pour adopter, au lendemain de la signature de l'Accord sur la limitation des armements conventionnels entre l'Atlantique et

l'Oural, la Charte de Paris sur la sécurité et la coopération en Europe qui jette les bases de ce nouvel ordre de paix européen que notre Assemblée appelait de ses vœux. Avec le rapport de notre collègue M. Caro, nous allons être amenés à examiner les conséquences de ces développements pour la sécurité commune et les indications qu'ils fournissent sur le rôle que l'U.E.O. peut être appelée à jouer pour faire prévaloir dans les faits les principes définis dans cette charte.

« D'autre part, l'approche de l'échéance du 1^{er} janvier 1993, date à laquelle le Marché unique européen devrait être achevé, obligeait les douze pays membres de la Communauté à envisager le développement de leurs activités communes dans le domaine monétaire, comme dans le domaine politique, pour éviter que l'Europe qu'ils incarnent ne devienne un espace économique sans âme, sans volonté et sans moyens. Il n'était que temps d'ouvrir, avec l'année 1991, la conférence intergouvernementale qui devrait donner à l'Europe des Douze cette double dimension. Nous aurons à débattre des relations nouvelles qui devront s'établir entre les Douze et l'U.E.O. avec l'examen du rapport de M. le président Goerens, dont l'un des grands mérites est, après avoir consulté les plus hautes autorités de la Communauté, de proposer, pour l'U.E.O., des solutions réalistes qui tiennent compte de l'orientation prise par cette conférence. Il fournit à notre Assemblée l'occasion d'exprimer son avis à la veille du moment où les gouvernements vont être appelés à prendre des décisions vitales pour l'avenir de l'Europe et de dire comment elle envisage l'expression d'une identité européenne en matière de sécurité qui tienne compte à la fois de notre aspiration à progresser vers la réalisation d'une Europe plus large et plus unie et des réalités qu'oublie parfois les protagonistes de certaines idéologies européennes.

« Je n'insisterai pas sur les différentes étapes qui, depuis le 2 août 1990, ont conduit de l'invasion du Koweït à la guerre du Golfe, puis à la recherche d'une solution pacifique pour l'ensemble des problèmes du Proche-Orient et de la Méditerranée. Notre Assemblée s'en est saisie dès le mois d'août, elle y a consacré l'essentiel de sa session de décembre et, avec les rapports de MM. Martinez, De Hoop Scheffer et de Sir Dudley Smith, nos trois grandes commissions apportent, chacune dans son domaine, une contribution essentielle à l'examen des conséquences du conflit.

« Ce que je voudrais souligner ici, c'est que l'U.E.O. a, dès le début de l'affaire, rempli un rôle essentiel que ni l'O.T.A.N. ni la Communauté européenne ne pouvaient jouer, en assurant une présence importante et une participation active de l'Europe aux mesures prises pour amener l'Irak à renoncer à une politique qui était une suite de violations du droit international. Si cette action n'a pas permis de faire l'économie d'un recours à la force, Saddam Hussein en porte seul la responsabilité. Mais cette action menée en commun autorise aujourd'hui l'Europe à se faire

entendre dans les négociations qui doivent conduire à l'établissement d'un ordre pacifique dans la région.

« Par ailleurs, la mise en œuvre d'une coordination U.E.O. pour permettre à l'Europe d'être présente dans cette affaire, si elle a dû être improvisée sous l'impulsion de la présidence en exercice qu'exerçait la France, a constitué une expérience de coopération européenne hors de la zone O.T.A.N. particulièrement riche en enseignements pour l'avenir. Elle préfigure, dans une large mesure, ce que pourraient être le rôle, la place et les méthodes de travail de l'U.E.O. dans le cadre que devrait dégager la Conférence intergouvernementale, parce qu'elle a su associer de façon étroite la coopération politique pratiquée par les Douze et l'action militaire d'États qui ne sont pas tous membres de l'U.E.O., sous l'égide de cette organisation. Il n'est pas douteux, en particulier, que cette réalisation a inspiré la proposition franco-allemande qui semble contribuer dans une large mesure à l'orientation de la conférence intergouvernementale. Ceci me permet d'espérer et de formuler le vœu que la présidence allemande, qui doit débiter le 1^{er} juillet prochain, veille à préserver les structures qui ont été mises en place lors de la crise du Golfe, notamment dans le domaine de la coopération entre les états-majors et les forces des pays membres, de façon à ce qu'elles demeurent ce qu'elles sont, c'est-à-dire un véritable acquis pour l'Europe.

« Ces constatations sont, certes, satisfaisantes pour notre Assemblée qui a pleinement joué, dans tous ces domaines, le rôle d'impulsion qui lui revient. Elles ne doivent pas néanmoins nous conduire à passer sous silence certaines défaillances que nous avons pu constater dans l'action des gouvernements et surtout dans celle du Conseil. Aux premiers, on peut reprocher l'insuffisante préparation de leurs forces armées à une entreprise militaire hors de notre continent. Il serait assez vain de prétendre promouvoir un nouvel ordre de paix dans le monde si les moyens dont dispose l'Europe pour exécuter des décisions du Conseil de sécurité demeurent aussi limités. Nulle organisation ne peut se substituer aux gouvernements pour convaincre les opinions publiques que la sécurité n'est pas un don du ciel, qu'elle n'est jamais acquise de façon définitive et que, même lorsque le désarmement, la paix et la coopération paraissent triompher, des efforts constants demeurent nécessaires pour l'assurer. La plupart de nos gouvernements ont fait, devant leurs parlements et devant l'opinion, les autocritiques qui s'imposaient au lendemain de la guerre du Golfe. Il leur revient aujourd'hui de traduire leurs conclusions en des réformes effectives. A notre connaissance, aucun d'entre eux n'est encore parvenu à ce stade.

« Il ne faut cependant pas nous bercer d'illusions. Il demeure exclu que, malgré la détente que connaît actuellement l'Europe, à un moment où la guerre du Golfe vient de manifester le retard qu'avaient nos pays sur les deux grandes puissances dans de nombreux domaines concernant directement leur capacité défensive, ceux-ci acceptent les contraintes

budgetaires qu'exigerait l'adaptation de leurs forces armées aux nécessités imposées par les progrès de la stratégie. Souhaitable depuis longtemps, la mise en commun des efforts de défense, notamment dans les domaines de l'équipement des forces armées et de l'armement, constitue désormais un impératif auquel l'Europe ne peut plus échapper. Que ce soit dans le cadre des Douze, dans celui de l'U.E.O. ou dans celui du G.E.I.P., il est indispensable qu'elle y parvienne, et l'on ne peut que déplorer le retard avec lequel le Conseil de l'U.E.O. va enfin aborder l'une des questions pour lesquelles l'Assemblée a mis le plus de soin à lui préparer le dossier dont il avait besoin : celui de la création d'une agence européenne d'exploitation des images recueillies par satellite. La prochaine réunion ministérielle, qui doit se dérouler avant l'expiration de la présidence française, le 30 juin prochain, doit en être l'occasion.

« Mais il est d'autres faiblesses que la guerre du Golfe nous a permis de constater dans le fonctionnement de l'U.E.O. L'une des principales, dont le Conseil ne semble pas mesurer la gravité, tient à la faiblesse dont celui-ci fait preuve en matière de communications. Certes, l'Assemblée s'est employée pour ce qui la concerne à combler cette lacune et à faire savoir à l'opinion ce qu'avait réalisé l'U.E.O. lors de la crise du Golfe. Elle ne peut, pourtant, se substituer au Conseil pour faire connaître l'importance de son rôle et la façon abusive dont la presse a parfois dénoncé l'absence de l'Europe dans les affaires du Proche-Orient montre combien elle a été peu ou mal informée de ce que nous avons réalisé en cette affaire. Elle le peut d'autant moins qu'elle-même a été peu ou mal informée des travaux du Conseil. S'il n'est pas nouveau que nous dénoncions les insuffisances de l'organisation dans ce domaine, il est désormais vital que le Conseil fasse un important effort pour communiquer directement à la presse en même temps qu'à l'Assemblée une information complète sur ses activités, faute de quoi l'activité de l'Europe en matière de sécurité demeurera toujours mal perçue par l'opinion.

« Cette constatation en amène une autre. Nous avons pu noter, en avril dernier, qu'une réunion ministérielle de l'U.E.O. avait pu être tenue sans la participation du secrétariat général. Tout indique que la conférence intergouvernementale va décider l'organisation de « passerelles » entre l'U.E.O. et la Communauté. On peut se demander en quoi consisteront ces « passerelles » quand le secrétariat général de l'U.E.O. est lui-même tenu à l'écart de réunions de cette importance. Avec quels yeux nous-mêmes pouvons-nous lire la lettre que le secrétaire général adresse tous les deux mois au président de l'Assemblée pour l'informer des activités du Conseil quand nous savons qu'il n'a pas toujours été en mesure d'assister à des réunions ministérielles ?

« Parmi les informations que l'Assemblée est en droit d'attendre du Conseil figurent notamment celles qui concernent les réactions de nos alliés devant les négociations destinées à mettre sur pied une nouvelle

organisation de la sécurité européenne. C'est par la presse que nous avons appris qu'à trois reprises, au cours des six derniers mois, l'administration américaine avait fait valoir des objections sérieuses à l'élaboration d'une identité européenne en matière de sécurité et son désir de voir limiter l'activité de l'U.E.O. à l'organisation d'une participation européenne à celle de l'O.T.A.N. Il s'agit là pourtant d'un élément essentiel à la réflexion que nous menons aussi bien sur le rôle de l'U.E.O. dans l'élaboration d'un nouvel ordre de sécurité en Europe que sur la participation de l'Europe à l'établissement de la paix hors de la zone O.T.A.N. et notamment au Moyen-Orient ; nous nous féliciterons de ce que le secrétaire général nous donne, dans sa lettre du 21 mai, l'expression d'un point de vue équitable et modéré sur ce différend.

« Néanmoins, l'existence même de cette divergence ne pouvait que nous surprendre, après que les États-Unis eurent exprimé, publiquement cette fois, leur satisfaction à l'endroit du rôle joué par l'U.E.O. dans l'affaire du Golfe. Tout indique qu'ils n'ont pas saisi que c'est parce que l'Europe avait pu s'exprimer et agir en tant qu'entité autonome qu'elle a été en mesure d'assurer aux États-Unis un soutien qui a été précieux au gouvernement de Washington lorsque celui-ci a éprouvé le besoin de convaincre l'opinion américaine que sa politique moyen-orientale s'appuyait sur un vaste consensus international, auquel les alliés européens des États-Unis participaient pleinement, même s'ils n'avaient pas toujours accepté une intervention de l'O.T.A.N. dans une zone non couverte par le Traité de l'Atlantique Nord.

« Cette considération aurait dû conduire Washington et nos amis américains à se féliciter des progrès réalisés par la conférence intergouvernementale vers la constitution d'une identité européenne, tant en matière de politique étrangère que de sécurité et de défense. Comme le Conseil le sait parfaitement, notre Assemblée s'emploie, depuis des années, à entretenir tant avec l'Administration qu'avec le Congrès des États-Unis un dialogue où elle peut exprimer de telles vues et contribuer à convaincre l'Amérique que son intérêt véritable est de conserver, en Europe occidentale, un allié partageant pour l'essentiel ses vues. Jouer de la menace, plus ou moins voilée, d'un retrait accéléré des forces américaines d'Europe pour obtenir une subordination *a priori* d'une Union européenne qui a déjà tant de peine à émerger, c'est peut-être, à court terme, faciliter la démarche politique des États-Unis. Mais c'est, je le crains, à plus long terme, mettre quelque part en danger l'avenir d'une Alliance atlantique que nous considérons tous comme essentielle pour la sécurité commune.

« Je ne peux donc que regretter que le Conseil nous laisse spéculer, en tant qu'Assemblée, à partir d'informations de seconde main dans un domaine aussi vital pour l'existence de l'Europe et pour le maintien de l'Alliance.

« Enfin, mes chers collègues, M. le Secrétaire général, j'aurais voulu éviter d'avoir à évoquer ici l'un des aspects les plus subalternes de nos relations avec le Conseil, mais l'attitude qu'il a adoptée me l'interdit. Il est pourtant évident que l'évolution de la situation en Europe et dans le monde et le rôle accru joué par l'U.E.O. ont, pour son Assemblée, des répercussions importantes : la présence, sur nos bancs, de nombreux observateurs parlementaires de pays non membres de notre organisation l'atteste. Le développement de nos relations avec l'Union soviétique, avec plusieurs pays de l'Europe centrale et, désormais, avec l'Égypte est une réalité. Le Conseil lui-même nous encourage à nouer des liens étroits avec la Grèce et la Turquie aussi bien qu'avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. La venue, à cette session, du président de la République turque répond à ce vœu. Il est évident que cet élargissement de nos activités a des conséquences budgétaires et nous ne pouvons admettre que le Conseil ou en tout cas un certain nombre de ses membres les nient. Ils nous menacent de nous placer devant des décisions en cette matière qui ne constituent nullement le « compromis » que le Conseil prétend réaliser entre nos besoins et les moyens qu'il met à notre disposition. De telles décisions amputeraient gravement nos possibilités d'action au cours des prochains mois. Si le Conseil devait persister dans son attitude de refus, il aboutirait très vite non seulement à un conflit avec l'Assemblée, ce qu'il ne semble guère redouter, mais à une paralysie véritable de notre activité dont j'imagine qu'il ne peut la craindre. Il nous appartiendra d'en tirer toutes les conséquences.

« Je ne voudrais pas, cependant, terminer mon propos sur une note aussi pessimiste. L'année 1990-91 a été, pour cette Assemblée comme pour le Conseil de l'U.E.O., celle d'un nouveau départ. La Communauté des Douze a été amenée à reconnaître plus nettement que jamais que l'U.E.O. contribuait de façon décisive à préparer, dans le domaine qui est le sien, l'élaboration d'une Union européenne englobant la sécurité et la défense. La guerre du Golfe a montré que l'U.E.O. constituait le seul instrument par lequel l'Europe pouvait agir hors de la zone O.T.A.N. et les États-Unis l'ont reconnu. L'Égypte nous en a dit sa reconnaissance, par la voix du président Moubarak, lors de la visite que vient de lui rendre notre Comité des présidents. L'Union soviétique voit en notre Assemblée un instrument important de ses échanges avec l'Europe occidentale. Plusieurs pays d'Europe centrale recherchent, avec nous, les moyens de développer une coopération qui leur permette d'échapper à l'isolement où les a réduits la disparition du Pacte de Varsovie. C'est dire que l'année qui s'ouvre présente, pour cette Assemblée, une importance considérable. C'est, entre autres, la raison pour laquelle je vous suis reconnaissant d'avoir bien voulu m'appeler à présider ses travaux à un tel moment.

« Je tiens enfin à saluer la présence parmi nous à cette session d'invités et d'observateurs gouvernementaux et parlementaires dont le nombre n'a jamais été aussi grand ni la qualité aussi évidente. Elle

marque à l'évidence l'intérêt qu'éveille désormais l'U.E.O. pour tous ceux que préoccupe l'avenir d'une Europe maîtresse de sa sécurité, et je ne doute pas que vous prêterez la plus grande attention à leurs interventions. Elle témoigne également de la multiplicité des dimensions que revêt désormais la sécurité européenne : la consolidation des liens entre l'U.E.O. et l'Alliance atlantique, la participation de l'U.E.O. au système de sécurité collective auquel préside la C.S.C.E. et auquel s'associeront peut-être, le moment venu, l'ensemble des pays méditerranéens, enfin la vocation de l'U.E.O. à assurer, dans le domaine qui est le sien, l'exécution de la politique extérieure commune définie par les Douze. A cet égard, je me félicite tout particulièrement de la présence parmi nous d'une délégation du Parlement européen qui préfigure, au niveau parlementaire, le développement des « passerelles » qui doivent assurer l'indispensable coordination de l'Europe communautaire et de l'U.E.O., dès lors qu'il s'agit d'aborder les questions touchant à la sécurité commune. Cette association à nos travaux de représentants de pays qui partagent notre volonté de fonder la sécurité de l'Europe sur des bases nouvelles constitue pour nous un précieux encouragement à poursuivre nos délibérations avec la certitude qu'elles ne seront pas vaines, mais qu'elles contribueront utilement à l'élaboration d'une Europe plus large, plus solide et plus unie. »

SECTION II

*Discours de M. Roland Dumas, ministre d'État,
ministre des Affaires étrangères,
président en exercice du Conseil des ministres.*

Au cours de la première partie de la 37^e session ordinaire, le mardi 4 juin 1991, M. Roland Dumas, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des ministres de l'U.E.O. a prononcé le discours suivant devant les membres de l'Assemblée :

« M. le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de vos paroles de bienvenue et vous dire le plaisir que j'éprouve de me retrouver devant votre Assemblée pour lui rendre compte de notre mandat.

M. le Président, MM. les parlementaires, il y a six mois, je m'adressais à vous de cette tribune dans un contexte international de tension marqué par la crise du Golfe dont on pressentait déjà qu'elle allait devenir la guerre du Golfe quelques jours plus tard.

« Cette guerre s'est conclue par la victoire du droit, bien que des séquelles douloureuses subsistent — je pense notamment à la souffrance des réfugiés kurdes — et que d'autres problèmes demeurent, je pense au cas des Palestiniens.

« Les débats européens ont pu, depuis lors, reprendre leur cours. Il me revient aujourd'hui de dresser un premier bilan des onze mois de présidence de l'U.E.O. que la France a eu l'honneur d'assurer depuis le 1^{er} juillet 1990. Je souhaite mettre l'accent sur quelques thèmes qui ont plus particulièrement marqué cette période riche d'événements, de réflexions et d'actions.

« Et d'abord le Golfe.

« Beaucoup a été dit sur l'action de l'Europe et sur les lacunes de celle-ci au cours de ces événements. En réalité, il faut en juger avec modération et constater avec honnêteté que l'Europe a fait tout ce qu'il lui était possible de faire. C'est beaucoup par rapport au passé : une action européenne sur le terrain pour la défense du droit est pratiquement sans précédent historique à ma connaissance ; c'est beaucoup aussi si l'on compare les résultats aux moyens institutionnels et matériels dont elle dispose. Mais c'est peu évidemment si l'on imagine ce qu'aurait pu être l'action d'une Europe agissant comme un seul pays, comme une puissance de taille mondiale, sur la scène internationale.

« La présidence française s'est attachée à tirer un profit maximum des disponibilités et des mécanismes existants. Les consultations politiques et politico-militaires ont parfaitement fonctionné : les ministres des Affaires étrangères et de la Défense se sont rencontrés à trois reprises de manière spécifique et sont restés en contact de manière permanente. Les chefs d'état-major se sont également réunis – c'était la première fois dans l'histoire de l'organisation – et des directives précises ont permis de coordonner au mieux les moyens déployés dans la région.

« Des structures de concertation permanentes ont été mises en place, à Paris, comme sur la zone du conflit où une autorité navale commune a assuré la coordination.

« Ces efforts ont eu des résultats significatifs. Ainsi, par exemple, les marines des pays membres de l'U.E.O. ont assuré plus des trois quarts des contrôles de l'embargo dans la phase qui a précédé le déclenchement de la guerre. Quant aux opérations terrestres, constatons que si seuls deux pays y ont participé avec leurs hommes et leurs matériels, la solidarité entre les autres a également joué. Les troupes britanniques et françaises ont reçu le soutien de tous les pays membres de l'U.E.O. qui se sont efforcés ensemble, par-delà leur engagement politique, d'apporter une contribution réelle sous forme de moyens logistiques ou de transport.

« Je mentionnerai enfin, dans la phase de l'après-guerre, les efforts de la présidence pour mettre en place une coordination des aides apportées aux populations kurdes d'Irak. Une session exceptionnelle des ministres des Affaires étrangères s'est tenue à cette fin en marge du Conseil européen du 8 avril dernier.

« Au regard de ces brefs rappels, posons-nous la question suivante : pouvait-on faire plus ?

« Une partie de la réponse appartient à l'évidence à chaque État membre. Quelles que soient les actions projetées par l'U.E.O., elles ne pouvaient être encore la somme des contributions nationales. L'impulsion européenne a néanmoins joué son rôle. La perspective européenne de l'action entreprise a permis à plusieurs pays de mobiliser leurs efforts et de déployer des moyens qu'ils n'auraient peut-être pas mis en œuvre en l'absence d'un cadre européen — nombre de mes collègues ne se sont pas cachés de ces difficultés.

« Pouvait-on néanmoins aller au-delà à l'U.E.O. ?

« Très franchement, dans les circonstances actuelles, je ne le pense pas. Ce qui a été fait a été important et utile. L'expérience aura montré que les Européens pouvaient être eux-mêmes, tout en agissant en pleine harmonie avec notre allié, les États-Unis.

« Les médias ont parfois relevé que l'Europe n'avait pas été suffisamment présente. D'autres en ont déduit d'une manière plus générale que ces insuffisances illustraient le caractère prématuré des projets visant à bâtir une Europe de la sécurité et de la défense.

« C'est la leçon contraire qu'il convient de tirer. C'est bien parce que l'Europe politique n'existe pas encore que sa dimension en termes de sécurité et de défense rencontre des limites, et a rencontré les limites que je viens de dire. L'expérience de la guerre du Golfe montre que, si nous souhaitons que l'Europe puisse pleinement agir en tant que telle, à une échéance que nous ne saurions déterminer à l'avance, il importe qu'aujourd'hui elle s'en donne les moyens politiques nécessaires et qu'elle le fasse dès aujourd'hui.

« Cette dernière remarque me conduit à aborder le second thème de mon intervention qui a dominé les travaux de notre organisation depuis le début de l'année. Je veux parler de la place et du rôle de l'U.E.O. dans l'architecture européenne de sécurité.

Permettez-moi, pour commencer, de rappeler que le débat n'est pas clos sur ce sujet. Il a eu lieu ces jours derniers encore dans la réunion dite « de Gymnich », à Dresde. Il se poursuivra dans les jours, les semaines, les mois à venir.

« Les discussions ont sensiblement progressé depuis le début de l'année. Une session ministérielle extraordinaire y a été consacrée, le 22 février, à l'issue de laquelle a été publié un rapport établi sur la base d'un projet de notre secrétaire général, M. van Eekelen. Le rendez-vous du 27 juin sera une nouvelle étape importante, à la veille du Conseil européen.

« Les travaux menés au sein de l'U.E.O. ont donc représenté une contribution très importante, débat qui intéresse également l'enceinte des Douze et celle des Seize. Ils ont surtout permis de clarifier peu à peu les enjeux et de dissiper les ambiguïtés.

L'enjeu est en effet considérable. Mais qu'on ne s'y trompe pas, l'objectif est avant tout de nature politique. Si l'on veut faire l'Europe, il conviendra également de faire l'Europe de la défense car cela fait partie d'un tout indissociable et indivisible.

« Quant aux moyens d'avancer dans cette voie, ils seront nécessairement mis en œuvre par étapes et de manière progressive. Il n'y a rien, dans cette démarche, qui soit de nature à porter atteinte à l'Alliance atlantique ou à ses dispositifs militaires. Telle n'est, j'en suis sûr, l'intention de personne dans ce concert qui réunit les responsables. Telle n'est pas l'intention de la France dans le débat à venir. En revanche, ce souci ne doit pas conduire à voir l'Alliance dire aux Européens ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire.

« L'Alliance elle-même est conduite à évoluer. Cette évolution est rendue nécessaire par le bouleversement du paysage stratégique européen. Il est clair que les perspectives de la construction européenne constituent l'un des éléments importants de ces bouleversements. Elles doivent être prises en compte par l'Alliance, mais elles n'ont pas de conséquences immédiates, susceptibles de modifier le rôle de l'O.T.A.N.

« Les raisons actuelles des changements au sein de l'Alliance sont davantage le fait de la transformation des conditions de la sécurité en Europe centrale et de l'Est. Elles sont également le fait des décalages qui existent entre certaines modalités d'organisation de l'O.T.A.N. et la situation internationale actuelle. Mais ceci, convenons-en, n'est pas l'affaire des Européens en tant que tels. C'est d'abord l'affaire des alliés.

« Les débats européens et atlantiques sont donc, à mes yeux, parallèles, chacun a sa logique et son rythme propre. Ils ne peuvent se dérouler dans l'ignorance totale l'un de l'autre, mais ils ne doivent pas interférer au point que l'un porte préjudice à l'autre.

« Des méfiances mutuelles seraient stériles. Car s'il est vrai que le renforcement de la construction européenne consolidera l'Alliance dans son ensemble, il est encore plus vrai qu'en reniant l'ambition européenne, on saperait les bases d'un éventuel pilier européen au sein de l'Alliance qui ne pourra pas se développer de lui-même, par une sorte d'enchantement.

« Pour revenir un instant sur les modalités de mise en œuvre de l'objectif de défense européenne, je rappellerai qu'il existe un consensus entre les pays membres pour voir l'U.E.O. aujourd'hui jouer un rôle accru. L'U.E.O. est, en effet, la seule instance européenne compétente

en matière de défense. Elle dispose d'un acquis, de par son traité comme de son expérience.

« Il convient donc de bâtir sur cet acquis, tant dans le domaine politico-militaire en vue de définir des positions communes, que dans le domaine plus strictement opérationnel. Vous avez à cet égard été informés de ce qu'une réunion des chefs d'état-major de l'U.E.O. s'est tenue à Paris le 10 avril. Plusieurs idées de coopération ont été lancées à cette occasion. Elles méritent d'être étudiées et approfondies, dès lors, bien entendu, qu'elles répondent à un besoin véritablement européen et que l'objectif politique est sans ambiguïté.

« Le point sur lequel le consensus doit être précisé est relatif à la place exacte de l'U.E.O. par rapport à la future union politique et par rapport à l'Alliance atlantique. Les positions françaises, qui ont été exprimées en commun avec l'Allemagne à plusieurs reprises depuis la lettre conjointe du président de la République et du chancelier Kohl, sont bien connues. Elles visent à faire de l'U.E.O. un organe de l'union politique. Il n'existe à notre sens pas d'autres formules, si l'on souhaite inscrire dans la perspective européenne la coopération politico-militaire entre pays membres. Si tel n'était pas le cas, alors cette coopération n'aurait pas grand sens. L'Alliance se suffirait à elle-même. Nous ne verrions pas, pour notre part, l'intérêt d'accoler une étiquette européenne à des projets opérationnels dénués d'authenticité.

« Au cours des questions qui me seront posées, peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur ce thème particulier.

« Sans entrer dans le détail de tous les travaux de l'organisation, sur lesquels le ministre de la Défense reviendra cet après-midi, je souhaiterais enfin mentionner deux thèmes marquants des activités de l'U.E.O. durant ces derniers mois.

« Un dialogue sérieux a été engagé avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Est. Le secrétaire général de l'U.E.O. et un représentant de la présidence se sont rendus successivement à Budapest, à Prague et à Varsovie pour amorcer des consultations sur les nouvelles conditions de la sécurité européenne et le rôle de l'U.E.O. dans ce contexte. J'ai moi-même été frappé par l'intérêt que portaient les collègues de ces pays à l'établissement d'une bonne relation avec l'U.E.O. Ces missions ont été particulièrement fructueuses, et j'ai directement reçu confirmation par mes collègues de ces trois pays de leur souhait d'approfondir ces contacts. Nous y sommes tout disposés. Un séminaire a déjà réuni des responsables des trois pays visités et des pays membres de l'U.E.O., dans le cadre de l'Institut d'études de sécurité, à deux pas d'ici, dans cette maison. Il a d'ores et déjà été prévu de renouveler cette expérience. Je crois qu'elle sera profitable à la fois pour l'organisation et pour chacun des pays concernés.

« La Bulgarie et la Roumanie, dont la situation est quelque peu différente, ont également manifesté leur intérêt pour l'établissement d'un dialogue. Il est envisagé qu'une mission se rende à cette fin à Sofia et à Bucarest.

« L'objet de ces échanges rejoint des sujets privilégiés des débats au sein de l'U.E.O., à savoir le désarmement et la C.S.C.E. Alors que le Traité C.F.E. a été signé depuis déjà plusieurs mois, chacun s'accorde pour souhaiter sa mise en œuvre pleine et entière dans les meilleurs délais.

« Je suis heureux de pouvoir dire ici, aujourd'hui, car ce n'était pas précisément vrai avant-hier, que l'U.E.O. a salué le récent accord intervenu entre les Américains et les Soviétiques. L'Union de l'Europe occidentale aura contribué, en effet, à dissiper les malentendus nés des interprétations erronées des clauses du Traité C.F.E. signé à Paris. Nous allons, dans ce domaine, pouvoir aller de l'avant.

« En même temps, il convient d'envisager dès à présent l'ouverture de consultations entre tous les membres de la C.S.C.E. sur les perspectives futures du désarmement en Europe. De même est-il nécessaire que les Européens mobilisent leurs efforts pour que les institutions mises en place lors du sommet de Paris de la C.S.C.E. puissent pleinement jouer le rôle qui leur revient : je pense en particulier au centre de prévention des conflits dont la place mérite d'être affirmée. Sur l'ensemble de ces sujets, la prochaine réunion ministérielle de Berlin de la C.S.C.E., organisée par nos amis allemands, marquera une étape essentielle avant le sommet d'Helsinki de 1992. Dans ce contexte, les relations entre l'U.E.O. et les démocraties d'Europe centrale sont riches de sujets d'intérêt commun.

« Enfin, je souhaiterais mentionner un dernier thème, plus technique, qui a fait l'objet d'études approfondies ces derniers mois : il s'agit des projets de coopération dans le domaine spatial. A juste titre ce sujet est cher à l'Assemblée. Vous y avez consacré un rapport fort intéressant que les experts ont largement utilisé. Vous avez également adressé au Conseil plusieurs recommandations l'encourageant à adopter des décisions concrètes. C'est pourquoi la présidence s'est efforcée d'informer régulièrement l'Assemblée de l'état d'avancement de ce projet.

« Bien évidemment, il m'est impossible d'annoncer aujourd'hui une décision avant que la session ministérielle du 27 juin prochain se soit définitivement prononcée sur ce sujet. Je ne saurais préjuger la décision du Conseil. Pour notre part, l'espoir est bien d'aboutir à la création d'un centre de formation et d'interprétation des données satellitaires. Ce centre répondrait à un besoin essentiel pour les Européens, comme l'a prouvé encore récemment la guerre du Golfe qui fut bien instructive à cet égard comme à d'autres, et ce serait, je crois, un pas en avant

significatif fait dans le domaine de la coopération telle que nous la concevons.

« Voilà, rapidement brossées, les quelques réflexions que suscitent les derniers mois d'activité de notre organisation. Un certain nombre de dossiers devraient encore progresser dans les prochains jours jusqu'à la session ministérielle du 27 juin qui marquera la dernière étape de la présidence française.

« Cette session sera également pour nous l'occasion de transmettre le flambeau à l'Allemagne qui, à compter du 1^{er} juillet prochain, présidera notre organisation. C'est donc mon ami M. Genscher qui me succédera à cette tribune.

« Il n'est nul besoin de vous dire que la France ne pouvait pas imaginer de succession plus prometteuse. L'Allemagne unie, l'Allemagne réunie, au cœur de l'Europe et de la construction européenne, saura donner les nouvelles impulsions dans la phase de transition dans laquelle se trouve l'U.E.O. La place centrale de l'Allemagne dans la Communauté européenne comme dans l'Alliance atlantique illustrera la complémentarité des deux démarches. Le partenariat franco-allemand, qui s'est toujours trouvé renforcé par les défis européens, pourra, là encore, jouer pleinement son rôle, comme ce fut le cas, au début de l'année 1991, par les initiatives conjointes prises par le président de la République française, M. Mitterrand, et le chancelier fédéral, M. Kohl.

« Avec quelques semaines d'avance sur l'échéance, permettez-moi aujourd'hui de souhaiter à mon successeur à la présidence très bonne chance pour la tâche qui va lui échoir. La période qui l'attend sera essentielle pour l'U.E.O. et, par-delà, pour l'avenir de l'Europe.

« Notre présidence s'achève alors que des événements importants se produisent dans le monde. J'ai déjà fait allusion à l'accord soviéto-américain sur l'interprétation du Traité C.F.E. Je pense à la perspective du sommet américano-soviétique et à l'accord sur les S.T.A.R.T. Tout comme je pense aux deux plans de désarmement américain et français qui viennent d'être rendus publics. Ce sont des événements importants qui vont maintenant peser sur les affaires du monde.

« La présidence française, au moment où elle s'achève, a conscience, dans cette période riche en événements, d'avoir rempli son rôle et, ce faisant, d'avoir contribué à réaliser l'aspiration et le rêve de tous les hommes de cette planète, c'est-à-dire contribué à la paix du monde. »

M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), après avoir salué « le rôle éminent de la présidence française » a interrogé le ministre d'État sur l'autonomie budgétaire de l'Assemblée et sur les liens privilégiés que

l'Assemblée entend établir avec trois pays nouvellement revenus à la démocratie : la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

M. Roland Dumas a répondu en ces termes à M. Jean-Marie Caro :

« Je remercie M. Caro de son propos et de l'interprétation qu'il a donnée de mon intervention, qui correspond tout à fait à ce que je voulais dire. Il m'a bien compris. Je répondrai rapidement aux deux questions qu'il m'a posées.

« Sur le problème budgétaire, vous comprendrez que je ne puisse exprimer ici que le point de vue de mon gouvernement. Les querelles budgétaires sont toujours difficiles à apprécier et à résoudre. Mais dès lors que le problème est posé dans les termes où il l'a été par M. Caro, à savoir le bon fonctionnement de l'Assemblée, on ne peut que souscrire à la suggestion qui a été présentée. Je m'emploierai à faire qu'une solution convenable soit trouvée. Vous savez trop par expérience que cela ne dépend pas d'un seul, fût-ce, en l'occurrence, votre serviteur. En tout cas, sachez que, pour ce qui me concerne, ma réponse sera favorable.

« La deuxième question de M. Caro est relative aux problèmes de sécurité de l'Europe centrale et orientale. Ces pays fraîchement échappés du Pacte de Varsovie ont en effet le légitime souci de leur sécurité. Ils se sont rapprochés de l'Occident. Ils ont adopté des formes démocratiques, le multipartisme, le régime parlementaire et ils ont opté pour l'économie de marché. Ils sont donc tout à fait aptes à examiner avec nous les problèmes de leur sécurité. Certes, tous ont bien conscience des transformations qui se produisent en Union soviétique ; mais, instruits par l'expérience et attentifs à la fragilité d'un régime qui se veut en pleine transformation, du côté soviétique, ils ne perdent pas de vue que ce grand pays reste en même temps une grande puissance militaire. Leur souci est tout à fait légitime d'assurer leur propre sécurité.

« Comment réagissent-ils ? Dans un premier temps, certains d'entre eux ont caressé l'idée qu'ils pourraient entrer directement dans l'Alliance atlantique, celle-ci ayant fait la démonstration qu'elle était le meilleur instrument de la sécurité de l'Occident. Mais, très vite, cela est apparu comme une hypothèse d'école pour des raisons touchant aux équilibres mondiaux, étant entendu que l'Union soviétique — qui reste, je le répète, une grande puissance militaire — verrait sans doute d'un mauvais œil se rapprocher de ses frontières les troupes ou le dispositif de l'Alliance atlantique.

« Ils se sont ensuite rabattus sur une autre idée : forger avec certains de nos pays des accords bilatéraux. Ce fut le cas de la Pologne ; c'est le cas de la Tchécoslovaquie et de bien d'autres pays. En même temps, ils ont émis l'idée, sans doute plus riche et plus porteuse d'avenir, que c'est au travers des organisations européennes que cette satisfaction

pourrait leur être donnée, donc de l'U.E.O. C'est la raison pour laquelle le Conseil et sa présidence en exercice ont encouragé les missions qui ont été envoyées dans les trois pays que j'ai cités, sans omettre toutefois les deux autres pays qui ont sans doute des préoccupations du même ordre, même si elles sont explicitées de façon différente. Nous n'avons pas, pour le moment, à trier entre les bons et les méchants. Un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale aspirent à un autre ordre européen. C'est à nous de contribuer à la réalisation de cet ordre européen. Précisément, l'U.E.O. est là pour répondre à cette préoccupation.

« Je me réjouis donc des initiatives qui ont été prises et de l'envoi de missions dans ces différents pays. C'est dans cette voie qu'il faut poursuivre notre action. »

M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), se référant à la décision prise à l'O.T.A.N. de créer une force de réaction rapide qui risque de « replacer un peu l'ensemble des dispositifs européens sous l'aile protectrice d'une O.T.A.N. quelque peu remaniée... » a demandé à M. Roland Dumas ce que devenait dès lors l'U.E.O. et en particulier la plate-forme de La Haye.

Le ministre d'État a ainsi répondu à M. Jacques Baumel :

« En tout cas, je remercie M. Baumel d'avoir fait connaître son opinion au public au sujet de la force de réaction rapide de l'O.T.A.N.

« Comme je viens de le dire, M. Baumel, c'est une décision importante. Mais c'est une décision récente. Il convient donc d'en parler et d'en juger avec prudence. D'ores et déjà, quelques commentaires peuvent être faits et je vais, si vous le permettez, m'y essayer.

« D'abord, j'observe que c'est une décision qui concerne les membres intégrés de l'O.T.A.N. Elle n'implique donc ni l'U.E.O. ni ceux qui ne participent pas à la structure militaire de l'O.T.A.N. — je n'ai pas besoin d'en dire plus.

« Deuxième observation : je pense qu'il s'agit là d'une mesure qui exigera beaucoup de temps, beaucoup d'argent, et qui posera à ses initiateurs beaucoup de problèmes, qui ne seront certes pas insurmontables, mais qui seront sérieux.

« Maintenant, m'exprimant en ma qualité de ministre de la République française, j'ajouterai deux remarques, qui me permettent de répondre aux trois questions qui ont été posées par M. Baumel et qui se recoupent : rôle de l'U.E.O., *quid* de la Plate-forme de 1967 et *quid* de l'initiative franco-allemande. Je serais tenté de dire que, globalement, ces trois éléments subsistent. Il ne sont pas entamés pour autant et j'espère que cela n'atteint aucun des esprits des Européens, mais c'est à eux de le montrer et de le dire.

« Je fais maintenant mes deux remarques.

« La logique voudrait qu'on définisse d'abord des objectifs politiques, qu'on précise ensuite une stratégie et enfin qu'on restructure les forces. Voilà la démarche intellectuelle qui devrait, à mon avis, commander toute réflexion de ce type. Et il semble bien qu'en l'occurrence on ait choisi le cheminement inverse de celui que je viens d'indiquer. Est-ce que cela sera garant d'un succès à long terme ? Je n'en suis pas sûr. Sans aller jusqu'à reprendre la formule que vous avez utilisée — a-t-on voulu nous couper l'herbe sous le pied — je me garderai de ce commentaire, personnellement. Mais j'observe que la démarche n'est pas tout à fait satisfaisante au point de vue de l'esprit.

« Deuxième réflexion : d'une manière plus précise, je rappellerai que cette décision ne préjuge en rien une véritable décision européenne sur l'idée de force d'action rapide européenne. Si nous le voulons ! J'ai dit en commençant cette réponse que tous les outils étaient toujours là : l'U.E.O. est là, la Plate-forme est là, l'initiative franco-allemande demeure, la conférence intergouvernementale se déroule.

« C'est donc un problème de volonté européenne, et cette idée devra être examinée en fonction de ses mérites européens propres, et cela conformément aux objectifs politiques qui ont été fixés et que j'ai rappelés tout à l'heure. Nous veillerons à ce que, dans ce cadre européen, ce soit la politique qui prime sur le militaire et non l'inverse, comme j'ai le sentiment que cela s'est produit pour la décision qui vient d'être prise.

« Voilà ce que m'inspire votre question, M. Baumel, dont je vous remercie, car elle était en effet d'une grande actualité et d'un grand intérêt. »

SECTION III

Discours de M. Pierre Joxe, ministre de la Défense.

Intervenant après M. Roland Dumas le mardi 4 juin 1991, M. Pierre Joxe, ministre de la Défense, s'est adressé en ces termes aux membres de l'Assemblée :

« M. le Président, Mesdames, Messieurs, les travaux de votre session, à laquelle vous me faites l'honneur de m'inviter, se situent dans un contexte où les politiques de défense sont réexaminées. Les bouleversements de la situation en Europe, l'apparition ou la confirmation de nouveaux risques hors d'Europe et les enseignements militaires qui peuvent être tirés de la guerre du Golfe imposent, en effet, que nous réfléchissions tous à l'adaptation de nos politiques de défense à un

nouveau contexte stratégique qui se dessine, lequel en vérité n'est pas encore fixé, ce qui rend évidemment la réflexion plus nécessaire mais également plus complexe.

« Ayant été moi-même parlementaire très longtemps — depuis maintenant bientôt vingt ans — je pense qu'il est plus qu'important que les parlementaires participent à cette réflexion sur l'évolution de la situation internationale et sur l'évolution des perspectives stratégiques.

« J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des contributions que plusieurs d'entre vous ont élaborées, en particulier de documents qui me feront regretter de ne pas pouvoir suivre, cet après-midi même, la présentation et la discussion du rapport sur la sécurité européenne devant les menaces extérieures, préparé par mon vieil ami M. Martinez ou, encore, le rapport présenté au nom de la commission de défense par M. De Hoop Scheffer ainsi que le rapport que M. Caro doit vous présenter sur l'évolution de la situation en Europe centrale.

« Je sais que demain sera sans doute un moment fort de votre session, le président Ozal devant venir prendre la parole devant vous. Étant donné que je me trouvais il y a quelques semaines à Ankara et voici quelques heures à Prague, je comprends bien que ces deux angles de réflexion qui vont se développer cet après-midi et demain seront intéressants au-delà même de votre enceinte.

« Les débats auxquels vous participez et qui entourent le réexamen de la politique de défense se situent à trois niveaux.

« Au niveau national : ainsi que vous le savez peut-être, j'aurai moi-même, dans deux jours, à m'exprimer à l'Assemblée nationale dans le cadre d'un débat parlementaire sur les grandes orientations de la politique de défense française.

« Au niveau atlantique, les discussions se poursuivent sur la réforme de l'Alliance. Je note qu'il y a quelques jours, le Comité des plans de défense, auquel participent mes collègues de l'Alliance, a adopté d'importantes recommandations portant notamment sur l'organisation et la composition futures des forces qui dépendent des structures intégrées. On peut relever que ces recommandations ont été adoptées alors que les discussions sur la nouvelle stratégie de l'O.T.A.N., dont dépendront le rôle et les missions futures de ces forces, n'ont pas encore abouti. Ceci pose sans doute un problème de méthode, dans la mesure où l'organisation des forces devrait sans doute découler de la stratégie et non l'inverse. Il faudra donc veiller à la cohérence de l'ensemble au moment où sera défini par l'ensemble des membres de l'O.T.A.N. le rôle futur de l'Alliance.

« Au niveau européen, enfin, des débats ont lieu depuis plusieurs mois dans le cadre de la préparation de la conférence sur l'union politique et dans celui de l'U.E.O. Ces débats ont pour cadre institu-

tionnel les réunions régulières des ministres des Affaires étrangères et de la Défense des neuf pays membres. Votre Assemblée y participe et a un rôle unique à jouer puisqu'elle est la seule enceinte où les parlementaires européens peuvent se retrouver pour réfléchir et débattre, ensemble, de l'avenir de la sécurité européenne.

« Je me félicite également que les chefs d'état-major, qui se sont réunis pour la première fois le 10 avril dernier à Paris pour un dialogue général sur les questions de sécurité, puissent désormais apporter leur contribution au débat. A ce sujet, je réitère mes excuses et celles de Roland Dumas pour n'avoir pu, lors d'une réunion ministérielle récente — car à ce moment-là nous étions dans une conjoncture un peu « sur-occupée » — vous rencontrer, comme cela avait été prévu, organisé. Nous sommes aujourd'hui dans une période moins tendue et je voudrais vous exposer quelques-unes de nos réflexions sur le rôle et la place de ce dialogue entre Européens, sur les objectifs que, selon moi, nous devrions nous attacher à poursuivre.

« M. François Mitterrand, président de la République française, l'a souligné dans un discours récent : « La défense de l'Europe de l'Ouest ne peut, pour le temps présent et pour de longues années encore, se concevoir que dans le respect de l'Alliance atlantique. » Il faut le rappeler puisque, par moments, certains semblent ne pas l'entendre. C'est notre point de vue.

« Quels que soient les bouleversements du paysage stratégique qui sont survenus ces trois dernières années, un certain nombre de réalités structurelles, essentielles pour la sécurité de l'Europe, demeurent.

« L'Union soviétique, malgré son évolution et indépendamment de ses difficultés, voire de ses déchirements, reste la puissance européenne dominante sur le plan militaire. Je ne reviendrai ni sur le poids de son arsenal nucléaire ni sur le nombre de ses armements conventionnels, et encore moins sur les conditions dans lesquelles des traités et des accords sont appliqués. Mais chacun admet actuellement le caractère très improbable d'une attaque soviétique contre l'Europe occidentale. Nous nous félicitons des progrès accomplis avec l'évacuation progressive des troupes soviétiques d'Allemagne, d'Europe de l'Est et la signature de l'accord sur les forces conventionnelles en Europe, ainsi qu'avec l'établissement de relations de confiance et de coopération avec les autorités soviétiques.

« Les contacts récents que j'ai eus avec les ministres de la Défense ou les chefs de Gouvernement de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Roumanie et de Bulgarie au cours de ces dernières semaines m'ont confirmé, à travers leurs points de vue, chacun différent mais ayant beaucoup de points communs, que nous sommes dans une nouvelle époque.

« Pourtant, l'histoire nous enseigne que nul n'est à l'abri de brusques retournements politiques. C'est pourquoi, malgré l'amélioration des relations avec l'Union soviétique, qu'il faut poursuivre et appuyer, nous ne devons ni abandonner ni négliger les facteurs permanents d'équilibre qui garantissent la sécurité et la stabilité à long terme du continent.

« Face à la puissance soviétique et même, pourrait-on dire de manière plus générale, face à toute menace qui mettrait en cause la sécurité des pays du Traité de l'Atlantique Nord, la sécurité et l'équilibre européens reposent sur la dissuasion liée à la fois à la solidité de l'Alliance et au maintien d'une dissuasion nucléaire crédible. Cette double dimension de la défense de l'Europe rend l'hypothèse d'un conflit majeur sur le continent absurde par l'énormité des conséquences qu'il impliquerait. Nul n'a intérêt par conséquent à l'affaiblissement de l'Alliance atlantique, qui entraînerait des risques pour la sécurité de tous.

« L'alliance avec les États-Unis d'Amérique s'enracine également dans l'histoire des relations entre les deux rives de l'Atlantique et dans la communauté de valeurs qu'elles partagent. C'est pourquoi, même si les intérêts ou les objectifs européens et américains ne coïncident pas toujours, l'Alliance atlantique est, et doit rester, le lieu où, confrontés à des menaces ou des risques majeurs, Européens, Américains et Canadiens sont appelés à se concerter pour y faire face en décidant, le cas échéant, de réponses communes ou coordonnées.

« Le développement de solidarités européennes spécifiques n'en est pas moins nécessaire pour faire face au nouvel environnement stratégique qui se dessine.

« Si le lien qui unit Européens et Américains pour une défense commune dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord doit rester l'un des fondements de la défense de l'Europe, l'organisation de la défense commune est appelée à évoluer. L'Europe compte aujourd'hui plus d'habitants que les États-Unis d'Amérique et a atteint un niveau de prospérité comparable. Il faut avoir le courage intellectuel et sans doute la perspicacité de se préparer à en tirer les conséquences en matière de défense.

« Je dis bien "s'y préparer" car cette réflexion paraît à nombre d'entre nous inséparable de la construction de l'union politique. Comme l'ont souligné le Président de la République française et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne dans leur lettre commune du 6 février adressée au Président Andreotti, « l'union politique devrait inclure une véritable politique de sécurité commune qui mènerait à terme à une défense commune ».

« C'est dans cet esprit qu'ils ont proposé que l'Union de l'Europe occidentale soit le lieu où pourrait être élaborée, dans la perspective de la future union politique, une politique de sécurité commune.

« Ne nous faisons pas d'illusion, et d'ailleurs nous ne nous en faisons pas : progresser dans cette voie ne sera pas facile, la diversité des intérêts et, dans certains cas, des choix ne sera pas aisément réglée ; pour chacun de nos pays, la politique de défense s'enracine dans une vision de la sécurité déterminée par des siècles d'histoire nationale ainsi que par les particularités géographiques, économiques, sociologiques et culturelles.

« Ces différences ne pourront se résoudre que par le dialogue. Ce dialogue, que nous avons relancé à Rome en 1984, a déjà conduit à l'adoption de la Plate-forme de La Haye qui fixe les bases d'une conception commune des conditions de la sécurité en Europe. Les échanges de vues ont été intensifiés ces deux dernières années face aux bouleversements de la situation politique et militaire en Europe et hors d'Europe. Je note également les efforts accomplis pour parvenir à une approche coordonnée dans le cadre des négociations de désarmement et, plus généralement, pour tout ce qui touche au futur de la sécurité européenne, notamment l'avenir de nos relations avec les nouvelles démocraties d'Europe.

« Nous devons également explorer les voies de collaboration spécifiques, adaptées au nouveau contexte stratégique.

« Le président Mitterrand, dans le discours qu'il a prononcé le 11 avril dernier devant le forum organisé par notre école de guerre, a rappelé qu'il ne s'agit pas de créer une organisation de défense qui se substituerait à celle de l'O.T.A.N. : il s'agit simplement de tirer les conséquences des limites de l'Alliance atlantique et de son organisation militaire, limites de compétences, limites d'aire géographique.

« Ainsi que plusieurs de vos récents rapports l'ont mis en lumière, la crise puis la guerre du Golfe ont montré que les Européens pouvaient se trouver confrontés à des situations mettant en cause, en dehors du domaine d'application de l'Alliance, leur responsabilité internationale, ainsi que certains de leurs intérêts fondamentaux.

« Les Européens ont réagi de manière différente. La Grande-Bretagne, comme la France, s'est trouvée directement engagée dans des actions militaires ; d'autres pays s'en sont tenus au contrôle de l'embargo ou ont apporté un soutien logistique aux pays engagés. Malgré ces différences, les Européens ont décidé, dès le début de la crise, de coordonner certaines de leurs actions dans le cadre de l'U.E.O. J'ai pu le constater sur place : contrôle de l'embargo, activités de déminage – toujours en cours – et soutien logistique. On doit cependant constater que cette coordination, malgré d'indéniables résultats, n'aura joué qu'un

rôle d'appoint dans la mise en œuvre et le déroulement des opérations militaires elles-mêmes.

« La crise du Golfe a montré à la fois la nécessité et les difficultés de la coopération européenne. Elle a fait apparaître la nécessité de développer des mécanismes de concertation permettant de traduire rapidement sur le plan militaire une volonté politique. Les chefs d'état-major des armées, lors de leur réunion du 10 avril, ont avancé, en s'appuyant sur l'expérience du Golfe, un certain nombre de suggestions répondant à cet objectif. Mon souhait est que ces suggestions puissent être discutées et leur orientation approuvée lors de la prochaine session ministérielle.

« Nous devons également réfléchir ensemble à la nécessaire adaptation de notre outil militaire au nouvel environnement stratégique, dans un contexte marqué par la tendance à la réduction des budgets militaires dans la plupart de nos pays.

« Il existe pourtant un vaste champ où peuvent s'affirmer des coopérations grâce auxquelles l'Europe, j'en suis sûr, pourra disposer dans le futur des moyens de sa capacité militaire propre : les hommes, les équipements, les capacités industrielles et technologiques.

« La réunion des chefs d'état-major de l'U.E.O. a permis de dégager un certain nombre de domaines où cette coopération apparaît comme d'ores et déjà possible : par exemple, le transport aérien à longue distance pour permettre une meilleure capacité de projection à des fins militaires, mais tout aussi bien au service d'actions humanitaires face à des situations de détresse et de crise dans le tiers-monde ; la coopération en matière logistique ; enfin, la coopération pour la mise au point et le développement d'armes et d'équipements nouveaux.

« Je voudrais insister, à ce sujet, sur un domaine dans lequel le développement de la coopération européenne pourrait revêtir un caractère exemplaire dans un avenir à moyen et plus encore à long terme.

« Ce domaine, c'est l'espace. J'ai eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises dans d'autres enceintes : la crise puis la guerre du Golfe ont démontré, si c'était nécessaire, l'importance de l'information d'origine spatiale dans la gestion d'une crise et la conduite d'opérations militaires. Je n'ose pas dire l'importance de cette information dans la prévention d'une crise.

« Dans l'avenir, l'observation spatiale aura un rôle capital pour la vérification des accords de désarmement en Europe, par exemple, en veillant à ce qu'ils ne soient pas contournés par l'accumulation de matériels sur les marges de leur zone d'application. Elle permettrait de tirer le meilleur parti des vols d'observation envisagés dans le cadre des négociations "ciel ouvert".

« Hors d'Europe, elle peut contribuer à la transparence militaire sur le plan régional, qui est une des conditions de l'établissement de rapports de confiance. Dans le cadre du plan de maîtrise des armements et de désarmement présenté hier par la France, les autorités françaises ont souligné qu'elles étaient disposées à communiquer les informations qu'elles pourraient détenir à des agences régionales de transparence et qu'elles étaient favorables à ce que les observations, notamment d'origine spatiale, dont pourrait disposer l'Europe, soient transmises à de telles agences régionales.

« Dans un monde sans doute moins menacé par l'holocauste nucléaire en Europe, mais plus complexe et marqué par l'apparition et la multiplication de nouveaux risques, l'observation spatiale apparaît d'autre part comme l'instrument indispensable pour l'évaluation des menaces pouvant peser sur notre sécurité, même sur des théâtres éloignés de l'Europe.

« Comme vous le savez, la France, l'Espagne et l'Italie sont engagées dans le programme Hélios, qui devrait permettre la mise sur orbite d'un premier satellite d'observation en 1993. Dans le cadre de l'U.E.O., nous espérons que la prochaine session ministérielle permettra d'aboutir à un accord pour la création d'un centre d'interprétation des images satellitaires auquel Hélios pourra contribuer.

« Je souhaite cependant que nous allions au-delà : le développement d'une capacité spatiale d'intérêt stratégique offre à l'Europe une ambition collective dans un domaine de haute technologie, capitale pour sa sécurité future.

« Elle représenterait un signe clair de notre volonté de progresser dans la voie d'une politique de sécurité et de défense commune.

« Le débat en cours sur la redéfinition du cadre de la sécurité collective en Europe a revêtu jusqu'à présent, ce qui n'est pas normal, un caractère très institutionnel. Je suis sûr, pour ma part, que dans l'avenir l'avènement d'un véritable projet européen de défense commune doit être préparé par la multiplication des échanges entre les hommes, entre les états-majors, entre les écoles, entre les experts de toutes spécialités.

« En tant que ministre de la Défense, j'ai invité les responsables français à évoquer ou à saisir toutes les occasions de coopération, militaire ou industrielle, bilatérale ou multilatérale. C'est sur la base de ces projets concrets que pourra s'édifier progressivement l'identité européenne en matière de défense que nous appelons de nos vœux.

« Le dernier domaine que je viens d'évoquer, l'espace et l'observation spatiale, sera, j'en suis sûr, dans un avenir dont le terme est à déterminer, l'un des instruments privilégiés d'une coopération européenne véritable en faveur de la sécurité dans le monde. »

M. Jean-Pierre Fourré, député (S), président de la délégation française, a interrogé le ministre de la Défense sur le développement des capacités européennes dans le domaine de l'observation satellitaire. Le président Jean-Pierre Fourré a déclaré :

« En 1978, première intervention de la France sur le sujet, à l'O.N.U., pour proposer une agence internationale de satellite de contrôle. En 1982, je reprenais personnellement cette idée au Conseil de l'Europe pour essayer de la concevoir sur le plan européen. En 1984, je présentais les premiers travaux au sein de l'U.E.O. En 1988, la commission de défense, en liaison avec la commission technique et aérospatiale, déposait les rapports qui aboutissent enfin à la production de ce document tant attendu du Comité des experts, qui sera soumis au Conseil des ministres le 27 juin.

« C'est vous dire, Monsieur le ministre, toute la satisfaction que j'ai à vous entendre insister sur ce point lorsque vous essayer de dégager de la crise du Golfe un certain nombre de conséquences concrètes pour établir des relations nouvelles au sein de notre coopération européenne, et en particulier au sein de l'U.E.O.

« Soit, la crise du Golfe en a montré l'urgence. Néanmoins, cette urgence existait déjà. Elle était tout simplement motivée par le souci que nous avons de mieux coordonner notre capacité spatiale européenne, développée depuis longtemps déjà dans nos pays, et en particulier en France, et d'imaginer une réponse collective dans le domaine de l'observation.

« Nous avons la satisfaction de constater que c'est sous la présidence française que le premier pas décisif va être engagé dans quelques jours.

« Quant à la mobilisation politique, vous l'avez eue, ici, Monsieur le ministre, lorsque cette assemblée parlementaire a, quasi unanimement, soutenu nos deux rapports et a souhaité cette initiative de création de l'Agence européenne de satellite de contrôle. Vous allez, je l'espère, le 27 juin, prendre une décision, avec vos collègues, au sujet du centre d'interprétation des images satellitaires.

« Je considère personnellement qu'il s'agit du premier pas ; mais déjà, dans votre propos, vous avez parlé de la coopération avec Hélios et donc, déjà, du second pas. Je souhaite que cette coopération s'ouvre avec un optimisme encore beaucoup plus marqué et que cet avenir spatial européen s'engage d'une façon volontariste dès aujourd'hui.

« J'aimerais avoir l'assurance, mais cela a déjà peut-être été dit dans votre propos, du moins l'ai-je ressenti ainsi, que ce premier pas sera suivi d'autres, dans la volonté qui vous anime de réalisations concrètes — pour tendre aussi vers le désarmement — allant dans le sens de la coopération, où l'U.E.O. doit jouer un rôle essentiel. »

M. Pierre Joxe a ainsi répondu à M. Fourré :

« Naturellement, si j'étais certain que la France soit en état, dans les dix ans et sans doute dans les vingt ans qui viennent, de se donner à elle seule les moyens d'observation spatiaux nécessaires et suffisants pour atteindre un niveau de connaissance de la réalité dans les principales régions du monde où elle peut craindre, ou observer, des risques de crise, je me dirais qu'il faut le faire. Pourtant, je rechercherais la coopération internationale, même dans cette hypothèse. En effet, je pense que, de même qu'un vieil adage sommeille dans le règlement d'infanterie de l'armée française selon lequel « qui tient les hauts tient les bas » — c'était l'époque où, pour observer, l'on montait sur une butte ou sur un arbre —, il est clair que dans l'avenir on pourra dire que « qui sait tout en lisant son écran tient tout ».

« Il est donc dans l'intérêt de la paix que les pays, attachés à leur sécurité mais également à la sécurité du monde, coopèrent pour des programmes d'observation spatiale même s'ils sont aujourd'hui, ou s'ils pensent l'être demain, capables de les développer seuls.

« Il viendra en effet un moment — sera-ce dans dix, vingt ou trente ans, je l'ignore — où la détention des capacités d'information avec des taux de résolution, c'est-à-dire la capacité d'avoir connaissance à distance et de transmettre ces informations à un niveau de détails permettant d'identifier d'une façon extrêmement précise les matériels, leur nature et leurs mouvements, il arrivera un moment, dis-je, où la détention de ces moyens d'information à elle seule sera un tel instrument de puissance que ceux qui n'y participeront pas seront en quelque sorte désarmés, quels que soient les autres équipements et personnels qu'ils auront été capables de mettre en place. Je le dis parce que je le pense pour la France, et que c'est ma seule responsabilité opérationnelle. Ne pas donner à notre pays, dans les années qui viennent, les moyens, seuls ou accompagnés, d'avoir accès à cette information serait, sans le dire, décider unilatéralement qu'elle sera désarmée dans vingt ans. Etant donné que, jusqu'à présent, une telle décision n'a pas été prise en France, je cherche à en tirer la conclusion, non pas contraire, mais logique, c'est-à-dire que nous devons nous engager dans cette voie. Mais les évolutions technologiques, économiques, scientifiques même, de traitement de l'image, de transmission de l'information, servent-elles d'une nature telle que la France pourrait les développer à un niveau suffisant, pour et par elle-même, que je continuerais de penser que la coopération internationale, et particulièrement européenne, serait une nécessité intrinsèque et ce qu'on pourrait appeler une « vaste mesure de confiance internationale ». Quiconque, en effet, voudrait pouvoir développer et conserver pour lui seul cette masse d'informations, bientôt au fil des années multipliée par dix, puis par cent en quantité et en qualité, puis en capacité de traitement de ces informations, d'analyse, de

déduction et de préparation de décisions, apparaîtrait comme menaçant, en quelque sorte, par le degré d'informations qu'il serait susceptible, non pas de détenir, mais de refuser de partager.

« Voilà pourquoi je pense — j'en suis sûr — que cette coopération européenne se développera. Nous pouvons y jouer un rôle puisque la France, dans le domaine spatial, aujourd'hui et depuis déjà quelques années, se trouve à un niveau de compétence et de capacité concrète amplement démontré et qui, d'ailleurs, est largement ouvert à la coopération internationale. »

SECTION IV

Discours de M. Ozal, président de la République turque.

M. Ozal, président de la République turque, a prononcé, le 5 juin 1991, le discours suivant devant l'Assemblée de l'U.E.O. :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames, Messieurs,

« C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi de me trouver parmi vous aujourd'hui à Paris. Je tiens à remercier sincèrement le président Robert Pontillon, qui m'a invité à m'adresser à l'une des trois plus importantes assemblées parlementaires internationales d'Europe. Dans sa lettre d'invitation, le président Pontillon indiquait que ses collègues et lui-même avaient été particulièrement impressionnés par la fermeté de l'attitude turque tout au long de la crise et de la guerre du Golfe. Il m'a invité à exprimer mes vues sur deux sujets : d'abord, comment aborder le problème consistant à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient ; ensuite, comment je vois la nouvelle configuration en Europe dans un environnement international profondément modifié.

« Le Moyen-Orient a toujours été une région de conflits. Apparu au cours des années quarante, le contentieux israélo-arabe n'a cessé depuis lors d'être à l'ordre du jour mondial, encore que, pendant cette période, la balance ait penché tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. Ce conflit a également engendré d'autres éléments négatifs et des tensions dans la région et dans le monde, à commencer par le terrorisme. Les divergences entre Arabes ont encore aggravé la situation dans la région. Ces divergences ont rendu très difficile, sinon impossible, la réalisation de l'unité arabe désirée par beaucoup.

« A la veille de la crise du Golfe, il y avait plusieurs groupements arabes. Les pays arabes du Golfe, petits mais riches, avaient créé le Conseil de coopération du Golfe. D'autre part, l'Égypte, l'Irak, la

Jordanie et le Yémen s'étaient rassemblés au sein du Conseil de coopération arabe. Le troisième groupe se composait des pays du Maghreb. Je dois mentionner aussi d'autres pays arabes comme le Soudan et la Somalie qui avaient des relations variées avec chacun de ces groupes. Parmi ces pays, certains ont une population nombreuse, un taux de croissance démographique élevé et de bas revenus. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de les nommer.

« La guerre Iran-Irak a donné une dimension nouvelle à cet état de choses. Elle a eu des effets à la fois positifs et négatifs sur les relations interarabes. Tous les Arabes n'ont pas agi à l'unisson durant cette guerre. Nous savons tous par exemple que la Syrie ne faisait pas partie des États arabes qui soutenaient l'Irak. Certains pays du Maghreb, comme la Libye, ont choisi la neutralité.

« Cette guerre avait entraîné une baisse des prix du pétrole et l'affectation d'une part importante des revenus du pétrole aux dépenses de guerre de l'Irak par le truchement de l'assistance financière des États du Golfe à ce pays. Il convient de mentionner ici que l'Irak considérait cette assistance comme lui étant due.

« La rivalité Est-Ouest dans la région a aggravé les divergences entre les États arabes et relancé la course aux armements que le Moyen-Orient avait connue au cours de la période précédente.

« A la veille de la guerre du Golfe, la situation dans la région était devenue beaucoup plus complexe en raison de plusieurs facteurs : les divergences interarabes, le conflit israélo-arabe et la compétition Est-Ouest, ainsi que la présence de factions extrémistes et les antagonismes entre sectes différentes. Le Liban a constitué depuis 1975 une illustration de cette situation. On pouvait y voir tous les facteurs que je viens de mentionner. Les événements qui s'y sont déroulés peuvent être considérés comme ayant été les sinistres signes avant-coureurs d'une situation de ce genre qui allait prendre par la suite des dimensions beaucoup plus grandes.

« Ce serait un euphémisme que de dire que ces problèmes sont difficiles à résoudre. Certains ont été aggravés par la guerre du Golfe et il s'en est créé de nouveaux. Cependant, nous pensons qu'au lendemain de la crise du Golfe, nous avons une chance historique de progresser vers la solution de certains de ces problèmes, en particulier le conflit israélo-arabe.

« Dans ce contexte, je voudrais souligner l'immense prestige acquis par les États-Unis après la crise du Golfe et le rapprochement entre ce pays et l'Union soviétique avec la fin de la guerre froide. Par ailleurs, la résistance des extrémistes et des terroristes aux efforts visant à régler le conflit du Moyen-Orient n'est plus aussi forte qu'elle l'était auparavant.

« L'influence exercée par les extrémistes religieux sur le Gouvernement israélien constitue l'un des problèmes principaux de la région. Le fait que le secrétaire d'État américain, M. Baker, trouve une nouvelle implantation dans les territoires occupés à chaque visite qu'il fait en Israël illustre bien cette influence sur le Gouvernement israélien.

« J'estime que l'influence actuelle des éléments extrémistes religieux sur le Gouvernement est l'un des obstacles les plus importants qui empêchent Israël de vivre en paix dans la région.

« Notre politique au sujet du conflit arabo-israélien a toujours été claire, cohérente et équilibrée. Nous reconnaissons les droits légitimes des Palestiniens, y compris celui d'établir leur propre État. Nous reconnaissons aussi le droit de tous les États de la région, y compris Israël, de vivre dans des frontières sûres et reconnues.

« A ce tournant extrêmement critique du processus de paix au Moyen-Orient, il est d'une importance capitale de maintenir la dynamique actuelle. Si un règlement ne peut être réalisé dans un délai raisonnable, les frustrations des habitants de la région, et en particulier des Palestiniens, vont augmenter et conduire parallèlement à une aggravation inquiétante des sentiments antioccidentaux qu'on y rencontre déjà. Cela risque aussi d'accroître encore les difficultés des Arabes modérés et conservateurs et d'ajouter aux divergences interarabes déjà considérables.

« Israël est pour sa part en mesure de tirer tout le parti possible du prestige qu'il a acquis pendant la crise du Golfe. Les attaques de Saddam Hussein contre Israël avec des missiles Scud et la retenue dont a fait preuve le Gouvernement israélien face à ces agressions ont renforcé sa position et son pouvoir de négociation. Israël doit maintenant décider jusqu'où il peut aller dans les négociations et doit contribuer à la résolution du problème en fonction de ces paramètres. Sinon, il risque de se trouver en présence de problèmes plus graves à l'avenir.

« Le Moyen-Orient a déjà un stock énorme de matériel militaire. Pour parvenir à une paix durable dans la région, nous devons agir rapidement pour trouver des moyens de mettre un frein aux ventes excessives d'armes au Moyen-Orient. Les armes de destruction massive doivent être éliminées de la région. Les accords C.F.E. pourraient dans une certaine mesure constituer un exemple pour la région. Bien sûr, il faut prendre en considération la situation totalement différente qui prévaut dans la région. Le succès dans ce domaine dépend aussi du succès dans le règlement du conflit arabo-israélien.

« Je pense que le facteur le plus important pour parvenir à la paix est la mise en place d'un système qui augmenterait l'interdépendance économique et la coopération constructive entre les pays du Moyen-Orient.

« Les pays de la région peuvent ouvrir collectivement leurs marchés les uns aux autres et accroître leurs échanges commerciaux et le tourisme. Ensemble, ils peuvent édifier et améliorer les infrastructures au Moyen-Orient. Une partie des revenus pétroliers de la région pourrait être mise en commun dans un fonds de coopération économique qui financerait des projets de ce genre.

« Une coopération de ce type créerait une atmosphère de compréhension et de bonne volonté accrues. Elle servirait aussi le bien-être de toutes les nations concernées. Elle contribuerait à réduire les différences de revenus entre les riches et les moins riches. Enfin, cela permettrait d'apaiser les tensions sociales qui suscitent l'agitation politique.

« Je crois que, dans les années à venir, c'est d'eau qu'auront le plus besoin les pays du Moyen-Orient. Ce besoin des pays de la région est maintenant plus grand encore parce que le Golfe est pollué. A ce propos, je voudrais vous rappeler ma proposition d'entreprise multilatérale visant à construire un « aqueduc de la paix » qui transporterait de l'eau des fleuves turcs jusqu'à la péninsule Arabique. Cet aqueduc serait à l'avantage de tous les pays concernés. A cet égard, puis-je attirer votre attention sur une initiative ? J'ai décidé de réunir à Istanbul du 3 au 9 novembre 1991 un sommet international de l'eau au Moyen-Orient qui discutera des problèmes que cela pose. Le souffle de la démocratie atteindra peut-être bientôt le Moyen-Orient. Nous en voyons déjà quelques signes.

« La Turquie est un pont-levis de la forteresse de la civilisation européenne contemporaine et sa voie d'accès au Moyen-Orient. A ce titre, nous estimons que la démocratisation devrait aller de pair avec les efforts visant à accroître l'interdépendance économique dans la région. C'est le seul moyen de garantir que la région réponde aux exigences d'un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, la justice et le progrès. L'instauration de la démocratie au Moyen-Orient devrait être considérée non seulement comme un objectif souhaitable pour la région elle-même, mais aussi comme un élément constitutif du bien-être et de la tranquillité d'esprit en Europe. On ne peut pas s'attendre à ce que les modèles démocratiques de l'Occident soient adoptés d'emblée dans la région ; chaque pays atteindra des stades différents avec le temps. La Turquie, avec sa démocratie laïque et son économie de marché, peut constituer à cet égard un exemple pour les pays de la région.

« Avec l'Iran et le Pakistan, la Turquie est en passe de redonner vie à l'Organisation de coopération économique trilatérale. Les trois pays sont convenus de s'accorder mutuellement des préférences commercia-

les, de créer conjointement une banque d'investissement et de coopérer à des projets d'infrastructure. Une réunion au sommet est prévue pour l'automne de cette année afin de ratifier ces décisions. Nous espérons que ces initiatives pourront avoir une certaine influence et inciter à une coopération similaire au Moyen-Orient.

« Nous pensons que la situation en Irak est plus grave qu'il n'y paraît de l'extérieur. L'Irak a subi une défaite grave et humiliante. La guerre a infligé au pays d'importants dommages. La plaie est encore toute fraîche et la douleur n'est pas encore pleinement ressentie. Mais, à mesure que le temps passe, la situation en Irak risque d'empirer. Je crois qu'il y a eu aussi de grandes pertes en vies humaines en Irak pendant la guerre. Avec le retour des prisonniers de guerre dans leurs familles et leurs foyers, la gravité de la situation pèsera sur le peuple d'Irak. La guerre civile dans ce pays a été aussi à l'origine de nouveaux dommages et de nouvelles pertes en vies humaines ; elle a accru les tensions entre le régime et les populations du sud et du nord de l'Irak. Il serait erroné de croire que les Irakiens sont enfin parvenus à la paix car la moindre étincelle risque de provoquer d'autres tragédies dans le pays. Je considère qu'une solution politique rapide est nécessaire pour mettre un terme aux souffrances en Irak. En soi, l'embargo n'est pas suffisant pour parvenir à cette solution. C'est à la communauté internationale qu'il incombe de s'attaquer au problème, sinon les difficultés actuelles risquent de prendre de nouvelles dimensions.

« Je voudrais maintenant vous faire part de mes vues sur l'évolution de la situation en Europe. Les événements les plus importants ont été, selon moi, la fin de la guerre froide et les transformations énormes en Union soviétique, l'effondrement du communisme en Europe, l'unification de l'Allemagne et l'arrivée au pouvoir de Gouvernements démocratiques dans les pays de l'Europe de l'Est.

« D'autre part, la décision prise par la Communauté européenne de créer un marché unique d'ici à la fin de 1992 est un événement très important pour l'Europe. A mesure que l'on s'approche de cet objectif, l'attraction que la Communauté européenne exerce sur les pays non membres augmente de jour en jour. Le rythme auquel sera réalisé le marché unique variera peut-être selon les secteurs, mais il est indéniable que cet objectif finira par être atteint et constituera un élément essentiel de la nouvelle architecture européenne.

« Permettez-moi maintenant d'entrer un peu dans les détails de certains des événements que je viens de mentionner. La levée de la lourde emprise de l'Union soviétique sur les pays d'Europe centrale et orientale a entraîné la renaissance des courants démocratiques dans ces pays et l'effondrement des anciens systèmes économiques. De ce fait, ils doivent affronter de nouveaux problèmes colossaux. Ces pays s'imaginaient à tort qu'avec la démocratie ils accéderaient facilement à la prospérité, mais la caractéristique la plus importante d'une économie de

marche est que celle-ci exige un dur travail des individus comme des nations pour parvenir à la prospérité.

« La fin de la pression soviétique a eu aussi une influence sur les problèmes ethniques dans les Balkans. Des problèmes sont venus à la surface qui n'étaient pas très visibles en raison de la pression soviétique. Cela a créé des tensions entre les pays des Balkans et entre différents groupes ethniques dans presque chacun des États des Balkans. Cette situation risque d'aboutir à de nouvelles complications encore plus graves si on ne s'en occupe pas avec le soin voulu. Dans ce domaine, également, la Turquie est en mesure de jouer un rôle positif. Elle a une grande expérience des Balkans qui remonte à l'époque ottomane. Elle fait partie de la région et entretient d'excellentes relations avec la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie, la Yougoslavie et la Hongrie. Elle n'a de différends qu'avec la Grèce. Je n'en exposerai pas les raisons ici. Permettez-moi simplement de dire que la solution de ces problèmes sera beaucoup plus facile si la Communauté européenne ne prend pas parti à leur sujet.

« A certains égards, l'Union soviétique ressemble aux Balkans. En dehors des Russes, qui constituent le noyau de l'Union, il y a des républiques chrétiennes et islamo-turques qui comptent elles-mêmes un grand nombre de minorités. Il est intéressant de noter que seules les républiques chrétiennes refusent de s'associer au traité d'Union. Cette situation risque de compliquer à l'avenir la poursuite du rapprochement entre l'Europe et l'Union soviétique.

« Je considère que le processus de démocratisation en Union soviétique est irréversible. C'est pourquoi l'Occident devrait aider l'Union soviétique durant cette période de transition.

« Cependant, ce sont les populations de l'Union soviétique elles-mêmes qui devront consentir l'essentiel des efforts et des sacrifices. La Turquie a connu ces difficultés au cours des dix dernières années en passant à l'économie de marché. Nous avons dû mettre en commun près de 90 % de nos ressources pour atteindre cet objectif. La Communauté européenne ne nous a même pas fourni la somme insignifiante de 600 millions d'écus prévue par le quatrième protocole financier. Je pense qu'à ce stade l'Union soviétique a surtout besoin d'un soutien qui ne soit pas lié à des conditions politiques et d'une aide pour l'éducation et la formation de ceux dont on aura besoin pour faire fonctionner une économie de marché.

« Au cours des dernières années, des mesures importantes ont été prises pour la sécurité de l'Europe. L'O.T.A.N. a joué un très grand rôle dans la fin de la guerre froide. C'est une organisation solide et efficace. Il est important de la maintenir et de lui apporter les changements nécessaires parallèlement à l'évolution en Europe et dans le monde.

« Les défis auxquels est confrontée l'Europe occidentale ne sont pas moins graves que ceux auxquels nous avons dû faire face il y a quarante-cinq ans. Afin d'éviter un échec, le bon sens commande que nous établissions un réseau d'interrelations entre l'O.T.A.N., la C.S.C.E., la Communauté européenne et d'autres institutions européennes.

« En ce qui concerne le rôle de l'O.T.A.N. dans la future architecture de sécurité du continent, la Turquie est favorable au développement d'une dimension européenne plus forte. Cette évolution devrait renforcer l'Alliance atlantique et amener une répartition plus égale du commandement et des responsabilités en son sein. A notre avis, si les pays de la C.E.E. décidaient de former un club fermé, la nouvelle architecture européenne ne pourrait pas tirer profit des perspectives nouvelles ni faire face à de nouveaux défis. Cela marginaliserait certains alliés européens périphériques, comme la Turquie et la Norvège, qui n'ont pas encore adhéré à la Communauté. C'est pourquoi une identité européenne de défense devrait être conçue comme le "pilier de sécurité européen" de l'O.T.A.N., et ce selon les modalités approuvées au sommet de Londres en juillet dernier.

L'Alliance atlantique, la C.S.C.E. et la Communauté européenne constituent trois piliers de défense spécifiques de notre continent. Chacun d'entre eux apportera sa contribution à la nouvelle architecture européenne. Un aspect important de la coopération européenne se situera dans le cadre de la C.E.E. L'intégration en matière de sécurité militaire et la coopération en matière de sécurité atlantique doivent rester du ressort de l'O.T.A.N. Dans ce contexte, la coopération et le soutien des Etats-Unis sont indispensables à l'équilibre atlantique. Nous devrions nous abstenir de chercher à réduire la présence des Etats-Unis en Europe. L'Union de l'Europe occidentale devrait se développer pour devenir le pilier européen du système transatlantique en englobant les quatorze membres européens de l'Alliance.

« Enfin, je voudrais apporter quelques précisions qui devraient rectifier des conceptions erronées qui subsistent dans l'esprit de certains Européens quant au rôle de la Turquie dans la nouvelle configuration du continent. On peut se faire une juste idée de ce rôle en tenant dûment compte de facteurs historiques, géopolitiques et économiques.

« La Thrace orientale, et notamment l'Anatolie, sont des prolongements du continent européen. C'est pourquoi leur histoire a toujours été inséparable de celle de l'Europe. Elles furent le tremplin d'Alexandre vers la domination du monde. Rome étendit son pouvoir jusqu'aux frontières de la Perse et à la Mésopotamie en franchissant le Bosphore et les monts Taurus. Tarse, Iconium et Ephèse servirent de relais pour la diffusion du message du Christ en Grèce et à Rome. L'Islam emprunta la même voie pour atteindre les peuples des Balkans. Pendant cinq

siècles, Istanbul fut la base à partir de laquelle les Ottomans, successeurs de Byzance, contrôlèrent l'Europe jusqu'à Budapest.

« En 1856, la Turquie impériale fut officiellement admise dans le « concert européen ». Toute l'histoire du mouvement de la réforme ottomane est une suite ininterrompue de tentatives pour réorganiser l'État et la société sur le modèle européen. Mais la vocation européenne de la Turquie trouva son expression moderne, concrète et absolue dans les réalisations révolutionnaires de Kemal Atatürk. Le bilan de la République turque dans tous les domaines – depuis le droit public et civil, la politique, l'économie, l'orientation culturelle et sociale jusqu'aux questions militaires et de défense – porte l'empreinte des valeurs européennes. De fait, le succès de la transformation de la Turquie en un État moderne et laïque témoigne de son évolution historique orientée vers l'Europe. La demande d'adhésion de la Turquie à la Communauté et à l'Union de l'Europe occidentale doit être considérée comme l'aboutissement d'un processus qui a duré des siècles.

« Au cours des dix dernières années, la restructuration économique de la Turquie a rencontré un vif succès. Il en est né une économie saine, capable de s'intégrer aux économies du monde. Cette transformation s'est opérée dans un environnement démocratique.

« La Turquie n'a bénéficié ni de prêts énormes ni de subventions considérables. Nous sommes cependant parvenus à créer une économie plus saine dont la balance des paiements courants a été excédentaire plusieurs années de suite jusqu'à la crise du Golfe. Je dois également mentionner ici que l'économie de marché qui est la nôtre actuellement nous a permis de surmonter les effets défavorables de la crise avec un minimum de pertes. Le service de la dette extérieure a été assuré dans les délais. Aujourd'hui, la Turquie est en mesure de consentir des crédits à de nombreux pays. Au cours de la décennie écoulée, elle a pu atteindre un taux de croissance soutenue qui n'a pas été inférieure à 6 % par an. La livre turque est devenue pleinement convertible et les réserves en devises ont atteint un niveau sans précédent. Les exportations ont plus que quadruplé. Le régime des changes n'est soumis à aucune restriction et un marché boursier efficace se développe régulièrement. Les privatisations se poursuivent à un rythme très rapide.

« Les pays de la région suivent avec beaucoup d'attention l'expérience turque de création d'une économie de marché. En effet, avec l'économie de marché la plus développée et des cadres formés et expérimentés, la Turquie a beaucoup à partager avec les pays de cette partie du monde. Elle pourrait partager les fruits de son expérience en matière de libéralisation des échanges et encourager la libre circulation des personnes, des capitaux et des services.

« Il en va de même de la région de la mer Noire et des Balkans. J'ai avancé l'idée d'une « zone de coopération économique de la mer

Noire » qui comprendrait, outre la Turquie, l'Union soviétique, la Roumanie et la Bulgarie. Six républiques soviétiques y participeraient aussi : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, la Russie et l'Ukraine. Nous pensons que la mer Noire est l'intermédiaire naturel pour développer les échanges et la coopération entre les pays qui en sont proches.

« Nous avons proposé des mesures conjointes pour libéraliser les échanges dans la zone et pour coopérer à l'établissement de l'infrastructure nécessaire pour faciliter les échanges entre les participants. Notre but n'est pas de créer un marché commun de la mer Noire. Nous voulons seulement créer un instrument qui permette aux marchandises, aux capitaux, aux personnes et aux services de circuler plus librement. Au cours de ma visite en Union soviétique, j'ai constaté que le président Gorbatchev et les dirigeants des républiques étaient favorables à cette idée.

« Les événements dramatiques survenus dans le Golfe doivent toujours nous rappeler l'ampleur des problèmes qui assaillent le monde musulman et les dangers de la résurgence d'un conflit séculaire entre musulmans et chrétiens. Des personnes assoiffées de pouvoir exploitent jusqu'aux moindres différences entre nations et factions pour parvenir à leurs fins. Par le passé, des frustrations économiques ont forcé beaucoup de gens à chercher des moyens de se libérer. Ils recouraient au communisme et aux méthodes révolutionnaires. Nous savons maintenant que ces méthodes ne sont pas le remède.

« Les transformations en Europe orientale et en Union soviétique ont eu pour conséquence un renouveau de la religion dans ces régions. Les populations qui croient en Dieu bâtissent des sociétés plus solides – l'histoire le confirme. L'important est que la religion ne confine pas à l'extrémisme. Pour empêcher cela, les sociétés et les individus ont besoin d'être plus tolérants les uns envers les autres. Il ne faut pas oublier que les religions monothéistes s'appuient sur les mêmes principes.

« Si nous voulons éviter de revivre un âge des ténèbres où les religions se faisaient la guerre, nous devons être très prudents. Dans un monde devenu tellement plus petit aujourd'hui, nous ne pouvons ignorer les difficultés économiques des autres. Nous avons besoin de meilleurs programmes de coopération et d'assistance pour d'autres pays en développement.

« A l'heure actuelle, on compte plus d'un milliard de musulmans dans le monde. Dans la seule Union soviétique, ils sont près de 80 millions. Le taux de natalité est élevé. Nul ne peut prédire les conséquences d'un certain nombre de problèmes politiques qui surgiront si ces peuples tombent sous l'influence d'idéologies militantes.

« Les populations musulmanes du monde entier — non seulement au Moyen-Orient mais également en Union soviétique — sont sur le point de prendre des décisions historiques dans leur recherche d'une solution viable qui sera absolument déterminante pour leur avenir.

« Le fait que la Turquie soit un pays musulman laïque, partageant les valeurs de l'Occident, enrichit le modèle turc d'une dimension supplémentaire. Celle-ci prouve aux nations du Moyen-Orient, ainsi qu'à l'ensemble du monde islamique, qu'un pays islamique peut évoluer vers une société démocratique et moderne selon le schéma occidental. En outre, il constitue également un modèle à suivre pour les républiques soviétiques de l'Est et du Sud.

« La Turquie a demandé à faire partie de la Communauté européenne en 1987. La Commission a fait connaître son avis sur l'adhésion turque en 1989, à un moment où des bouleversements sans précédent se produisaient en Europe. Il s'agissait des heureux changements qui ont marqué la fin de la guerre froide. La C.E.E. est apparue alors comme un pôle d'attraction pour tous les pays d'Europe de l'Est. Cependant, nous nous rendons compte aujourd'hui qu'il faudra encore un temps considérable pour que beaucoup de ces pays atteignent les normes permettant leur intégration dans la Communauté. La Turquie est très proche de ces normes. Elle est à vrai dire en meilleure position que certains des Etats membres.

« La Turquie a également atteint un niveau économique supérieur à celui d'autres pays islamiques. L'adhésion de la Turquie permettra à la C.E.E. d'établir de meilleures relations avec le monde islamique. Certains pensent que la C.E.E. est un club chrétien ; de telles tendances ne contribuent qu'à la polarisation du monde.

« L'expérience historique et la connaissance que la Turquie a des Balkans, de la région de la mer Noire et du Caucase, de l'Asie occidentale, ainsi que du Moyen-Orient, et les excellentes relations qu'elle entretient avec presque tous les pays de ces régions la placent dans une situation privilégiée. L'instauration et le maintien de la paix, de la prospérité et de la stabilité dans ces régions sont étroitement liés à la stabilité en Europe et au succès des efforts en vue d'une nouvelle architecture européenne. A cet égard, le rôle de la Turquie ne saurait être sous-estimé. Son adhésion à la Communauté européenne et à l'Union de l'Europe occidentale renforcerait sans aucun doute nos efforts à cette fin. La Turquie serait aussi un facteur de croissance dans une Europe élargie, son économie en expansion offrant de nouveaux débouchés aux exportateurs d'Europe occidentale. Enrichis par la main-d'œuvre jeune et dynamique de la Turquie, les capitaux et les entreprises de l'Europe occidentale seraient en mesure de tirer profit du vaste potentiel économique de l'Anatolie.

« Pour ce qui est de l'Union de l'Europe occidentale, je voudrais d'abord souligner que l'une des priorités de la politique étrangère turque est de participer à tous les aspects du processus d'intégration européenne. Nous reconnaissons que les efforts visant à renforcer le rôle de l'Europe dans les domaines de la défense et de la sécurité doivent être poursuivis avec énergie et vigueur, mais nous avons la ferme conviction que l'on ne peut pas et que l'on ne doit pas créer deux catégories différentes de membres européens au sein de la même alliance : ceux qui font partie de la C.E.E. et de l'U.E.O. et ceux qui font partie seulement de l'O.T.A.N. Par ailleurs, il ne faut pas s'attendre à ce que la Turquie accepte uniquement les responsabilités de la défense du continent sans participer pleinement à l'édification de la nouvelle Europe.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais résumer ainsi mon message. Attachée avec une persévérance inébranlable aux valeurs humanitaires de l'Europe, la Turquie attend depuis trop longtemps d'être reconnue politiquement, économiquement et culturellement par ses partenaires naturels. Ni la Communauté ni l'U.E.O. ne pourront atteindre leurs frontières naturelles et logiques sans la présence turque. La Turquie constitue une passerelle européenne pour parvenir à un consensus beaucoup plus large entre l'Europe et le Moyen-Orient. C'est pourquoi elle est un atout pour l'Europe occidentale.

« Toutes les nations européennes ont contribué à la richesse et à la diversité de l'identité européenne. La Turquie, grâce à toutes les civilisations qui ont enrichi l'Anatolie et sa population, est l'une des héritières méditerranéennes de cette identité-là, qu'elle partage à égalité avec ses futurs partenaires de la C.E.E. et de l'U.E.O. Nous revendiquons cet héritage.

« La Turquie et l'Union de l'Europe occidentale ont des objectifs communs et des responsabilités communes dont elles doivent s'acquitter. Par conséquent, aucun arrangement consultatif spécial ne saurait être considéré comme pouvant remplacer en permanence la future adhésion pleine et entière de la Turquie à l'Union.

« Avec ces pensées à l'esprit, je formule le vœu que vos travaux soient couronnés d'un plein succès. Merci. »

M. Jean Valleix, député (R.P.R.), après s'être félicité de cette occasion de dialogue entre la Turquie et l'U.E.O., a posé deux questions à M. Ozal. La première sur les grands travaux entrepris en Turquie et sur les possibilités d'échange avec les pays voisins, notamment dans le domaine hydraulique ; la seconde sur les chances que peut avoir la démocratie en pays musulman et arabe, selon nos concepts occidentaux choisis par la Turquie.

Le président Ozal a déclaré, en réponse à M. Jean Valleix :

« Je répondrai d'abord à la première partie de la question. Oui, la Turquie se développe très rapidement. Elle essaie de mettre en valeur ses ressources hydroélectriques et hydrauliques. Le sud-est de la Turquie, que nous appelons la haute Mésopotamie, s'étend entre deux fleuves, déjà célèbres dans la Bible, le Tigre et l'Euphrate. C'est une région fertile mais où il pleut très peu. Il est possible de l'irriguer seulement à partir de ces deux fleuves qui prennent leur source dans les montagnes anatoliennes de l'est de la Turquie. Il faut savoir que 90 % des eaux de l'Euphrate proviennent des montagnes turques et que la proportion est de l'ordre de 50 %, ou peut-être 55 %, pour les eaux du Tigre.

« Une vaste étendue de terre sera irriguée par ces deux fleuves et quelque 25 milliards de kilowattheures d'électricité seront produits par des centrales hydroélectriques. Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler du projet « Snowy Mountain » en Australie ; notre projet est cinq fois plus important. Vingt-deux barrages sont prévus qui permettront d'irriguer 1 800 000 hectares. L'ensemble de la région a une superficie égale à celle des Pays-Bas ou des autres pays du Benelux, ou encore la quasi-totalité de la vallée de Nil. Ce projet a d'énormes potentialités dont pourraient bénéficier tout le Moyen-Orient, l'Iran, etc.

« En ce qui concerne la répartition des eaux, si nous employons la technologie actuelle utilisée pour l'irrigation de surface en Syrie et en Irak, qui n'ont pas encore commencé à utiliser l'eau des deux fleuves — mais qui commenceront probablement à le faire dans deux ans —, les eaux des deux fleuves ne seraient pas suffisantes dans les trois pays. Nous avons discuté de la situation avec eux, et j'ai suggéré une solution simple au problème. Nous devrions passer à de nouvelles technologies qui permettraient une utilisation des eaux beaucoup plus efficace. De nouvelles méthodes qui ont été récemment inventées, comme l'irrigation goutte à goutte et l'irrigation en pluie, pourraient être utilisées selon les circonstances. J'ai suggéré auxdits pays que nous nous rencontrions pour étudier la possibilité d'utiliser ces méthodes. De cette façon, les eaux des deux fleuves seraient plus que suffisantes pour les trois pays.

« Une chose manque cependant. Les nouveaux systèmes exigeront des investissements plus importants parce qu'ils sont plus coûteux que l'irrigation de surface. C'est pourquoi j'ai suggéré dans mon discours que les pays disposant de ressources financières aident à financer ce type de projet dans la région. Cela sera en fin de compte à l'avantage de tous les pays concernés. Naturellement, la Turquie veillera à ce qu'une plus grande quantité d'eau aille vers la Syrie et l'Irak. Cela sera à notre avantage car, si nous avons suffisamment d'eau pour notre irrigation et que nous leur envoyions plus d'eau, nous produirons plus d'électricité ; les deux sont liés.

« En ce qui concerne la question de savoir si les pays arabes deviendront démocratiques, je crois que le vent de la démocratie souffle à présent plus vite sur le Moyen-Orient. Je ne veux pas dire que tout processus démocratique qui verra le jour dans cette région sera similaire aux vôtres, car même les vôtres ont mis une centaine d'années à se développer. Si je vous demandais comment était la démocratie au Royaume-Uni ou en France il y a cent ans, pourriez-vous me répondre que ses normes étaient les mêmes qu'aujourd'hui ? Il est évident que non.

« Au cours du XIX^e siècle par exemple, le dur travail que la classe ouvrière a dû fournir a conduit au communisme. Toutefois, à mesure que le temps a passé, les normes démocratiques de chaque société se sont améliorées. La même chose se produit maintenant dans mon pays. La situation s'est améliorée et continuera de s'améliorer.

« Je ne veux donc pas dire que les pays arabes n'auront pas de démocratie. Je sais que des conversations ont lieu sur la possibilité de recueillir l'avis de la population en Arabie Saoudite. J'ai parlé avec le roi Fahd, qui envisage de s'acheminer vers un système plus démocratique. Il y a un mouvement similaire au Koweït. Nous devons être patients. Ces progrès se feront à leur rythme, comme on l'a vu en Europe de l'Est. Le premier mouvement démocratique véritable a eu lieu en Tchécoslovaquie, en Hongrie, puis en Pologne. En Roumanie et en Bulgarie, le processus a été un peu retardé. En Albanie, le parti communiste a du moins changé de nom, et il y a maintenant un Gouvernement d'union. La Bulgarie a décidé d'organiser des élections, ce qui signifie que le système démocratique s'établit progressivement. Il y aura un processus analogue au Moyen-Orient, mais cela prendra beaucoup plus longtemps. »

SECTION V

*Discours de M. Douglas Hurd,
ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.*

M. Douglas Hurd, ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, a prononcé, le mercredi 5 juin 1991, le discours suivant devant l'Assemblée de l'U.E.O. :

« C'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole devant cette assemblée. Vous êtes au cœur d'un débat ardu sur la défense future de l'Europe et vous pouvez y apporter une contribution unique. Je me félicite vivement, Monsieur le président, du rôle actif que l'Assemblée a joué sous votre présidence et votre inspiration. Je me réjouis bien entendu aussi, sans chauvinisme aucun, du rôle constructif joué par la

délégation britannique sous la conduite de sir Geoffrey Finsberg. Je sais que mon collègue, M. Roland Dumas, a assumé avec énergie et imagination la présidence française de l'organisation et je suis persuadé que son successeur allemand poursuivra sa tâche avec la même résolution.

« Comme je viens de le dire, l'U.E.O. est au centre d'un débat ardu et crucial sur la défense future de l'Europe. On devrait toujours entamer un débat sur le changement en se demandant : à quoi bon changer quoi que ce soit ? Que reproche-t-on au système solide et éprouvé qui a permis, après tout, de maintenir la paix en Europe depuis plus de quarante ans ? La réponse est que le monde a changé. Nous n'avons plus à craindre ni à décourager une attaque massive contre l'Europe occidentale de la part d'une superpuissance dont les dirigeants souhaitent anéantir et enterrer notre système de liberté car la guerre froide est, je pense, terminée pour de bon. Mais cela ne veut pas dire que nos inquiétudes n'ont plus de raison d'être. La Russie, et avec elle sans doute les autres républiques qui constituent le cœur de l'Union soviétique, restera, en effet, sous une forme ou une autre, une puissance militaire considérable sur les dirigeants et les politiques de laquelle on ne peut compter.

« Il existe des risques réels de désintégration et de conflit dans plus d'une autre région de l'Europe centrale et orientale et diverses craintes évidentes, ayant pour origine le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, pourraient s'imposer à nous. Les problèmes qui ont donné naissance à l'U.E.O. et sont à l'origine de la recherche d'une politique étrangère et de sécurité européenne n'ont donc pas disparu. Ils ont simplement changé et les réponses à y apporter doivent faire de même. Telle est la raison d'être du présent débat.

« En Grande-Bretagne, nous nous en félicitons car la discussion bouscule les idées établies et contribue à aiguïser les esprits. Elle a souvent permis de s'entendre sur les grands problèmes. Tout le monde admet, et j'en suis aussi convaincu que quiconque, la nécessité, pour les Douze, d'élaborer une politique commune de sécurité. Chacun convient qu'il faut à la fois renforcer les objectifs de défense de l'Europe et maintenir l'association transatlantique incarnée par l'Alliance. La question qui reste à résoudre est celle de savoir s'il est possible de concilier ou de combiner ces deux objectifs dans un nouveau système qui répondra précisément à nos besoins pour la décennie en cours et au-delà.

« Il ne s'agit pas là d'une discussion théorique ou académique, mais d'un problème bien réel dont la réalité nous est apparue, au cours de l'année écoulée, à la lumière des événements du Golfe. L'action militaire entreprise pour chasser l'agresseur irakien du Koweït a permis de tirer un certain nombre d'enseignements importants d'une portée plus générale. Elle a montré qu'il importait de disposer de forces prêtes à l'action qui soient mobiles. Elle a montré également la nécessité d'une contribution européenne plus importante. Arrêtons-nous un instant pour réflé-

chir à la question. Dans le Golfe, la grande majorité des marins, soldats et aviateurs de la coalition venaient des États-Unis. Le deuxième contingent occidental par ordre de grandeur, celui de la Grande-Bretagne, était de 45 000 hommes environ.

« Notre contribution représentait tout juste 8 % des forces américaines. C'était un effort remarquable arrivant à point nommé, mais qui n'était tout de même que de 8 %. L'opinion européenne reconnaît maintenant que la réponse globale de l'Europe n'était pas suffisante, ce qui a manifestement renforcé le mouvement au sein des Douze en faveur d'une identité européenne accrue en matière de défense. Avant de nous demander où cela va nous mener, nous devons nous féliciter de voir que les Européens ont compris d'instinct que nous devrions tous faire davantage pour notre propre défense. Cependant, l'instinct ne suffit pas. Nous devons également veiller à ce qu'il nous porte à améliorer concrètement les choses plutôt qu'à reprendre simplement des discours ambitieux.

« L'Europe dispose concrètement de nombreux atouts, mais il lui en manque certains dans ce domaine. Nous ne pourrions pas entreprendre une opération comme « Tempête du désert » sans l'aide des États-Unis. Par exemple, nous ne disposons pas de la capacité de transport aérien lourd ni des autres matériels indispensables et extrêmement coûteux. La volonté politique est donc une chose et une approche européenne réaliste en est une autre.

« Vous connaissez la question et êtes experts en la matière ; personne dans cette assemblée ne saurait donc être favorable à une coûteuse duplication des structures militaires. Ce n'est ni souhaitable ni faisable, ne serait-ce que parce que nous sommes tous conscients des contraintes auxquelles sont soumis les budgets de défense.

« Il s'ensuit donc, n'est-ce pas, que les forces américaines et européennes doivent pouvoir travailler ensemble en toute confiance. C'est ce qui s'est produit dans le Golfe. Une fois rassemblées, les forces de la coalition se sont magnifiquement comportées, mais il leur a fallu du temps pour se regrouper et s'organiser. Dans la plupart des cas, l'intégration et l'entraînement commun sont des données capitales car on n'a pas toujours du temps devant soi. Des forces habituées à travailler ensemble le font manifestement mieux, du fait même de l'habitude qu'elles ont prise.

« Ces événements ont montré, à notre avis, les réalités pratiques à prendre en compte pour élaborer une politique étrangère et de sécurité commune et les limites que nous nous imposerions si nous nous basions sur un schéma quelque peu exclusif, rigide ou manquant d'ouverture.

« La situation dans le Golfe a évolué très vite et mis en jeu des intérêts nationaux vitaux. Il y a des cas où les circonstances résistent

obstinément à toute tentative de centralisation des décisions. Cela ne devrait étonner ni décevoir personne. Il n'y a rien à gagner à prétendre le contraire. Il existe, à mon avis, de bonnes raisons de ne pas tenter d'imposer dans ce domaine, et surtout sur les questions de défense, des politiques votées à la majorité qualifiée. Une décision ne peut tenir si elle ne prend pas en compte les divergences d'opinions.

« Ainsi, lors des réunions des Douze que nous avons eues sur la question du Golfe, je crois qu'un vote à la majorité qualifiée aurait affaibli plutôt que renforcé la réaction européenne. Je pense que, sur les questions de politique étrangère, nous devons avoir pour objet de parvenir à un accord en Europe chaque fois que possible, puis d'agir résolument ensemble sur cette base, comme nous l'avons fait pour les sanctions contre l'Irak en août dernier ainsi que pour la fusillade de Vilnius et notre prompt réaction en janvier de cette année. Discuter, se mettre d'accord et agir de concert, tels doivent être les principes directeurs de toute politique étrangère européenne.

« Les besoins en matière de défense évoluent, mais ce qui ne change pas, c'est la nécessité d'une défense fiable. Qu'est-ce que cela signifie ? Que veut-on dire par politique de défense commune de l'Europe ? Nous en avons déjà une dans le cadre de l'O.T.A.N. Nous disposons déjà, avec l'O.T.A.N., d'une organisation de défense exceptionnellement efficace. Toute politique européenne de défense doit tenir compte du rôle irremplaçable joué par l'Alliance.

« Vaut-il mieux, pour la défense, renforcer les institutions existantes ou en créer de nouvelles ? Nous nous efforçons de consolider les réalisations du passé. Nous voulons, en particulier, renforcer l'U.E.O.

« Depuis plus de quarante ans, l'U.E.O. et les organisations qui l'ont précédée effectuent dans l'ombre un travail discret mais efficace. L'organisation n'a jamais cherché à être un club fermé. Le traité reconnaît à d'autres États le droit d'y adhérer. Il lui fait obligation d'œuvrer en étroite coopération avec l'O.T.A.N. et l'U.E.O. a coexisté harmonieusement avec l'O.T.A.N. depuis la création de cette organisation. Cependant, l'une de ses caractéristiques originales revêt désormais une importance nouvelle, car l'U.E.O. est la principale instance purement européenne compétente en matière de défense. Toutes les parties concernées estiment que l'Europe devrait assumer une plus grande responsabilité concernant sa propre défense. L'U.E.O. devrait donc, non pas inévitablement, mais naturellement, assumer un plus grand rôle.

« Nous ne devons pas, en créant l'identité européenne en matière de défense, considérer l'Alliance transatlantique, qui est fondamentale pour la sécurité de l'Europe, comme allant de soi, ni surtout la mettre en péril. Le principe qui doit régir les relations entre l'identité européenne en matière de défense et l'Alliance est que leurs fonctions doivent être complémentaires, que leurs structures ne doivent pas faire

double emploi et que tous les alliés doivent se consulter librement. Cela signifie que l'U.E.O. doit rester ouverte aux alliés européens qui ne sont pas représentés dans cet hémicycle aujourd'hui. La présence parmi nous ce matin du président de la République turque nous rappelle à tous que le pilier européen de l'Alliance a une base plus large que l'U.E.O. et plus large, aussi, que la Communauté. Nous devons donc mûrement peser les restrictions dont nous pourrions assortir l'adhésion de futurs membres à une U.E.O. renforcée.

« Le deuxième point est qu'une fois revitalisée, l'U.E.O. continuera, nous l'espérons, de travailler en étroite collaboration avec l'O.T.A.N. et les institutions de l'union politique. Elle devra toutefois rester distincte de l'une comme de l'autre afin de pouvoir servir de passerelle entre les deux. Pour que cela devienne une réalité concrète, il faudrait, à notre avis, transférer le Conseil et le secrétariat de l'U.E.O. à Bruxelles. Dans la pratique, nous comptons, afin de garantir à la Grande-Bretagne une approche cohérente des deux organisations, faire également de notre ambassadeur à l'O.T.A.N. notre représentant permanent auprès de l'U.E.O.

« Dans les années 1990 — et c'est là un des problèmes du présent débat — il ne peut y avoir une nette répartition des discussions entre les principales organisations internationales. Il est probable que différentes instances — l'O.T.A.N., l'U.E.O. et les Douze — examineront des questions analogues. Il n'y a pas de mal à cela, à condition que la coordination soit bonne. Il est inévitable que les discussions se déroulent dans plusieurs organisations, puisque les trois que j'ai mentionnées sont concernées. Le débat n'en sera que plus complet. Cependant, les décisions relatives à la défense doivent rester du ressort de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. Il ne saurait y avoir la moindre ambiguïté sur ce point.

« La récente déclaration américano-allemande a clairement indiqué que l'O.T.A.N. doit rester le principal lieu de concertation et d'entente sur toutes les politiques ayant trait aux engagements de sécurité et de défense contractés par ses États membres aux termes du Traité de l'Atlantique Nord. Les consultations au sein de l'U.E.O. doivent permettre à l'Europe d'apporter une contribution plus cohérente au débat interne à l'Alliance. Sur d'autres questions — si, par exemple, les pays d'Europe estiment nécessaire de protéger militairement les intérêts européens en dehors de la zone O.T.A.N. — l'U.E.O. pourrait, à notre avis, prendre des décisions, après consultation au sein de l'Alliance. Les alliés, y compris ceux qui n'appartiennent pas à l'U.E.O., conviennent généralement que c'est là une approche raisonnable et pratique.

« Cette répartition des responsabilités serait une bonne chose pour l'Europe et pour la défense. Nous pourrions dans ce cadre arriver, en matière de sécurité européenne, à des arrangements nouveaux et durables. Les discussions se déroulent dans les trois instances que j'ai mentionnées, l'O.T.A.N., l'U.E.O. et les Douze et se poursuivront

probablement jusqu'à la fin de l'année. J'ai parfois l'impression qu'harmoniser la révision de l'O.T.A.N. et la Conférence intergouvernementale des Douze est un peu comme creuser le tunnel sous la Manche. Nous commençons à creuser en des points différents, mais ce qui importe c'est de faire la jonction à mi-chemin, à peu près à la même profondeur, si l'on veut que l'entreprise réussisse. L'U.E.O. peut y participer activement en développant son rôle traditionnel de lieu de concertation sur les questions de défense et de sécurité afin que l'Europe puisse apporter au Conseil de l'Atlantique Nord une contribution plus cohérente, qui refléterait son influence croissante et l'importance de ses intérêts permanents dans le monde.

« Cela supposera d'étroites relations de travail à tous les niveaux avec l'Alliance et des liens aussi étroits entre l'U.E.O. et l'union politique. Lorsque les Douze arrêteront, après en avoir débattu, des décisions sur des questions de politique étrangère et de sécurité, ils pourront saisir l'U.E.O. de leurs conséquences éventuelles en matière de défense. Les Britanniques ont apporté leur contribution à bon nombre de débats et de discussions sur certains aspects de ces idéaux. Il n'est pas bon, je crois, de débattre trop longuement de l'opportunité de subordonner l'U.E.O. à l'O.T.A.N. ou à l'union européenne. Elle ne devrait, à mon avis, dépendre ni de l'une, ni de l'autre. Son rôle capital est de faciliter la réalisation de ce que nous souhaitons tous : une défense européenne renforcée reposant sur une alliance réformée et inscrite dans la durée. Nous n'y parviendrons que si tous les partenaires et alliés restent ouverts les uns aux autres et si nous évitons de compartimenter notre défense collective.

« L'U.E.O. assure aussi une bonne coordination des questions telles que le contrôle des armements et la C.S.C.E. Je ne crois pas qu'elle devrait constituer au sein de l'O.T.A.N. une sorte de faction présentant les opinions européennes sans discussion possible aux États qui ne font pas partie de ses membres ou de l'O.T.A.N. Cette solution ne serait pas satisfaisante et ce n'est pas ce que nous préconisons. Nous ne croyons pas que l'U.E.O. devrait devenir le porte-parole exclusif des Douze, dans la mesure où les intérêts des autres partenaires européens et alliés entrent également en jeu. Partant de là, elle permettra à l'Europe d'apporter une contribution plus cohérente à l'Alliance atlantique.

« Nous avons proposé concrètement de créer une force européenne de réaction indépendante venant compléter la structure intégrée de l'O.T.A.N. Elle serait constituée d'unités affectées à l'O.T.A.N. et d'autres unités nationales. En temps de paix, elle aurait sa propre cellule de planification qui veillerait à l'efficacité des forces de l'U.E.O. et assurerait la liaison avec les responsables des plans de l'O.T.A.N. Elle cadrerait parfaitement avec les nouveaux arrangements de l'O.T.A.N. et aurait aussi un dispositif souple de commandement lui permettant de réagir rapidement et efficacement en temps de crise. Cette nouvelle force

de réaction pourrait servir dans toute une gamme de circonstances et défendre nos intérêts en dehors de la zone O.T.A.N. Il nous faudrait agir en pleine concertation avec les membres de l'Alliance qui ne font pas partie de l'U.E.O. et en parfaite coordination avec eux afin que la force européenne de réaction puisse s'intégrer à leurs forces selon les besoins.

« Je ne veux pas dire par là que les Européens souhaitent s'adjuger un rôle hors-zone. Nous ne nous lancerons jamais à la hâte dans l'action militaire. La gestion des crises prévoit une gradation de réponses avant l'engagement des troupes terrestres, de la marine ou de l'aviation. Cela fait partie de la gamme de mesures plus générales nécessaires pour faire face et répondre aux nouveaux risques qui sont apparus dans le monde.

« La création d'une identité européenne en matière de défense a pour objet l'amélioration de notre sécurité globale et le renforcement de l'Alliance. Voilà qui nécessite un contenu concret. On peut discuter les textes des traités dans l'abstrait, mais ce n'est guère satisfaisant. Pour avoir un sens, ils doivent refléter la réalité. Nulle part ce n'est plus vrai qu'en matière de défense. Si nous collions aux textes et tentions de rendre la réalité conforme à la rhétorique, nous mettrions inutilement en danger des institutions et des politiques qui ont fait leurs preuves depuis plus de quarante ans.

« Le débat dépasse les questions de défense. La sécurité exige la définition de politiques nouvelles vis-à-vis de l'Europe centrale et orientale et de l'Union soviétique. L'U.E.O., l'O.T.A.N. et les Douze n'ont pas négligé les aspects plus généraux de la situation. Il est primordial pour la sécurité future qu'aucun pays d'Europe ne se sente isolé ou moins en sécurité du fait des changements qui sont intervenus.

« L'Assemblée de l'U.E.O. et l'organisation en tant que telle ont joué leur rôle. Vous conviendrez, je pense, qu'il y a place pour d'autres rencontres, militaires autant que politiques. Ces contacts font partie d'un processus plus vaste, qui s'amplifie sans cesse — le développement des liens politiques, économiques, financiers et commerciaux entre l'est et l'ouest de l'Europe. Personne ne peut douter que les Occidentaux s'intéressent de près à la sécurité et à la stabilité de nos voisins de l'Est. C'était le thème principal des discussions de l'O.C.D.E. qui ont eu lieu au château de la Muette, d'où je viens, et ce sera le thème principal de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, à Copenhague, où je me rends aujourd'hui même.

« L'U.E.O. a passé la majeure partie de son existence à se rendre discrètement utile dans l'ombre de l'Alliance. Elle ne se met pas en avant en tant qu'entité distincte, différente et rivale et commettrait une grave erreur si elle le faisait. Cela montre la réussite de l'O.T.A.N., mais ce n'est pas une critique à l'égard de l'U.E.O. Cependant, les besoins ayant évolué, les institutions traditionnelles doivent assumer de nouveaux rôles. C'est le signe de leur dynamisme et de leur utilité. Si nous pouvons

nous entendre sur ce point, l'U.E.O. peut, dans une certaine mesure, sortir des coulisses pour rejoindre l'Alliance au milieu de la scène en en rehaussant — et non pas en en diminuant — l'importance. L'U.E.O. sera au centre, mais n'y sera pas seule. Nous acceptons la logique de la Plate-forme de La Haye, mais il est également clair, et tout le monde en convient, qu'il ne saurait y avoir de défense européenne sans l'O.T.A.N. La question est de savoir comment concilier ces deux réalités : d'une part, le désir, la pression grandissante et l'instinct en faveur d'une identité européenne accrue en matière de défense, de l'autre, l'existence d'une Alliance dont l'importance est cruciale. Nous ne voulons pas contribuer à séparer l'Europe de l'Amérique du Nord en matière de défense. L'histoire du monde depuis 1919, et en particulier entre les deux grandes guerres, nous montre les dangers de voir les Etats-Unis et le Canada se séparer de l'Europe.

« Les discussions en cours sont complexes et je ne sais pas encore si elles aboutiront. Je ne sais pas encore si celles qui ont eu lieu dans les trois instances que j'ai mentionnées, dont l'U.E.O., permettront de parvenir à un accord avant la fin de l'année. Si nous ne nous mettons pas d'accord et n'adaptions pas les rôles des institutions aux nouveaux besoins, il ne se produira ni catastrophe ni cataclysme, mais un lent enlèvement de l'Alliance atlantique, probablement masqué, comme toujours en de telles circonstances, par de nombreux discours, déclarations et assurances renouvelées. Mais l'enlèvement n'en serait pas moins réel. Simultanément, les Douze créeraient sans doute une sorte d'identité de défense européenne, mais ce ne seraient que des mots, vides de toute substance susceptible de lui donner force. Autant échanger une armure contre une coquille. Il faut nous en garder ; c'est insuffisant. Ce n'est pas un danger, ni un cataclysme, mais c'est insuffisant. Nous devons au contraire nous employer énergiquement à doter une Europe vigoureuse de l'armure dont elle a besoin — une armure plus légère — pour faire face à la situation nouvelle de la fin de cette décennie et du début du siècle prochain. Ce faisant, nous permettrons à l'Europe de jouer un rôle plus important dans une Alliance réformée et d'assumer, si besoin est, ses responsabilités en dehors de la zone O.T.A.N. pour créer un monde plus sûr et mieux ordonné.

« Nous avons fait quelques progrès dans ce sens et les mois à venir nous diront si nous pouvons remporter le prix. Les discussions au sein de l'U.E.O., de nos parlements nationaux, des Douze et du Conseil de l'O.T.A.N., constituent un ensemble qui, si nous sommes habiles et ne perdons pas de vue la réalité, nous permettra de remporter le prix dont j'ai parlé. »

M. Roland Beix, député (S.) a demandé au ministre britannique si la création d'une force de réaction rapide dans le cadre de l'O.T.A.N. lui paraissait compatible avec la plate-forme de La Haye de 1987 et

quelles en seraient les conséquences dans le domaine des coopérations militaires en matière d'armements en Europe.

M. Douglas Hurd a répondu en ces termes à M. Roland Beix :

« Je répéterai la réponse que j'ai donnée. Nous estimons, comme les douze pays européens à l'exception de l'Irlande, que l'essentiel de notre défense réside dans son caractère atlantique : c'est la raison pour laquelle nous pouvons dormir tranquilles. Nous croyons, comme l'a précisé clairement la déclaration américano-allemande, que l'Alliance atlantique doit être maintenue tout en se modifiant. Un sommet a réuni les seize pays membres à Londres en juillet dernier : il a clairement exposé les modalités à suivre pour y parvenir et a assigné aux différents éléments de l'O.T.A.N. et de l'Alliance des tâches pour mener à bien cette mission.

« Au cours de la même année, le sommet des Douze a convoqué deux conférences intergouvernementales – une sur l'union économique et monétaire, l'autre sur l'union politique. Nous avons nous-mêmes, comme d'autres – parmi lesquels le président Mitterrand et le chancelier Kohl – présenté à cette conférence nos idées sur la politique étrangère et la sécurité. La France et l'Allemagne ont fait de même en matière de défense. Les discussions se sont déroulées en parallèle. La décision prise la semaine dernière par l'O.T.A.N. correspond exactement au mandat de juillet dernier de la Conférence intergouvernementale ou avec le processus d'harmonisation qui se déroule au sein de la C.S.C.E. Personne ne met en question le fondement atlantique de la défense dans le débat européen. Au contraire, au cours du mois dernier, de nombreux pays, y compris la France, l'Allemagne et l'Italie, ont insisté sur la nature atlantique de notre politique de défense. Cette décision est entièrement appropriée.

« Il nous appartiendra d'examiner, à la fois à l'intérieur de l'O.T.A.N. et à l'extérieur, comment le fondement atlantique de notre défense peut être concilié avec une identité européenne plus forte. J'ai formulé des idées concrètes sur la manière d'y parvenir mais je reconnais que la mise au point des détails exigera beaucoup de travail. Voilà qui est beaucoup plus pragmatique que de répéter l'affirmation selon laquelle l'Europe ne peut être unie à moins de comporter un élément de défense et d'éviter de répondre à des questions sur le sens de cette affirmation et sur la manière de la concilier avec le fondement atlantique de la défense. »

SECTION VI

Discours de M. Mitsotakis, Premier ministre de Grèce.

Dans le cadre de la seconde partie de la 37^e session ordinaire, le 2 décembre 1991, M. Mitsotakis, Premier ministre de Grèce, a prononcé devant l'Assemblée le discours suivant :

« Monsieur le Président, honorables membres de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs,

« Mes remerciements s'adressent tout d'abord à votre président, M. Robert Pontillon, pour son aimable invitation.

« Je constate avec satisfaction, grâce à cette même invitation, que votre Assemblée, qui s'est depuis longtemps intéressée à la perspective d'une adhésion de la Grèce à l'U.E.O., attache une importance particulière aux vues du gouvernement hellénique sur la question de la sécurité européenne. Cette question est indéniablement au centre de l'intérêt de cette Assemblée, le seul organe parlementaire européen mandaté par traité pour débattre de tous les aspects de la sécurité, y compris des questions de défense.

« La sécurité est certainement un concept complexe qui peut être défini à la lumière de plusieurs facteurs. Des phénomènes sociopolitiques comme les aspirations ethniques, parfois exploitées par des tiers, les rivalités idéologiques ou religieuses, les inégalités socio-économiques et les pressions démographiques, ou bien les différends politiques entre nations peuvent mettre en danger la sécurité et, par conséquent, la paix et la stabilité d'une région.

« Parler de la sécurité en Europe, c'est aussi prendre en considération la situation dans les régions géopolitiquement proches, telles que le Bassin méditerranéen et le Proche-Orient, et surtout l'influence des changements actuels dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et, bien sûr, en Union soviétique. Aujourd'hui, les Balkans, région particulièrement sensible, subissent les effets de la crise yougoslave, dont les symptômes d'exacerbation nationaliste menacent la stabilité de toute la région.

« Le mur qui divisait notre vieux continent en deux mondes et camps adverses est enfin tombé. Sa chute a précipité la fin du système bipolaire de sécurité en Europe, instauré depuis quatre décennies et caractérisé par la confrontation de deux grandes coalitions politico-militaires, l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie.

« Nous nous réjouissons très justement de la fin de l'ancien ordre mondial, celui de Yalta. N'oublions pas cependant que les phases de transition historique ont toujours été caractérisées par l'instabilité et l'incertitude.

« Durant plus de quarante ans, nous avons vécu sur notre continent avec la menace militaire concrète d'une offensive de grande envergure venant de l'Est. Aujourd'hui, nous avons des perspectives de paix devant nous, mais aussi des situations conflictuelles qui peuvent dégénérer en menaces sérieuses. Ces nouveaux dangers pour la sécurité sont d'une nature différente. Ils ont un caractère régional ou local et proviennent de la résurgence des nationalismes tenus en tutelle pendant des décennies.

« Pour faire face à cette nouvelle réalité, un effort soutenu et beaucoup d'imagination s'imposent pour tracer le plan architectural du nouveau système européen de sécurité. Actuellement, les risques de conflits, même s'ils sont sans doute militairement d'une envergure limitée, sont en revanche plus nombreux, plus variés et moins prévisibles pour être perçus et maîtrisés d'avance.

« De ce fait, les différentes institutions de sécurité, devant la fluidité qui caractérise la nouvelle scène politico-militaire de l'Europe, se trouvent obligées de s'y adapter et de redéfinir leur mission. Le premier pas dans cette direction est la définition concrète du rôle de ces organisations en vue d'une meilleure harmonisation et coordination respectives, afin d'éviter les risques de dédoublement ou de chevauchement. Une tâche bien délicate à cause de la constante évolution de la situation car, depuis la révolution pacifique de 1989, nous vivons une époque d'accélération de l'histoire européenne.

« Vu cette nouvelle réalité en Europe, la nouvelle architecture européenne de sécurité s'articule sur trois niveaux : le niveau transatlantique, le niveau européen et le niveau paneuropéen.

« Au niveau transatlantique, la pierre angulaire d'une architecture européenne de sécurité est sans aucun doute l'O.T.A.N. L'Alliance atlantique reste la plus importante organisation de défense et de sécurité, parce qu'elle dispose de mécanismes de consultation politique et de gestion des crises, ainsi que de structures militaires intégrées efficaces. De plus, elle maintient et rend crédible le lien transatlantique entre l'Europe, les États-Unis et le Canada, élément nécessaire pour la sécurité et la stabilité de notre continent.

« Les changements radicaux survenus avec une rapidité vertigineuse ces derniers temps, les événements historiques des deux dernières années en Union soviétique et dans les pays de l'Europe centrale et orientale imposent une révision du rôle et du concept stratégique de l'Alliance. Ainsi, nous avons un déplacement du centre de gravité de

l'Alliance. Nous passons de la notion de défense vers un concept global de la sécurité, et nous entrevoyons en même temps un renforcement de sa mission politique dans la direction du dialogue.

« La réduction des forces militaires de l'Alliance, qui est en train de s'opérer, ne lui enlève pas pour autant sa capacité de protéger ses membres de toute agression éventuelle. À ce propos, la restructuration des forces conventionnelles dans des formations de réaction rapide, auxquelles la Grèce a offert sa contribution, et la réduction du rôle des armes nucléaires à un moyen de dissuasion de dernier recours sont des mesures d'importance par lesquelles un nouveau concept de défense vient d'être inauguré. Les décisions que l'O.T.A.N. vient de prendre au sommet de Rome reflètent la nouvelle situation en Europe et le nouveau concept stratégique de l'Alliance va dans la bonne direction pour trouver des réponses adéquates aux problèmes engendrés.

« L'existence de risques multiples en Europe centrale et orientale et l'importance que revêt, pour la sécurité de l'Alliance, la stabilité dans les pays de la région Sud-méditerranéenne et du Moyen-Orient sont reconnues par l'O.T.A.N. Il en est de même de l'existence dans cette dernière zone de potentiels militaires et de la prolifération des technologies d'armes de destruction massive. Tout cela fait de la Grèce, pays clé dans la zone, un maillon sensible et important de tout système de sécurité européen et notamment de celui de l'Alliance.

« Au sein de ce système de défense qui lie les deux rivages de l'Atlantique, un pilier européen est en train de s'affirmer ces dernières années par la réanimation de l'Union de l'Europe occidentale.

« Le Traité de Bruxelles, qui liait depuis 1948 les six pays de la Communauté européenne, avec des liens plus spécifiques au sein de l'Alliance atlantique, revêt aujourd'hui une importance toute particulière pour les pays européens.

« Enrichi de trois nouveaux membres de la C.E.E. appartenant aussi à l'O.T.A.N., il aspire à jouer un rôle plus important dans la sécurité européenne, un rôle complémentaire et non pas concurrentiel, vis-à-vis de l'O.T.A.N.

« Dans toute l'histoire de son existence, l'U.E.O. n'était qu'une alliance plus spécifique entre les pays de la Communauté européenne au sein de la grande alliance transatlantique. Et il est tout à fait naturel qu'elle veuille garder ce rôle spécifique au sein de l'Alliance en s'élargissant pour inclure tous les pays membres de la Communauté européenne qui désireraient y participer.

« Ces réflexions, Mesdames et Messieurs, m'amènent au deuxième niveau : celui de l'Europe communautaire des Douze et le grand dessein de ces pays pour l'union politique. Force est de constater que la pierre angulaire de la nouvelle architecture européenne est la Communauté

européenne, qui a été un point de référence pour les peuples de l'Europe orientale et a joué un rôle de catalyseur dans la crise qui a précipité la chute des totalitarismes. C'est encore la Communauté des Douze, transformée en union politique, qui formera le nouveau fondement de l'Europe et qui devrait avoir les moyens, les institutions et les pouvoirs pour prendre des décisions, tracer les orientations politiques, gérer les crises. Cela implique une volonté politique fondée sur une conscience des intérêts essentiels que les États membres ont en commun.

« Au moment où elle attire les demandes d'adhésion d'autres pays européens, la Communauté, pour faire face aux grands défis de notre temps, s'achemine inexorablement vers l'union politique. Qui dit union politique pense politique étrangère commune et qui dit politique extérieure en commun ne peut qu'associer cette notion à une politique couvrant les domaines de la sécurité et de la défense.

« La Communauté, qui ne peut être le géant économique et le nain politique de la famille internationale, jouera sans doute, en se dotant d'une identité de sécurité et de défense, un rôle décisif pour la stabilité et la paix de l'Europe et du monde. Nous sommes en train de travailler sur ce projet pour un nouveau Traité d'union politique depuis presque deux ans à tous les niveaux. Des progrès substantiels ont déjà été enregistrés et l'on peut espérer qu'à Maastricht nous nous montrerons assez sages pour doter l'Europe du nouveau cadre institutionnel dont elle a absolument besoin pour faire face au défi de l'Histoire.

« Encore dernièrement, au sommet de Rome, un consensus s'est dégagé autour de deux idées complémentaires : premièrement, l'idée que l'O.T.A.N. constitue une donnée essentielle de la sécurité européenne ; deuxièmement, le principe d'une politique de sécurité et de défense propre aux Européens que personne ne conteste plus. Le principe d'une identité européenne de sécurité et de défense fait déjà l'unanimité parmi les membres de l'Alliance atlantique.

« Cela, loin d'affaiblir l'O.T.A.N. et les liens de solidarité transatlantique, renforcerait au contraire la composante européenne de l'Alliance. Je voudrais ici rappeler les termes de la Plate-forme de La Haye, que la Grèce accepte, d'après lesquels une Europe occidentale libre, indépendante et de plus en plus unie est essentielle pour la sécurité de l'Amérique du Nord.

« Comme vous le savez, la Grèce a manifesté officiellement, et depuis 1987, son désir d'adhérer comme membre à part entière à l'Union de l'Europe occidentale. Cette adhésion devrait trouver aujourd'hui sa maturité et aller de soi. Car, au moment où l'U.E.O. est en train de se convertir en institution qui incarnera la politique européenne de défense, il est évident que l'adhésion des pays communautaires qui le désirent devient toute naturelle. Forts de ce principe, nous sommes sûrs que la Grèce, membre de la Communauté européenne et de l'O.T.A.N.

et ayant accepté pleinement la Plate-forme de La Haye, trouvera la place qui lui revient dans cette institution à vocation européenne par excellence.

« Ayant parlé de ces deux piliers, l'O.T.A.N. et la Communauté, je voudrais maintenant me référer au troisième, celui de la C.S.C.E.

« Au niveau paneuropéen, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue le seul forum où, pour la première fois dans l'Histoire, tous les pays européens traitent les questions de leur sécurité en coopération étroite avec les États-Unis et le Canada. Nous attachons une importance particulière à la promotion et au développement du rôle de la C.S.C.E., notamment dans le domaine de la gestion des crises, de la dissuasion des conflits et de la solution pacifique des différends.

« Nous concevons la C.S.C.E. comme le principal cadre institutionnel pour le contrôle et la réduction des armements sur notre continent et pour l'établissement de mesures de confiance et de sécurité. Afin que l'efficacité de ces mesures puisse être assurée et qu'aucun pays ne puisse se sentir menacé par l'accumulation excessive d'armes et la création d'un potentiel offensif dans son propre voisinage, leur champ d'application devrait être le plus large possible.

« C'est ainsi que le processus post-Helsinki de sécurité pourra servir de nouveau point de départ vers la création d'un système de coopération, de stabilité et de sécurité. Le fait que tous les États de la C.S.C.E. fassent déjà partie de ce processus comme participants à part entière donne l'assurance qu'un régime global de sécurité et de stabilité sera établi partout en Europe.

« Le caractère paneuropéen de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe donne à cette institution une importance exceptionnelle.

« Par conséquent, le développement de la C.S.C.E. dans le respect de ses principes et du droit international est capital. Faire respecter le droit sur la scène internationale, surtout dans des périodes d'incertitudes et de tensions, comme la nôtre, où nous recherchons un nouvel ordre mondial, est une condition indispensable pour le renforcement de la sécurité et de la paix.

« Monsieur le Président, mon pays accorde aussi une grande importance au concept de sécurité régionale et nous pensons que les mécanismes appropriés peuvent se développer afin de permettre aux États intéressés d'aborder cette question dans leur propre intérêt et celui de la stabilité de leur région.

« A ce sujet, la Grèce a formulé des propositions concrètes à ses voisins, la Bulgarie et la Turquie, et ne manquera pas l'occasion d'œuvrer

dans cette direction pour l'établissement d'un climat de confiance et de sécurité dans sa zone géographique.

« Lorsqu'on parle de sécurité en Europe, il est tout naturel de prendre en considération les développements dans les régions adjacentes comme la Méditerranée et le Proche-Orient. De plus, dans ces deux régions, des systèmes politiques, religieux, culturels, sociaux et idéologiques différents se développent dans un climat d'inégalité économique, d'instabilité politique, de prolifération d'armements et d'inexistence de structures de sécurité. Ce climat porte en soi les germes d'incidents et de conflits locaux, qui pourraient dégénérer en crise régionale, en même temps que des questions non résolues depuis longtemps, comme le problème de Chypre et le conflit israélo-arabe, continuent à offrir de sérieux points de friction et de tension.

« Etant donné la dépendance entre la sécurité en Europe et la sécurité dans les zones avoisinantes, et particulièrement la stabilité dans le Bassin méditerranéen, notre effort doit se diriger aussi vers la création d'un système global de coopération et de sécurité en Méditerranée et au Proche-Orient.

« Par sa position géographique et ses relations historiques avec les peuples de la région, la Grèce sert de pont et de point de rencontre entre l'Europe occidentale, les Balkans et le Proche-Orient. Ainsi la participation active de mon pays à tout système européen et régional de sécurité s'avère essentielle pour le maintien de la stabilité dans le Sud-Est européen.

« Monsieur le Président, honorables membres de l'Assemblée, je voudrais résumer mon message d'aujourd'hui avec les mots suivants.

« La Grèce, qu vit naître la démocratie, se félicite de pouvoir offrir à nouveau sa contribution, surtout aujourd'hui où notre continent essaie de trouver sa cohésion et son chemin loin des cauchemars du passé. Car l'Europe qui a été défaite par les guerres renaît par la démocratie. Dans ce climat, où mon pays tâche de toutes ses forces de réaliser notre but commun, celui d'une Europe unie et pacifique, sa place se trouve dans les institutions européennes.

« Permettez-moi d'exprimer mes vifs remerciements pour votre invitation et pour votre accueil.

« C'est un grand plaisir de me trouver parmi vous dans cette ville merveilleuse dont les monuments parlent de nos liens historiques et de notre héritage européen commun.

M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), a interrogé le Premier ministre grec en ces termes :

« Monsieur le Premier ministre, permettez-moi de vous poser une question très directe. Dans l'impuissance des Européens vis-à-vis du drame de la Croatie, la Grèce, comme d'autres, porte une certaine responsabilité.

« Pourquoi votre pays, qui a été le berceau de la démocratie — vous l'avez rappelé il y a quelques instants — tolère-t-il par son silence une telle agression et de tels manquements aux règles humanitaires les plus élémentaires ? Pourquoi ne prend-il pas plus d'initiatives alors que votre voisin est dans une situation dramatique ? Ne croyez-vous pas qu'un tel brûlot à vos frontières aura tôt ou tard des conséquences difficiles ? A la veille de la réunion de Maastricht, au moment où certains se posent la question d'une reconnaissance de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, au nom du libre droit des peuples, quelle sera votre position ? Vous associerez-vous à cette reconnaissance de l'indépendance de ces deux pays, notamment de la Croatie martyre, ou resterez-vous dans une prudente abstention ? Dans le cas où vous accepteriez la reconnaissance de cette indépendance, irez-vous jusqu'à reconnaître aussi l'indépendance de la République de Macédoine, qui vous est voisine, et, dans ce cas, quelle sera la position de votre gouvernement ? »

M. Mitsotakis a souhaité donner à M. Jacques Baumel « une réponse directe » :

« J'étais il y a trois jours à Belgrade où j'ai séjourné quelques heures pour voir ce qui s'y passe, et j'ai eu des contacts avec le gouvernement serbe et le président Milosevic, ainsi qu'avec le Premier ministre de la Yougoslavie, M. Marcovic.

« Or, vous considérez comme des données ce qui n'est pas tout à fait clair. Il vous semble acquis que la responsabilité de la guerre civile en Yougoslavie incombe à un seul côté ; mais, selon nos informations, ce n'est pas le cas. Les responsabilités sont partagées entre les deux côtés. Il faut donc être très prudent avant de passer aux décisions.

« On parle de sanctions ; il faut à notre avis être prudent et attendre. Le gouvernement serbe vient d'accepter de collaborer avec les représentants des Nations unies, notamment M. Cyrus Vance, pour autoriser la venue de casques bleus sur place. Aujourd'hui, les discussions commencent et le résultat en sera très probablement positif. Les belligérants ont promis de respecter le cessez-le-feu.

« Dans ce cas, je crois qu'un pas vers la reconnaissance unilatérale de l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie serait une erreur. Même si l'on procédait à des sanctions, ce serait une erreur. On doit donc attendre pour voir exactement quelle est la meilleure façon d'agir.

« J'ajouterai que si l'on reconnaît l'indépendance de la Croatie, se posera le problème des frontières, celui des frontières internes, qui ont été tracées par le président Tito, alors qu'elles ne correspondent à aucune donnée ethnologique, ni aux réalités historiques. Or, sommes-nous prêts à discuter de la question des frontières internes ? Je crois que personne ne l'est.

« Je résumerai notre position en disant qu'il faut encore essayer de sauvegarder l'unité de la Yougoslavie, même sous la forme d'une conférence ou sous la forme d'une union de républiques indépendantes.

« Telle est la politique de notre gouvernement et nous sommes résolus à la poursuivre, à œuvrer dans cette direction. A ma connaissance, tous nos partenaires de la Communauté, les Etats-Unis et tous les pays que nous avons contactés acceptent d'essayer de sauvegarder l'unité de la Yougoslavie. C'est aussi la position des Soviétiques.

« Il nous faut donc être prudents et attendre, je le répète.

« Dans le cas où il serait nécessaire d'accepter l'indépendance, la Grèce sera en contact avec tous les partenaires de la Communauté, et nous sommes prêts à prendre une décision ensemble. »

SECTION VII

Discours de M. Dienstbier, ministre des Affaires étrangères de la République fédérative tchèque et slovaque.

M. Dienstbier, ministre tchèque des Affaires étrangères, s'est adressé en ces termes à l'Assemblée de l'U.E.O. le 3 décembre 1991 :

« Mesdames, Messieurs,

« Je vous remercie de votre invitation. J'espère que nous pourrons partager nos vues au cours de la discussion.

« L'une des principales questions que j'ai eues à traiter tout de suite après mon entrée en fonction au poste de ministre des Affaires étrangères, il y a deux ans, en décembre 1989, a été celle de la sécurité extérieure du pays dans le contexte de la détérioration de plus en plus rapide de la structure de sécurité bipolaire de l'Europe.

« La première mesure concrète prise par la Tchécoslovaquie de l'après-novembre a clairement indiqué la direction dans laquelle la politique de sécurité extérieure allait évoluer. Dans les trois mois qui ont suivi, nous avons négocié un accord bilatéral sur le retrait des troupes d'occupation soviétiques de notre territoire. Le train que nous avons mis en marche est parvenu sans défaillance à sa destination au cours de

l'été 1991, lorsque le Pacte de Varsovie a été dissous à Prague, le 1^{er} juillet. Exactement cinquante jours plus tard — le 19 août —, nous avons mesuré pleinement le poids du fardeau dont nous étions libérés, en matière de sécurité, avec le retrait des troupes soviétiques et la désintégration du Pacte de Varsovie.

« Le putsch de Moscou et son échec ont balayé une fois pour toutes de la scène européenne le danger que courait l'Alliance de l'Atlantique Nord depuis plus de quarante ans en matière de sécurité. La crainte d'une attaque surprise massive de l'armée soviétique à l'ouest, à travers l'Europe centrale, n'existe plus. Mais, au cours de la même période, le risque de conflits imprévisibles de faible intensité a nettement grandi dans la zone géopolitique qui s'étend à l'est de nos frontières, pratiquement de la Baltique à la Yougoslavie.

« C'est une des raisons pour lesquelles nous avons commencé à accorder un intérêt croissant aux deux seuls groupements de défense en Europe dont les traités d'établissement contiennent des articles relatifs à la défense collective, l'O.T.A.N. et l'U.E.O. En ce moment, ces deux organisations examinent leur propre situation, cherchent leur place dans la nouvelle architecture de sécurité européenne et essaient de définir leurs relations avec d'autres parties de l'Europe, notamment l'Europe centrale et orientale. Elles posent les questions concernant leur participation à la principale orientation de la politique européenne et leur utilité pour leurs États membres — et, plus encore, pour des États non membres qui sont dans une situation si complètement nouvelle.

« Selon moi, la réponse qu'apporteront ces deux organisations à la deuxième partie de la question déterminera, dans une très large mesure, si elles sont en harmonie avec les perspectives de l'Europe à plus long terme.

« Le récent sommet de l'O.T.A.N. à Rome a longuement traité du problème de l'identité européenne en matière de défense et de sécurité. Il n'aurait d'ailleurs pas pu en être autrement, car l'union politique vers laquelle se dirige l'Europe des Douze ne peut se passer d'une dimension de défense.

« En même temps, nous sommes alarmés par les voix, entendues de plus en plus fréquemment, qui décrivent un échec possible du sommet de Maastricht comme une catastrophe européenne. Et, parce que nous pouvons en comprendre la base rationnelle, nous en sommes d'autant plus inquiets. Nous craignons vraiment, si le processus d'intégration de l'Europe de l'Ouest ne se poursuit pas dans sa dimension politique — qui est aussi celle de la défense —, la possibilité d'un retour insidieux et graduel, mais plus persistant, aux anciennes pratiques. La logique des relations avec la Yougoslavie est, sur ce point, un signal d'alarme. Nous ne voudrions pas avoir à nous rappeler les anciennes pratiques européennes — qu'il s'agisse d'intolérance nationale, de sphères d'intérêt et

d'influence, ou de la signature de divers pactes ou accords et contre-pactes ou contre-accords. Nous serions alors à deux doigts du trou noir dans l'histoire de l'Europe, c'est-à-dire du chauvinisme, du séparatisme agressif et du nationalisme destructeur. Le continent tout entier pourrait alors se mettre à glisser vers l'état auquel l'Europe centrale et orientale peut facilement parvenir si l'Europe démocratique de l'Ouest ne commence pas à assumer plus pleinement sa part de responsabilité dans ce qui se passe sur notre continent et à prendre des mesures concrètes à cet égard.

« Le rideau de fer ne protège plus personne contre les bourrasques venues de l'Est. Vos systèmes politiques et vos politiques étrangères ont donné d'excellents résultats pendant la dure période de la guerre froide, mais seront-elles aussi efficaces aujourd'hui ? La part de l'Ouest dans la transformation de l'Europe centrale et orientale et de l'Union soviétique n'est pas seulement un investissement dans l'avenir des nations de cette région ; elle est aussi, et peut-être surtout, la garantie de votre avenir, de votre certitude et de votre sécurité. Elle concerne la certitude et la sécurité de nous tous, de l'Europe tout entière.

« Nous devons, à mon avis, mettre en œuvre tous les mécanismes existants pour résoudre ces problèmes — l'O.T.A.N. comme l'U.E.O., la Communauté européenne comme la C.S.C.E. et le Conseil de l'Europe — même si chacune de ces organisations regroupe des membres différents, a des tâches, des possibilités et une histoire propres.

« Sur le plan économique, l'Europe des Douze est sans aucun doute le pôle d'attraction. Sur le plan politique, le processus d'Helsinki et le Conseil de l'Europe laissent assez de latitude pour permettre un rapprochement graduel. C'est dans le domaine de la sécurité que les résultats, mais aussi les perspectives, sont le plus discutables jusqu'ici. La C.S.C.E. semble s'occuper avec assez de fiabilité du volet désarmement de nos problèmes de sécurité. Mais que se passera-t-il si un conflit armé éclate, aussi limité soit-il ?

« Le sommet de l'O.T.A.N. à Rome a fait une offre concrète aux pays de l'Europe centrale et orientale. S'il ne s'agit pas d'une garantie directe de sécurité, elle crée néanmoins une plate-forme dans le cadre de laquelle nous pouvons exposer nos problèmes de sécurité et, peut-être, suggérer des ébauches de solutions. Nous nous félicitons des conclusions du sommet de l'O.T.A.N. à Rome, mais nous n'abandonons pas pour autant l'idée de formes de coopération encore plus étroites dans l'avenir, y compris l'association ou la participation comme membres à part entière.

« A court terme, nous nous attacherons cependant à donner, dans la mesure du possible, un véritable sens au Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et à l'empêcher de devenir un club de conférences, aussi intéressantes soient-elles. Dans cette perspective, nous considérons

l'accord passé à Rome comme un pas concret, mais comme un premier pas qui doit être suivi d'autres actions.

« Sur ce plan, que peut nous offrir l'Union de l'Europe occidentale ? Le statut d'observateur ? Le statut de membre associé ? De membre à part entière ? C'est vous qui devez connaître la réponse à ces questions. De notre côté, nous accepterons tout ce qui peut promettre une véritable amélioration de notre situation en matière de sécurité.

« A franchement parler, nous avons remarqué, au sein de l'Union de l'Europe occidentale, la même hésitation, la même indécision et la même incertitude qu'au sein de l'O.T.A.N. au cours de la première moitié de l'année passée. Certains nous offrent plus ou moins le statut de membre à part entière à titre d'essai, aux termes de l'article V du Traité de Bruxelles. D'autres semblent préférer une solution temporaire plus vague. Et d'autres encore ne peuvent imaginer des relations plus étroites entre l'U.E.O. et l'Europe centrale. Je sais que certains membres de l'Assemblée diront qu'un aussi large éventail d'opinions est on ne peut plus naturel et que la force de l'Union de l'Europe occidentale repose justement sur le fait qu'elle est toujours capable de trouver un dénominateur commun au sein de cet éventail d'idées.

« L'ennui, c'est que nous ne vivons pas en des temps ordinaires. Aujourd'hui, nous n'avons simplement pas le temps d'examiner longuement des hypothèses confuses. Les événements se bousculent et l'Europe a beaucoup à faire si elle veut au moins prendre note des principaux événements, sans parler de les influencer. Nous n'avons plus le temps. Nous devons essayer de trouver une nouvelle architecture, de nouvelles structures et des solutions de remplacement possibles. Mais le vent souffle à nouveau de l'Est et on le sent à tout moment dans les rues de l'Europe de l'Ouest. Si nous voulons tenter de l'attraper d'une façon ou d'une autre et, nous l'espérons, de l'orienter, nous devons être sûrs que nos efforts s'inscrivent inséparablement dans un système plus vaste fondé sur des mécanismes éprouvés et fiables.

« Nous avons besoin d'un signal indiquant que nous ne sommes pas des Don Quichotte, mais une partie intégrante de la zone de défense et de sécurité européenne, zone dont la stabilité intéresse — concrètement, et non seulement verbalement — tous les Européens.

« Ne laissez pas les pays situés à l'est de l'ancien rideau de fer se sentir à nouveau abandonnés. N'oubliez pas que le code génétique des Tchèques et des Slovaques contient des capteurs extrêmement sensibles aux positions et au comportement des démocraties occidentales dans les périodes critiques de notre existence.

« Si le brave soldat Schweik pouvait voir l'Europe d'aujourd'hui, il dirait : "Mme Müller, il s'est passé une chose terrible en Europe — nous n'avons plus d'adversaire, nous avons perdu notre ennemi".

« Nous avons réellement perdu un ennemi, tout au moins sur le plan idéologique. Mais, du même coup, ne nous sommes-nous pas, dans une certaine mesure, désorientés ? Nous avons du mal à dresser la carte de la région, soudainement libérée. Sa liberté et son immensité nous effraient. Nous pouvons choisir la direction que nous voulons, mais nous ne savons pas jusqu'où nous irons. Nous avons l'impression d'être entourés de menaces qualitativement nouvelles, mais nous ne savons pas toujours exactement ce qu'elles sont ou ce qu'elles pourraient être.

« En revanche, nous avons acquis quelques certitudes peu enviables. En effet, nous nous sommes rendu compte que les dangers extérieurs que court notre sécurité peuvent plus que jamais auparavant être de nature autre que militaire. Ainsi, nous affrontons des conflits nationaux et ethniques et nous réfléchissons aux conséquences possibles d'un nouveau Tchernobyl.

« Nous nous demandons comment nous ferions face — ou plutôt ne parviendrions pas à faire face — à une vague de réfugiés économiques venus d'Union soviétique sans nous enliser dans le borbier du racisme. Nous sommes également de plus en plus conscients du fait qu'à l'heure actuelle le sort des armes nucléaires stockées dans une région qui représente un sixième de la surface du globe dépend de la codécision de la Russie, de l'Ukraine et de quelques autres. Peu de gens, en Occident, comprennent vraiment que le territoire de la Tchécoslovaquie actuelle n'est plus ce qu'il a été pendant plus d'un millénaire, un espace entre la Russie et l'Allemagne. Nous sommes aujourd'hui un espace entre l'Ukraine et l'Allemagne. Pratiquement du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvés, de même que la Pologne et la Hongrie, avec un voisin qui remplit les conditions requises pour devenir une nouvelle France, une nouvelle Grande-Bretagne ou une nouvelle Italie — une puissance européenne. Dans l'ensemble, nous avons de bonnes raisons de faire tout notre possible pour contribuer à une évolution démocratique et civilisée sur le territoire de l'Union soviétique d'aujourd'hui.

« D'une façon générale, les dangers qui menacent le plus vraisemblablement la Tchécoslovaquie en matière de sécurité et auxquels elle doit pouvoir faire face sont de deux types.

« Tout d'abord, il y a, dans certains pays, des conflits qui peuvent affecter les frontières actuelles en Europe, créer des tensions et les propager dans les pays voisins. Ensuite, il y a des frictions, des incidents, voire des conflits armés, entre certains États d'Europe orientale ou des Balkans.

« Ni l'O.T.A.N. ni l'U.E.O. ne sont habilitées à régler les conflits du premier type, car ces organisations n'ont pas été conçues pour cela. Le cas de la Yougoslavie et l'immobilité de ces deux organisations en sont l'éloquente démonstration. Quant aux conflits du second groupe,

l'U.E.O. comme l'O.T.A.N. les considèrent comme des problèmes hors zone.

« J'ai l'impression que la vision qu'ont les Européens de l'Ouest de ces deux types de menaces extérieures procède, même aujourd'hui, de l'idée que l'Europe centrale est une zone tampon, une sorte de cordon sanitaire qui, bien qu'il n'ait pas réussi jadis à éviter la victoire du bolchevisme en Europe, devrait, semble-t-il, amortir de nouveau aujourd'hui les premiers et les plus violents effets de convulsions possibles sur la plan social, économique et civique en Union soviétique.

« Dans ce cas, je peux vous assurer à tous que ce cordon sanitaire d'un nouveau genre ne sera pas plus efficace que celui d'avant-guerre, notamment parce que nous ne sommes pas disposés à jouer ce rôle. La Russie, l'Ukraine, les républiques d'Union soviétique ou les États qui pourraient être indépendants doivent être intégrés à l'Europe, et non isolés de celle-ci.

« Quelles sont, alors, les possibilités de contribuer efficacement au renforcement d'un sentiment de sécurité en Europe centrale ? Il existe, à mon avis, deux voies fondamentales pour atteindre cet objectif : l'intégration de cette région dans une unité de défense et de sécurité européenne ou la formation progressive d'une structure de sécurité plus étroite, destinée à servir uniquement les objectifs de cette région et des États qui la composent. La deuxième voie est manifestement très peu logique et fort discutable, et elle entraînerait probablement des conséquences plus dangereuses que positives. En revanche, la première me paraît réaliste, assez rapidement accessible et possible à mettre en place graduellement. Cela, néanmoins, à condition que l'Europe occidentale adopte une attitude d'esprit imaginative et non traditionnelle, mais aussi la nouvelle approche nécessaire à la conception de sa propre sécurité.

« Nous pouvons nous joindre au processus de formation d'une zone de sécurité européenne unie, au sens le plus large, par l'intermédiaire de l'un ou l'autre de ses éléments — qu'il s'agisse de l'O.T.A.N., de l'U.E.O., de la Communauté européenne et du Conseil de l'Europe ou du processus d'Helsinki. Mais il ne peut y avoir d'assistance, en cas de menace militaire extérieure, que par l'intermédiaire de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. C'est pourquoi il est essentiel d'établir le plus tôt possible des liens avec ces organismes. La route de l'O.T.A.N. est déjà ouverte, mais il s'agit d'un processus de longue haleine.

« En ce qui concerne l'U.E.O., nous suivons de près tous les signes de sa transformation en un système de défense efficace qui devrait devenir, en matière de sécurité, un bouclier pour l'union politique européenne. C'est une direction dans laquelle nous sommes, en fin de compte, également engagés. La conclusion à laquelle est parvenue l'U.E.O. en octobre 1987 — selon laquelle elle ne pouvait rester éternellement un système fermé de sept États — paraît pleine de

promesses. A l'époque, elle concernait l'Espagne et le Portugal, mais nous espérons que le principe est encore valable. Réfléchissons ensemble aux conditions dans lesquelles la Tchécoslovaquie pourrait prendre part au processus de création d'une identité européenne de défense par l'intermédiaire de l'U.E.O.

« Je peux imaginer, par exemple, le déroulement suivant : notre pays reçoit le statut d'observateur à l'U.E.O., lui permettant temporairement de participer à ses activités. Ce statut se transforme assez rapidement en celui de membre associé, c'est-à-dire en une forme de participation qui permet d'intervenir réellement, mais non pleinement, dans la prise des décisions. Enfin, cette voie pourrait aboutir — en moins d'un an ou deux — à l'adhésion de plein droit sans restrictions. Naturellement, ce processus pourrait s'appliquer non seulement à la Tchécoslovaquie, mais aussi à tous les pays d'Europe centrale qui manifesteraient un intérêt quelconque pour une telle forme de participation et que l'U.E.O. elle-même considérerait comme ses partenaires.

« Bien évidemment, notre collaboration à la constitution d'une identité européenne de défense ne se fera pas dans un vide. Elle ira de pair avec l'évolution concrète d'une action conjointe au sein du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et avec un approfondissement de la dimension de sécurité du processus d'Helsinki, que nous continuons de considérer comme une protection indispensable.

« La synchronisation réussie de ces processus pourrait être suivie d'une division plus détaillée du travail : les liens transatlantiques et orientaux se refléteraient sous diverses formes dans le processus d'Helsinki et à l'O.T.A.N., tandis que l'U.E.O. aurait des devoirs de sécurité plus précis — appelons-les des garanties, par exemple — à l'égard des pays d'Europe centrale et peut-être, s'ils se montrent intéressés, des pays baltes également. Une telle organisation éviterait, à mon avis, que quiconque se sente isolé. Elle permettrait aussi de réagir de façon équilibrée et souple aux différents types de problèmes de sécurité qui pourraient se poser dans des sous-régions particulières de la zone s'étendant à l'est du rideau de fer.

« C'est pourquoi nous avons prêté la plus grande attention aux conclusions de la session du Conseil des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'U.E.O. qui s'est tenue à Bonn, le 18 novembre, et qui — tout du moins nous le pensons — manifestent certains signes concrets d'une orientation dans cette direction.

« Je voudrais conclure mon allocution en soulignant l'extrême importance que nous accordons au tout nouveau phénomène dont le développement nous semble être une condition *sine qua non* de la politique européenne, à savoir la création d'un système d'institutions européennes et transatlantiques imbriquées, permettant de constituer un ensemble plus unifié, plus élaboré, non bureaucratique et financièrement

réalisable. Ce mécanisme et cette volonté assureraient à notre continent le développement social et économique dont il a besoin, ainsi que des rapports de sécurité stables pour tous.

« C'est pourquoi je pense qu'une discussion, et peut-être même un premier accord spécifique, sur une interaction concrète entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. pourrait devenir l'un des grands sujets politiques sur lesquels pourrait se concentrer le Conseil des ministres des Affaires étrangères de la C.S.C.E. qui doit se réunir à Prague vers la fin du mois de janvier prochain. La conférence de suivi d'Helsinki et le sommet paneuropéen prévu pour l'été 1992 devraient marquer, à cet égard, une étape qualitativement nouvelle. »

SECTION VIII

Discours de M. Genscher, vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, président en exercice du Conseil des ministres.

Faisant rapport devant l'Assemblée le 4 décembre sur le premier semestre de la présidence allemande au Conseil de l'U.E.O., M. Genscher, vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, a déclaré :

« L'U.E.O. a connu ces dernières années un développement dynamique. Dans le compte rendu que le ministre français des Affaires étrangères, mon ami Roland Dumas, vous présentait à la fin de la présidence française au mois de juin dernier, il pouvait faire état de mesures concrètes adoptées par les neuf États membres dans la guerre du Golfe, évoquer les premiers contacts et entretiens avec les États d'Europe centrale et vous informer sur les délibérations intensives au sujet de la future place de l'U.E.O. au sein de l'architecture de sécurité européenne.

« Depuis l'accession de l'Allemagne à la présidence, l'U.E.O. continue de développer ses activités, et elle est même au centre de l'attention dans la discussion sur la sécurité et la défense en Europe.

« Les Européens se trouvent placés au centre de changements fondamentaux dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'économie et de l'écologie. Ils sont appelés, conformément à la Charte de Paris, à instaurer une Europe de la liberté et de la démocratie, de l'autodétermination et des droits des minorités.

« C'est pour l'Europe une grande chance que nous devons saisir courageusement. Il ne faut pas retomber dans un nationalisme borné, car une telle « renationalisation » de la politique en Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est serait dangereuse pour l'Europe tout entière. Ce

danger ne peut être conjuré et la démocratie, la prospérité et la sécurité que souhaitent naturellement tous les peuples ne peuvent être réalisées que si nous joignons toutes nos forces.

« Les Européens peuvent atteindre le but ultime qu'ils se sont fixé s'ils font preuve de détermination et de courage pour mener à bien les trois tâches suivantes : premièrement, le développement de la Communauté européenne vers l'union européenne et, à terme, vers les États-Unis d'Europe. Deuxièmement, l'intégration dans un ordre de paix paneuropéen de l'Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est, y compris l'Union soviétique et les républiques souveraines qui en font partie. Troisièmement, la consolidation et le renforcement du partenariat transatlantique et de l'Alliance atlantique.

« Dans ces trois domaines, l'U.E.O. est appelée à fournir une importante contribution. La Communauté européenne joue un rôle central dans l'architecture de la future Europe. Les structures de base qui ont fait leurs preuves au cours des décennies précédentes doivent maintenant être consolidées et développées de manière à franchir un pas qualitatif.

« Les deux conférences intergouvernementales poursuivent résolument le but de mettre la Communauté sur la voie de l'union économique et monétaire ainsi que de l'union politique. Hier seulement prenait fin à Bruxelles le conclave des douze ministres des Affaires étrangères qui a permis de nouvelles convergences de vues sur toute une série de questions.

« La politique étrangère et de sécurité commune et la défense forment un élément essentiel de l'union politique que nous voulons réaliser. J'ai noté avec une grande attention que vous aussi, Monsieur le Président, vous venez de parler de la défense et non de la politique de défense. Tous les États membres plaident en faveur d'une identité européenne de sécurité et souscrivent à l'exercice d'une plus grande responsabilité européenne dans les questions de défense.

« La définition et l'exercice de cette responsabilité doivent être confiés à l'U.E.O., qui deviendra ainsi la composante de défense de l'Union. Lors des deux dernières rencontres ministérielles de l'U.E.O., les 29 octobre et 18 novembre derniers, la questions essentielle de la mission et du rôle futurs de notre organisation était au centre des délibérations. Les ministres se sont appuyés sur toute une série de propositions constructives, à savoir : une déclaration italo-britannique, une initiative franco-allemande du chancelier Kohl et du président Mitterrand, ainsi que les réflexions du secrétaire général, M. Van Eekelen.

« Les délibérations des ministres ont porté en particulier sur trois questions déterminantes : premièrement, le développement de l'U.E.O.

en tant que composante de défense dans le processus d'intégration européenne et les mesures organisationnelles qui y sont liées ; deuxièmement, l'imbrication politique et organisationnelle de l'U.E.O. et de l'Union européenne, l'Union européenne étant l'objectif à atteindre. A l'origine, il n'était question que de "l'Union", mais je me réjouis que tous soient désormais disposés à lui adjoindre l'épithète quelque peu incolore d'"européenne" ; troisièmement, la complémentarité et la transparence entre l'U.E.O. et l'Alliance atlantique.

« Les délibérations des ministres ont été relayées par celles d'experts relevant des ministères des Affaires étrangères et de la Défense.

« En raison de la grande portée politique des décisions à prendre, il y a des questions essentielles qui sont restées en suspens mais qui devront être réglées d'ici à Maastricht ou à Maastricht dans le cadre des négociations globales. L'Allemagne, en tant que pays exerçant la présidence, a fait parvenir le 27 novembre 1991, au président néerlandais du Conseil de la Communauté, un rapport sur les résultats obtenus.

« Nous sommes parvenus, hier à Bruxelles, à accomplir des progrès essentiels en ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité et l'identité européenne de défense.

« Compte tenu de la nature des relations entre la Communauté européenne et l'U.E.O., l'adhésion à cette organisation doit rester ouverte aux États membres de la Communauté. Nous connaissons l'intérêt que la Grèce porte à une adhésion à l'U.E.O. L'Allemagne, pour sa part, y est favorable.

« La deuxième grande tâche que les Européens sont appelés à remplir concerne le renforcement des liens transatlantiques. Dans ce domaine, il est nécessaire que plusieurs organisations européennes déploient des efforts orientés dans le même sens.

« Ces dernières années, nous n'avons cessé d'intensifier les consultations de la Communauté européenne avec les États-Unis. La déclaration commune de novembre 1990 a permis d'asseoir les relations transatlantiques sur une base solide et de leur conférer une qualité nouvelle. Il est nécessaire de continuer à les développer.

« La Conférence au sommet de l'O.T.A.N. de 1990 à Londres, la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. de 1991 à Copenhague et le sommet de l'O.T.A.N. à Rome les 7 et 8 novembre 1991 ont donné lieu à des déclarations claires sur le futur rôle de l'Alliance au sein d'un environnement de sécurité en transformation. Le communiqué final de la réunion de Rome souligne le rôle clé que l'O.T.A.N. assume dans la construction d'un nouvel ordre de paix durable en Europe. La contribution des États-Unis et du Canada à la sécurité et à la défense communes ainsi que le rôle de nos partenaires transatlantiques dans la C.S.C.E. soulignent la qualité de ce lien transatlantique.

« Il a été en outre reconnu, lors de la Conférence des ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. à Copenhague et au sommet de l'O.T.A.N. à Rome, que c'est aux Européens qu'il incombe de décider de la définition de l'identité européenne de défense et du rôle qu'ils entendent assumer en matière de défense. A ce propos, les ministres ont réaffirmé que l'U.E.O. joue un rôle de plus en plus important. Les chefs d'État et de Gouvernement de l'Alliance ont ainsi donné à l'identité européenne de sécurité et de défense une nouvelle et vigoureuse impulsion.

« Les efforts que l'U.E.O. déploie pour affirmer sa propre identité de défense dans le cadre du processus d'unification européenne ne renforcent pas seulement l'identité européenne. Les neuf États de l'U.E.O. entendent que ces efforts conduisent également à une consolidation du pilier européen dans l'Alliance.

« Dans le cadre des délibérations sur l'identité européenne de sécurité et de défense, l'U.E.O. s'est également penchée sur la question de l'étroite coopération entre l'U.E.O. et l'Alliance atlantique. Nous sommes tous d'accord sur le fait que cette coopération doit être menée dans un esprit de confiance mutuelle. Pour l'organiser, l'U.E.O. a présenté des propositions et des suggestions qui répondent aux impératifs de transparence mutuelle et de complémentarité. L'U.E.O. fournit elle-même une contribution importante à la sécurité et à la consolidation du partenariat transatlantique. Notre projet commun tend à consolider et à affermir l'Alliance, ainsi que le confirment les décisions de l'O.T.A.N. prises à Copenhague et à Rome.

« Le troisième grand défi à relever dans la construction de l'Europe de demain est de rapprocher les nouvelles démocraties en Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est, y compris l'Union soviétique et les républiques souveraines qui en font partie, de la communauté des États occidentaux. La guerre froide et la division idéologique de l'Europe étant surmontées, nous ne pouvons pas nous permettre qu'une nouvelle séparation vienne s'installer entre les pauvres et les riches. Une telle ligne de démarcation mettrait également notre sécurité en danger car la sécurité est de plus en plus synonyme de stabilité économique, sociale et écologique.

« C'est la Charte de Paris du 21 novembre 1990 qui a jeté les bases de cette politique de sécurité coopérative, qui répond à l'esprit du rapport Harmel de 1967. La C.S.C.E. a ainsi préparé la conception d'un nouvel ordre de paix européen.

« Les instruments de la C.S.C.E. destinés à régler les conflits politiques et à préserver les structures de sécurité coopérative ainsi qu'à faire respecter les obligations contractées doivent continuer à être renforcés. La guerre sanglante que mène l'armée fédérale yougoslave contre la Croatie le prouve jour après jour.

« La Communauté européenne s'efforce résolument de trouver une solution pacifique au conflit en Yougoslavie. Elle a envoyé sur place une mission d'observation et convoqué la Conférence sur la Yougoslavie sous la présidence de Lord Carrington. Toutes les initiatives communautaires ont trouvé l'appui formel de la C.S.C.E et des Nations unies et il y a de bonnes chances pour que le Conseil de sécurité des Nations unies envoie une force de maintien de la paix en Yougoslavie. Cela suppose cependant l'instauration d'un cessez-le-feu efficace ainsi que le consentement — qui est en principe déjà acquis — de toutes les parties yougoslaves au conflit.

« Durant ce semestre, l'U.E.O. a procédé, à la demande de la Communauté, à l'examen de la situation en Yougoslavie lors de deux Conseils ministériels extraordinaires du mois de septembre ainsi que lors des réunions des 29 octobre et 18 novembre 1991. Mandaté par les ministres, un groupe *ad hoc* composé de représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Défense a étudié les modalités d'une intervention opérationnelle de l'U.E.O. en vue de protéger les observateurs de la Communauté envoyés en Yougoslavie.

« A l'issue de la dernière réunion ministérielle du 18 novembre dernier, ces travaux ont été complétés par des réflexions sur la manière dont l'U.E.O. pourrait concrètement apporter son concours si des forces de maintien de la paix des Nations unies devaient être envoyées en Yougoslavie. Les États membres se sont déclarés en outre prêts à participer aux mesures destinées à mettre en place des couloirs humanitaires pour aider la population civile en détresse, en particulier les enfants, ou l'évacuer des zones de combat.

« En tant que président du Conseil, je peux vous dire aujourd'hui que l'U.E.O. a pris les dispositions nécessaires et achevé temporairement ses réflexions afin de soutenir en cas de besoin, dans le cadre de ses possibilités, les actions de la Communauté européenne ou des Nations unies en Yougoslavie.

« Le conflit en Yougoslavie montre que nous sommes seulement au début de nos efforts visant à créer des structures de sécurité coopérative en Europe. Nous devons intensifier le dialogue, la consultation et la coopération de toutes les organisations européennes avec les pays d'Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est. Outre la C.S.C.E., je pense en particulier à la Communauté européenne, au Conseil de l'Europe, à l'O.T.A.N., mais aussi à l'U.E.O.

« La Communauté européenne a paraphé il y a quelques jours les accords d'association avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Ces accords doivent permettre aux trois États d'Europe centrale de se rapprocher économiquement de l'Ouest en vue d'une adhésion ultérieure. Des accords avec les autres démocraties de la région doivent suivre.

« Le Conseil de l'Europe a déjà accueilli la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Il s'est ouvert à d'autres États d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à l'Union soviétique en tant que forum du dialogue politique et leur a facilité l'accès pratique à la coopération par le biais de l'adhésion à des conventions importantes. Ce faisant, le Conseil de l'Europe appuie les processus de réforme et encourage une nouvelle prise de conscience du patrimoine commun européen, des droits de l'homme, du principe de l'État de droit et de la démocratie pluraliste.

« Lors du sommet de l'O.T.A.N. à Rome, l'Alliance atlantique a proposé une institutionnalisation de ses contacts et consultations avec les États d'Europe centrale et orientale, y compris l'Union soviétique, et invité les ministres des Affaires étrangères à une réunion du Conseil de l'O.T.A.N. au mois de décembre. Il sera décidé à cette occasion de créer un Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et d'adopter d'autres mesures visant à intensifier les contacts.

« L'U.E.O. a également relevé ce défi ces derniers mois. A la demande de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et enfin de la Bulgarie et de la Roumanie, le secrétaire général de l'U.E.O., conjointement avec un représentant de la présidence, a entrepris des missions d'information. Il a été convenu, lors de la dernière réunion ministérielle de l'U.E.O. le 18 novembre, d'inviter les ministres des Affaires étrangères et de la Défense de ces pays à une rencontre extraordinaire avec les membres du Conseil.

« D'autres missions d'information de la présidence et du secrétaire général sont prévues en Union soviétique et dans les pays baltes, pour autant que ces derniers le désirent. Les séminaires avec des représentants de ces pays, organisés fin novembre à Paris par l'Institut de l'U.E.O., encouragent l'entente mutuelle. Ces projets de l'U.E.O. complètent et renforcent les aspirations parallèles de l'Alliance et de la Communauté européenne.

« Mesdames, Messieurs, je ne voudrais pas manquer de vous informer à cet endroit sur les autres activités de l'U.E.O., dans lesquelles vous reconnaîtrez la nouvelle dynamique de notre organisation.

« La coopération des États membres dans le domaine spatial revêt une nouvelle dimension. Il a été décidé, lors des Conseils ministériels des 22 juin et 18 novembre 1991, d'établir en Espagne, à partir du 1^{er} janvier 1992, un centre d'exploitation de données satellitaires et de formation. D'autre part, il sera constitué un groupe d'étude composé de représentants des États membres, dont le siège sera à Paris et qui sera chargé d'examiner les modalités d'un système européen d'observation spatiale.

« L'étude sur le renforcement de la coopération opérationnelle dans les domaines politico-militaire et militaire a été intensivement poursuivie.

« Dans le domaine de la vérification des accords sur le contrôle des armements, les Etats membres ont poursuivi leurs délibérations et approuvé un ensemble de règles pour la coopération d'équipes d'inspection multinationales. Au mois de juillet de cette année, je me suis adressé, au nom de l'U.E.O., au ministre soviétique des Affaires étrangères pour relancer les négociations "ciel ouvert". C'est ce qui a eu lieu entre-temps.

« Enfin, le groupe de travail sur la Méditerranée a poursuivi sa réflexion sur les propositions en matière de politique de sécurité dans la zone méditerranéenne. Dans le cadre de la poursuite de ses études, le groupe a également été chargé d'examiner la question du développement des contacts entre l'U.E.O. et les Etats du Maghreb.

« Permettez-moi, pour conclure, de donner un aperçu des activités du prochain semestre de la présidence allemande. Les priorités suivantes se dessinent déjà aujourd'hui.

« D'abord, la guerre que l'armée fédérale yougoslave continue de mener contre la Croatie et ses répercussions sur la sécurité et la stabilité en Europe continueront de préoccuper l'U.E.O. Une intervention de notre organisation dans le cadre de mesures de maintien de la paix dépendra des décisions des Nations unies, de la Communauté européenne et de la C.S.C.E. Je me réserve le droit de convoquer une nouvelle réunion ministérielle extraordinaire pour décider, en cas de besoin concret, d'une participation de l'U.E.O.

« Deuxièmement, les décisions du Conseil européen de Maastricht sur la politique étrangère et de sécurité européenne et sur la défense seront également déterminantes pour les futurs travaux de l'U.E.O. en tant que composante de défense dans le processus d'intégration européenne. La présidence allemande voudrait, dans les meilleurs délais possibles, mettre en œuvre ces décisions au sein des organes compétents de l'U.E.O. J'estime qu'il est nécessaire que les ministres se penchent à nouveau sur cette question.

« Enfin, en exécution de la décision ministérielle du 18 novembre 1991, j'inviterai, au début de l'année prochaine, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des Etats d'Europe centrale et orientale, y compris l'Union soviétique, à participer à une rencontre ministérielle extraordinaire. A cette occasion, nous devons décider conjointement de la création d'un conseil consultatif ainsi que de l'adoption d'autres mesures de coopération.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la dynamique extraordinaire qui a animé ces derniers mois l'U.E.O. exige un dialogue continu et confiant entre le Conseil et l'Assemblée parlementaire. A vous tous, je voudrais exprimer mes remerciements pour la coopération ainsi que pour les contributions précieuses que vous avez fournies ces

derniers mois. Vous avez enrichi notre travail et facilité nos décisions. Je vous prie instamment de bien vouloir continuer à appuyer, par vos conseils et vos actes, les efforts du Conseil dans les tâches importantes qui l'attendent dans les mois qui viennent. »

En réponse à une question de M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), sur l'intention prêtée à l'Allemagne de reconnaître l'indépendance de la Croatie à partir du 11 décembre 1991, M. Genscher a déclaré :

« Monsieur le député, nul n'a jamais été plus loyal que l'Allemagne vis-à-vis des décisions de la Communauté européenne et cela vaut également dans ce cas. L'analyse de la déclaration de la Communauté européenne montre que les Douze, sans exception, envisagent la perspective de reconnaître l'indépendance des Républiques qui la souhaitent de toute façon. C'est la présidence néerlandaise qui a fixé le champ des échéances sans être contredite par les onzes autres Etats : un à deux mois à compter du 10 octobre. Ce délai de deux mois est donc pratiquement expiré.

« Dans le communiqué de la Communauté européenne en date du 28 octobre figure explicitement l'intention de reconnaître ces Républiques. Si l'Allemagne procède à la reconnaissance, elle agira conformément aux intentions de la Communauté européenne. Ceux qui refuseraient la reconnaissance s'en éloigneraient. Ce n'est donc pas à l'Allemagne qu'il faut demander si elle fait cavalier seul mais à ceux qui ne respectent pas les déclarations d'hier. Mais je suis sûr cependant que tous suivront.

« Nous n'avons pas l'intention de traiter la question à Maastricht, d'abord parce que l'ordre du jour du sommet est déjà surchargé, mais aussi parce que le dernier jour du délai, le 10 décembre, coïncide avec le deuxième jour du sommet de Maastricht. En revanche, une réunion du Conseil des ministres se tiendra le 16 décembre. La question sera mise à l'ordre du jour et à cette occasion nous verrons quels sont les pays qui se prononceront avec nous pour la reconnaissance, conformément aux décisions prises antérieurement.

« Comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, la reconnaissance n'est qu'un élément parmi d'autres ; il s'agit simplement de la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination. Cela implique naturellement que les Etats qui veulent voir leur indépendance reconnue s'engagent à respecter les principes de la Charte de Paris, l'Acte final d'Helsinki et aussi, tout particulièrement, les droits des minorités. Cette question revêt une importance spécifique en Yougoslavie, compte tenu des affrontements interethniques dans l'ancien Etat unitaire de Yougoslavie. Ce n'est pas au niveau gouvernemental que l'Allemagne conseille les Républiques qui aspirent à l'indépendance mais en sa qualité d'expert en droit international et en droits de l'homme pour l'élaboration des instruments destinés à protéger les droits des

minorités. Nous conseillons à ces Républiques d'accepter intégralement les propositions faites par Lord Carrington au nom de la Communauté européenne sur les droits des minorités.

« L'acceptation des droits des minorités implique également — et j'attache une grande importance à ce point — que les frontières ne soient pas violées. Je crois que la sauvegarde de la paix et de la stabilité en Europe après la Deuxième Guerre mondiale est due essentiellement au fait que l'intangibilité des frontières avait été décidée dès le départ. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le député, que lors des négociations de l'Acte final d'Helsinki en 1974-1975, tous les pays, à l'exception de la République fédérale d'Allemagne de l'époque, étaient unanimes à demander que l'intangibilité des frontières figure dans le texte. A l'époque, nous avons dit que dans un cas au moins, celui de l'unité allemande, il fallait mettre en œuvre ce qu'on appelle la « modification pacifique » car nous, les Allemands, nous voulions qu'un Etat unique naisse à partir de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande et que la frontière entre les deux Etats soit supprimée. Nous voulions y parvenir non pas par des moyens militaires mais par des moyens pacifiques. C'est pourquoi la « modification pacifique » a été mise en œuvre. Mais le consensus était général à ce sujet.

« Sur ce point, l'Allemagne ne s'est pas contentée de prôner un discours théorique ; elle a agi pratiquement. Nous avons en effet signé, en étroite liaison avec l'unité allemande, un traité sur la frontière germano-polonaise, qui a clos un chapitre douloureux de notre histoire européenne. Je voudrais ajouter, Monsieur le député, que cette décision illustre tout particulièrement l'esprit de responsabilité qui inspire l'action de l'Allemagne unifiée. Songez que ce traité a été adopté à une très large majorité au Bundestag — ce qui traduit bien l'esprit de responsabilité — même si, très certainement, cette décision n'a été facile à prendre pour personne.

« C'est pourquoi je dis que toute idée susceptible d'entériner les conquêtes de l'armée populaire yougoslave par une modification des frontières en Yougoslavie serait un encouragement pour tous ceux qui, où que ce soit en Europe, pensent que les frontières ne sont pas aussi belles qu'elles pourraient l'être et qu'on devrait donc les modifier par la violence.

« Je dois vraiment en appeler à toutes les forces politiques pour qu'elles reconnaissent cette sagesse fondamentale pour la paix et la stabilité européennes. Laissons les frontières en l'état et protégeons plutôt les minorités. C'est ainsi que nous garantirons la paix en Europe. »

CHAPITRE DEUXIÈME

LES PRINCIPAUX DÉBATS

SECTION I

La sécurité européenne devant les menaces extérieures à l'Europe.

La sécurité européenne devant les menaces extérieures à l'Europe était le thème de deux rapports qui ont fait l'objet d'une discussion commune dans la séance du 3 juin 1991 :

— rapport de M. Martinez (Espagne, S) au nom de la Commission politique (doc. 1271 et amendements) : l'organisation de la paix et de la sécurité dans la région méditerranéenne et le Moyen-Orient ;

— rapport de M. De Hoop Scheffer (Pays-Bas, chrétien-démocrate) au nom de la commission de défense (doc. 1268 et amendements) : la crise du Golfe. Enseignements pour l'Union de l'Europe occidentale.

Dans son rapport au nom de la Commission politique, M. Martinez invite l'Assemblée à se prononcer sur trois sujets différents : d'une part, le besoin pour l'Europe de progresser dans l'articulation d'une politique commune en matière de sécurité ; d'autre part, la capacité de l'U.E.O. à être l'instance qui convient pour constituer la plate-forme institutionnelle de cette politique commune ; enfin, l'intérêt pour l'Europe de jouer un rôle important dans le règlement des conflits qui subsistent en Méditerranée et au Moyen-Orient.

Evoquant les conditions de la paix en Méditerranée, le Rapporteur marque son accord avec les propositions faites à ce sujet par le président Moubarak lors de la visite du Comité des présidents au Caire en avril 1991.

Selon le président Moubarak, les trois conditions de la paix en Méditerranée sont : le rétablissement de la cohésion du monde arabe avec, notamment, la réhabilitation de l'Irak, qui est « tout simplement impossible sous le régime de Saddam Hussein » ; la solution des grands conflits qui persistent dans la région (Chypre, Liban, conflit israélo-arabe et notamment contentieux israélo-palestinien) ; institutionnalisation du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en

Méditerranée (C.S.C.M.), qui devrait tirer profit des expériences de la C.S.C.E.

M. Martinez déclare :

« Sécurité, développement, démocratie : l'U.E.O., si elle veut jouer un rôle, peut intervenir en tant que seule structure européenne en matière de sécurité et faire en sorte que, comme on nous le demande, la voix de l'Europe se fasse entendre dans le règlement des conflits et dans l'établissement d'une paix durable dans la région méditerranéenne. »

Les quatre pays qui ont été à l'origine de ce processus (Espagne, Italie, France et Portugal) se doivent donc d'avancer, notamment avec les cinq partenaires d'Afrique du Nord, l'Égypte étant, selon le Rapporteur, « un partenaire indispensable pour le succès de ce processus ».

S'agissant des enseignements pour l'U.E.O. de la crise du Golfe, le rapport de M. De Hoop Scheffer s'articule autour d'une idée centrale, à savoir que « nos responsabilités n'ont pas pris fin avec la victoire ».

Le Rapporteur estime donc que la présence maritime de l'U.E.O. dans la région du Golfe doit avoir un caractère plus permanent.

Evoquant la présidence française, le Rapporteur déclare :

« La France, qui exerce actuellement la présidence du Conseil, mérite d'être félicitée pour la manière dont les activités de l'U.E.O. ont été coordonnées dans la région du Golfe et dans les capitales nationales pendant les mois de crise et la guerre et dont elles le sont encore. Les points de contact navals et militaires, ainsi que les cellules opérationnelles destinées à informer pleinement tous les intéressés, ne doivent pas être abandonnés maintenant que la guerre est finie. Ce travail doit se poursuivre et j'espère sincèrement que le Conseil et l'Allemagne, qui en assurera prochainement la présidence, étudieront sérieusement la question. »

Intervenant dans la discussion, M. Jean-Pierre Fourré, député (S), président de la Délégation française, souligne « le sentiment de vide » que l'Europe a pu donner au monde au cours de ce dramatique conflit. Il poursuit en ces termes :

« Ce n'est pas sur le plan des relations entre les Douze et l'Irak que se situe cette absence de l'Europe, mais bien plutôt, et d'une manière générale, sur le fond, c'est-à-dire dans la gestion politique de la crise, qui lui a complètement échappé.

« Sans doute la coalition était-elle délibérément placée sous la bannière des Nations unies et nous ne pouvons que nous en réjouir.

« Mais on aurait pu imaginer que l'Europe en tant que telle fasse mieux entendre sa voix avant le déclenchement du conflit, en particulier, mais aussi après, et apparaisse ainsi comme une entité politique et non seulement comme un vaste ensemble économique.

« Certes, ce n'est pas la première fois que l'Europe se voit traduite au banc des accusés pour inexistance politique. Souvenons-nous du temps des deux grands blocs, des rencontres au sommet soviéto-américaines et de l'impression qui se dégageait que les grandes affaires de ce monde étaient traitées directement par les deux supergrands sans que l'Europe ait voix au chapitre.

« Mais, précisément, cette situation géopolitique et géostratégique ayant changé, on était en droit d'espérer que les Européens seraient en mesure de peser quelque peu dans les grandes affaires, et singulièrement dans un conflit régional où plusieurs pays européens, en particulier la France et la Grande-Bretagne, ont des intérêts et des responsabilités tenant à l'histoire.

« La France et la Grande-Bretagne ont d'ailleurs été particulièrement engagées dans cette affaire qui a néanmoins mis en valeur le leadership américain et, fait particulièrement encourageant, le renouveau de l'O.N.U., dont chacun espère qu'elle sera à même de réguler le « nouvel ordre mondial », élément souvent évoqué dans la justification même de l'intervention au Koweït.

« La présence de l'U.E.O. dans le conflit, le rôle très important qu'elle a joué dans la coordination des forces européennes engagées sur le terrain ont démontré, une fois de plus, son caractère irremplaçable de noyau central de défense européenne commune. Cela est si vrai que les débats en cours au sein de la Communauté sur l'avenir de la sécurité européenne intègrent désormais l'U.E.O. comme élément essentiel de réflexion sur la défense européenne de demain.

« Sans doute faudrait-il encore du temps pour définir avec précision la place de l'U.E.O. dans la nouvelle architecture de défense européenne qu'il est si urgent de mettre en place. Mais le débat sur l'avenir de notre organisation est plus que jamais d'actualité dans l'après-guerre du Golfe et il faut espérer que cette crise ouvre bien des yeux sur le parti que l'on peut tirer de l'U.E.O.

« La présence parmi nous, au cours de cette session, de personnalités ministérielles éminentes qui ont joué un rôle majeur au cours de la crise montre, à l'évidence, l'intérêt nouveau qui s'attache à l'U.E.O. et notamment à la dimension méditerranéenne de son action.

« Il faut faire en sorte que l'U.E.O. demeure le cadre privilégié de réflexion et d'action pour les questions touchant à la sécurité et à la défense de l'Europe.

« Je voudrais, à cet égard, insister sur le caractère extrêmement concret des actions entreprises ou à entreprendre par l'U.E.O. et son Assemblée parlementaire. J'ai déjà évoqué, ici, la coordination des forces et la réunion des chefs d'état-major mais il est un autre problème particulièrement urgent sur lequel j'insiste à chaque session : celui de la vérification et de la nécessité de mettre en place au plus vite une agence européenne d'observation par satellite. L'U.E.O. est en effet la seule organisation susceptible de mettre en œuvre cette agence en se fondant sur l'expérience acquise par l'Agence pour le contrôle des armements. J'ai, à plusieurs reprises, dans cet hémicycle, plaidé pour la création rapide d'une telle agence — idée que j'ai lancée pour la première fois il y a déjà neuf années au Conseil de l'Europe — et je constate que les événements des derniers mois ont donné raison à ceux qui souhaitent la présence active de l'Europe dans le domaine de la vérification et de l'observation.

« Nous nous trouvons là devant un problème que l'Europe peut et doit résoudre. L'U.E.O. a un rôle décisif à jouer en la matière et j'espère que ce dossier pourra, très rapidement, connaître une suite positive. C'est pourquoi je soutiendrai le projet de recommandation présenté, entre autres, par notre collègue sir Dudley Smith, dont le point 1 recommande au Conseil « de créer d'urgence un centre de l'U.E.O. pour l'interprétation des données satellitaires, première étape pour la création d'une agence européenne d'observation par satellite ».

« En effet, je ne peux qu'approuver la démarche pragmatique proposée, et retenue même, dans l'esprit de notre rapport en discussion. La création du centre d'interprétation, dont le coût est peu élevé, sera, je l'espère, comme nous l'a dit M. le ministre Roland Dumas, décidée lors du prochain Conseil des ministres de l'U.E.O. prévu à la fin de ce mois. Une fois ce centre créé, on peut penser que les chances de mise en place de l'agence européenne de satellites de contrôle, soutenue alors par tous les partenaires, seront plus grandes.

« C'est en tout cas vers cet objectif que nous devons tendre et, si nous réussissons, ce sera une avancée très significative vers cette défense européenne commune que nous souhaitons tous et vers cette action volontariste et concrète que nous devons aussi avoir vers le désarmement. »

En conclusion de cette discussion commune, l'Assemblée a adopté deux recommandations (n^{os} 497 et 498) qui figurent en annexe au présent rapport.

SECTION II

Les conséquences de l'évolution de l'Europe centrale et orientale pour la sécurité européenne.

C'est sur le rapport de M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), présenté au nom de la commission politique que l'Assemblée de l'U.E.O. a débattu dans sa séance du 5 juin 1991 des conséquences de l'évolution de l'Europe centrale et orientale pour la sécurité européenne, M. Jean-Marie Caro déclare :

« Le rapport que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission se réfère à la situation que nous connaissons en Europe centrale et orientale. Il est des domaines où le travail d'information et de contact est une obligation permanente puisque l'évolution qui a été enregistrée dans ces pays démontre que rien n'est statique, que tout repose sur des faits que beaucoup ne pouvaient prévoir, ne serait-ce qu'il y a deux ans, qui nous ont frappés par leur soudaineté et dont l'adaptation aux évolutions récentes, tant sur le plan international que sur le plan européen, réclame une vigilance particulière. C'est dire combien les travaux auxquels s'est consacrée la commission politique — et, par son entremise, que l'Assemblée va prendre — seront de longue haleine. Rien n'est figé dans ce domaine mais tout devient un devoir pour l'Europe, et tout particulièrement pour l'U.E.O., tant il est vrai que les évolutions qui se produisent, quel que soit leur cadre — je pense en particulier à celui de la C.S.C.E. — ont pour résultante le fait de fournir ou non à ces pays qui aspiraient au retour de la démocratie, et l'ont obtenu, les garanties de sécurité nécessaires.

« Point n'est besoin de retracer l'historique des événements. Le rapport en fait une synthèse. Il est certain que les appréciations peuvent varier selon les sensibilités des uns et des autres, mais permettez-moi, dans une image qui ne saurait être purement de communication ou médiatique, de dire que je suis profondément convaincu que deux hommes et deux pensées ont été la source des évolutions considérables que nous avons constatées en Europe centrale et orientale. Ces deux hommes sont le Pape Jean-Paul II et Mikhaïl Gorbatchev. Ils représentent une pensée et une volonté de remise en cause d'idées reçues, mais également de remise en valeur d'un certain nombre de doctrines qui ont été, d'une part, l'aspiration des peuples à la liberté, d'autre part la condamnation des déviations qui ont mis en danger l'Europe centrale et les peuples qui vivaient sous la férule communiste. Faut-il rappeler que la dernière encyclique de Jean-Paul II résume à merveille les options fondamentales qui ont été à la base du premier mouvement qu'est Solidarnosc, au sein duquel la recherche du respect de l'homme, de

l'individu, par opposition à la collectivisation dans laquelle il était enfermé, a été à l'origine de l'éclosion de la démocratie et de la liberté ? Il est bon de rappeler aussi que la pensée de Mikhaïl Gorbatchev, à travers la perestroïka et en particulier la glasnost, a permis au monde d'avoir accès à l'échange d'informations et à la communication et, en même temps, aux dirigeants de l'Union soviétique de réaliser que liberté et progrès ne pouvaient indéfiniment être liés à la seule idéologie de domination mondiale mais devaient aller de pair avec le progrès et non une économie qui, depuis le début de l'ère communiste, n'a cessé de se dégrader.

« La grande affaire a été la prise de conscience de tous ces peuples d'Europe centrale et orientale qui ont considéré l'Europe occidentale comme un Eldorado. L'image la plus saisissante n'a-t-elle pas été celle donnée par les Allemands de l'Est découvrant et recherchant une meilleure qualité de vie chez leurs voisins occidentaux et détruisant d'une façon définitive l'emblème sinistre de la division de ce peuple en deux Etats différents, et, par là même, l'emblème de la division de l'Europe résultant des accords de Yalta qu'était le mur de Berlin ? Tous ces événements se sont déroulés à une vitesse extraordinaire et constituent la véritable révolution de la fin de ce siècle. C'est la grande remise en chantier, le grand brassage des idées nouvelles qui annoncent l'an 2000 et qui donnent à l'Union de l'Europe occidentale en particulier, en vertu des termes de son traité, une obligation morale de relever le défi.

« Outre l'action de ces deux personnalités, autour desquelles se sont rassemblés tous les hommes de bonne volonté, notamment ceux qui dirigeaient les Etats, qu'ils soient du côté occidental ou du côté de nos frères séparés, c'est-à-dire oriental ou central, il y avait l'attraction de ce monde de progrès, qu'on appelle le « monde riche » mais qui est le monde de la démocratie et de la liberté, concrétisé aux yeux de l'opinion mondiale par nos institutions.

« Vous vous rappelez, Monsieur le Président, mes chers collègues, cette phrase de Jean Monnet, qui est à la base de tout travail de construction européenne : « Nous ne réussirons à construire l'Europe du progrès, l'Europe de la liberté, qu'à travers des institutions stables. »

« Depuis le plan Schuman, nous avons dépassé l'ère des accords bilatéraux, de l'organisation internationale à travers des ententes. Nous sommes entrés de plain-pied dans l'institutionnalisation du monde libre, des structures qui doivent permettre à l'Europe de tenir sa place dans le monde.

« Cette institutionnalisation à travers la Communauté, le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe occidentale, l'Alliance atlantique, a été le bouquet des gages de sécurité et de progrès que les Européens ont, petit à petit, formé ensemble dans le cadre de leur alliance avec les

Etats-Unis d'Amérique et le Canada et qui représentait, quelles que soient les options prises au moment de l'affrontement des deux grands blocs, le gage de la paix. Quarante ans de paix, évidemment soumis aux risques de la guerre et de la terreur nucléaire, mais quarante ans de paix tout de même en Europe, mais troublés par les affrontements sanglants qui se sont succédé dans les pays d'Europe centrale et orientale et qui étaient les éléments annonciateurs de ce qui devait se passer. Nous l'espérons mais les événements sont arrivés plus rapidement que prévu.

« Nous avons la preuve que jamais la marque idéologique d'un système totalitaire n'arrivera à effacer d'un peuple sur lequel elle veut s'imprimer la culture profonde de son attachement à la civilisation qui fait une nation. De la Bulgarie à la Roumanie, en passant par la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne, la R.D.A., la Yougoslavie, l'Albanie, nait un creuset de pensées pour la liberté et la démocratie, menées de façons diverses mais dont la conséquence la plus apparente pour nous autres Européens est cette avancée inéluctable sur ce pont qui a été bâti entre nous jusqu'à faire jonction. Ceux avec qui nous pouvons établir les premiers liens sont : la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie. Pourquoi est-ce que je ne cite pas aussi la Bulgarie, la Roumanie, la Yougoslavie, l'Albanie ? Pourquoi ne fais-je pas tout de suite allusion aux républiques de l'Union soviétique ? D'ailleurs, depuis la signature du traité entre ces neuf Etats, je devrais dire maintenant l'Union des républiques soviétiques souveraines puisque, depuis hier, le second « s » de U.R.S.S. veut dire « souveraines » et non plus « socialistes ». Nous savons qu'il y a là matière à penser au sujet de l'organisation nouvelle et, en ce qui nous concerne, quant à la sécurité dans ce pays.

« Un détail n'échappera à personne : l'adhésion de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie au Conseil de l'Europe ; et l'adhésion quasi certaine de la Pologne, le délai n'étant que celui, obligé, des élections — au-delà, cette adhésion sera chose faite — qui auront lieu en octobre 1991.

« Pourquoi ces trois pays ? Parce que, dans ce mouvement des libertés que M. Gorbatchev a laissé faire, nous avons vu que ces trois pays ont essayé, eux aussi, au travers des structures communistes qui les dirigeaient, de s'adapter aux nouvelles formes qu'implique la recherche de la démocratie. Les équipes communistes au pouvoir ont été rapidement balayées. A la suite d'élections libres, elles ont été remplacées par une nouvelle représentation populaire qui n'avait plus rien à voir avec le parti communiste qui dirigeait. En revanche, en Bulgarie, en Roumanie, nous le voyons encore aujourd'hui, il y a crise. Il en est de même en Albanie ainsi qu'en Yougoslavie, sous réserve d'une analyse plus approfondie, étant donné la mosaïque des problèmes qui se posent dans cette fédération. En effet, les anciens partis communistes au pouvoir ont tenté d'y rester pour essayer de mettre en marche le processus démocratique et l'ouverture à l'économie de marché. Ces équipes, en changeant

plus ou moins de nom, en camouflant l'idéologie communiste sous des appellations plus ou moins bien contrôlées dans le vocabulaire occidental, ont du mal à suivre l'allure des trois pays que je viens de citer. Mais le processus est en cours.

« Economiquement, ils doivent tous faire face à une situation dramatique. Le passage d'une économie d'Etat dirigiste à une économie de marché, avec la remise en valeur du droit à la propriété privée du capital pour entraîner des effets de progrès et une répartition des richesses, fait que toute une génération est obligée de concevoir autrement le processus économique. Le travail est en cours. Il se traduit par des soubresauts en matière de sécurité sociale, de formation, d'emploi pur et simple face à un chômage grandissant, à une sorte d'incertitude du lendemain qui provoque dans nombre de pays, y compris les nôtres, la crainte de voir se transformer cette évolution en une sorte d'incrédulité génératrice de mouvements migratoires vers l'Ouest, avec une incertitude sur la capacité de faire face, pour le bien-être de l'individu, de sa famille, de sa collectivité, à la montée inéluctable des prix dans cette économie de marché naissante. J'ai lu ce matin dans la presse que le prix de l'énergie augmentait en un jour de 70 % en Roumanie et celui de certains produits de consommation courante de 110 ou 120 %. Quel pays pourrait supporter des coups aussi durs sans risquer de voir atteinte dans ses profondeurs la confiance dans ses dirigeants ? A cela s'ajoute un sentiment de méfiance que nous avons rencontré partout. La mémoire est encore trop fraîche de la période où rien ne pouvait se faire sans un contrôle étroit de la police secrète d'Etat qui avait en réalité tous les pouvoirs et une juridiction sans limite sur les individus et les groupes. Combien en étaient ? Combien n'en étaient pas ? Combien sont-ils encore qui acceptent de jouer le nouveau jeu mais qui restent marqués du sceau de l'infamie ?

« L'uniforme militaire ne revêt dans ces pays aucun élément de prestige ou d'attachement à l'entité nationale ; il est même rejeté. N'avons-nous pas vu, lors de la visite du Pape Jean-Paul II à Varsovie, des officiers polonais en compagnie du Très Saint Père ayant revêtu l'uniforme d'avant-guerre pour éviter d'être taxés de compromission dans l'opinion publique, qui rejette l'ancienne armée, d'où une confusion entre ce qui doit se faire et un passé que plus personne ne veut voir ?

« Telle est, sur le plan culturel, économique et historique, une sorte de fresque qui représente ce terrain sur lequel nous nous avançons avec la volonté d'apporter à ces pays le bénéfice du travail qui a été fait par les Européens depuis la Seconde Guerre mondiale.

« Je dois tout d'abord me réjouir des excellentes relations qui existent entre ces pays et tous les pays membres de l'U.E.O. pris individuellement. Je dois me réjouir également de l'effort, sans doute pas identique, de tous nos pays pour leur apporter leurs connaissances et

leur technologie. Je dois me réjouir enfin des relations qui existent entre nos institutions européennes et ces pays.

« Par conséquent, la sécurité est liée à deux éléments fondamentaux : l'un regroupe la collectivité internationale et européenne dans son processus de paix et de stabilité en Europe, l'autre s'attache aux volontés exprimées par ces pays et donc à celles que pourrait exprimer l'U.E.O.

« Sur le premier plan, c'est-à-dire l'aspect collectif — nous pensons bien entendu au processus de la C.S.C.E. — nous avons ici, à l'U.E.O., un devoir majeur que nous accomplissons avec le maximum de conscience et de volonté politique : imprimer au processus de désarmement contrôlé des forces conventionnelles en Europe une avancée aussi rapide et efficace que possible. Vous le savez, les accords C.F.E. se situent à deux niveaux : l'équilibre à installer tout d'abord, et le désarmement complet ensuite. Dans ces deux cas, et compte tenu de ce qui a été décidé lors de la Conférence de Paris de la C.S.C.E., l'U.E.O., parfaitement conséquente avec elle-même, réclame les deux accords supplémentaires qui doivent permettre d'aboutir à cet état d'équilibre et, finalement, au désarmement général contrôlé. Les destructions à opérer, le refus de modernisation pour certaines catégories bien définies, l'échange d'informations, fondamental celui-là, sont des obligations devant lesquelles personne n'a le droit de reculer. Or, nous le savons très bien, l'échange d'informations n'est pas satisfaisant pour l'instant. Les données recueillies au niveau occidental, et particulièrement par les services de l'Alliance atlantique, ne sont pas compatibles avec les renseignements qui nous sont fournis par certains pays de l'Europe orientale, notamment par l'Union soviétique. Nous sommes alors obligés de vérifier.

« Je fais référence à la proposition de l'U.E.O., à travers sa commission technique et aérospatiale, qui a recueilli l'assentiment du président en exercice du Conseil — il était hier à cette tribune — tendant à la création d'un centre d'observation par satellites et d'exploitation des images. Notre contribution à cet égard est concrète, ponctuelle, mais elle doit être également politique.

« Monsieur le Président, mes chers collègues, tout cela fait l'objet de la première partie du projet de recommandation que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

« Le deuxième aspect concerne cette sécurité que je n'appellerai pas « bilatérale », bien entendu, puisque nous parlons au nom de notre institution, mais qui repose sur la volonté exprimée souverainement par les pays avec lesquels nous devons agir. Le devoir est une notion à laquelle je me suis référé précédemment. Dans ce domaine, nous assistons à une volonté identique exprimée par la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Comme vous le savez, Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom de la commission politique, je me suis rendu

dans ces trois pays, j'ai pu rencontrer les autorités gouvernementales ainsi que nos collègues parlementaires.

« La synthèse qu'il m'appartient de faire est facile. Les motivations sont les mêmes, le cheminement sans doute le même et la volonté politique vers l'Europe totale en matière de sécurité. Démarche identique, oui. Et que personne ne s'en offusque — je l'ai dit tout à l'heure — première démarche vers l'Alliance atlantique, qui est cette pyramide de sécurité qui nous a donné la paix pendant quarante ans.

« Le dialogue avec l'Alliance atlantique a eu comme conséquence qu'il apparaissait, pour l'instant du moins, difficile pour l'Alliance d'admettre de nouveaux membres tels que ces trois pays de l'Europe centrale. Et c'est alors qu'est apparu le pilier européen de l'Alliance atlantique, ce pilier que forme l'U.E.O. et vers lequel, en accord avec les interlocuteurs de l'Alliance, en accord avec les gouvernements membres de l'Union de l'Europe occidentale, ces trois pays ont commencé à tisser leurs liens.

« Que demandent ces trois pays ? Ils demandent des garanties de sécurité. Ils demandent le respect de leur souveraineté nationale. Ils demandent le droit d'établir chez eux une méthode pour appliquer cette sécurité et affirmer leur souveraineté, définie par leurs gouvernements et leurs parlements nationaux.

« Première des tâches : pas de troupes étrangères sur le territoire, donc départ des troupes soviétiques, qui est chose faite en Tchécoslovaquie et en Hongrie, qui est un processus en cours — grâce à l'aide de nos amis allemands, puisqu'il y a eu des négociations importantes en ce qui concerne le passage des troupes de l'ex-R.D.A. vers l'Union soviétique — qui doit aboutir prochainement à l'absence de troupes étrangères en Pologne, ce qui est le vœu des Polonais et, bien entendu, celui de nous tous.

« Ensuite, organisation stratégique du territoire selon des critères normaux de défense de ce territoire. Chacun sait que les postes de défense dans ces pays ne se trouvaient pas sur leurs frontières orientales, mais tous sur leurs frontières occidentales. Il s'agit maintenant non de les déplacer, bien entendu, mais d'établir de nouvelles formes, de nouvelles lignes stratégiques, la plus simple étant, pour défendre les frontières, une défense géographique horizontale, donc sur une ligne est-ouest.

« J'en viens à la sécurité. Celle-ci ne peut être obtenue que par des garanties. Ces pays refusent — et les négociations avec l'Alliance en ont été la démonstration — d'appartenir à une alliance militaire. C'est d'ailleurs un gage de bonnes relations de voisinage avec l'Union soviétique qui ne saurait admettre que les anciens pays du Pacte de Varsovie, en le quittant, aillent dans une autre alliance militaire.

« En revanche, compte tenu des objectifs de défense du territoire, des relations avec une organisation telle que la nôtre leur permettraient d'avoir non seulement cette ouverture vers le monde occidental en matière de défense et de sécurité, mais également, si cela était nécessaire, les arguments politiques pour développer, au fur et à mesure de l'évolution, une intégration progressive dans le système d'organisation politique européen.

« Telles sont, Monsieur le Président, les très grandes lignes du rapport. C'est un rapport que je considère, encore une fois, comme une ébauche et c'est la raison pour laquelle j'engage l'Assemblée, si elle veut bien l'approuver, à accepter de continuer à réfléchir ; la commission politique l'a également estimé.

« Notre recommandation est donc assortie d'une demande de recherche d'un statut des pays associés, dont la forme juridique est sans doute encore à déterminer, mais qui placerait ces pays à un niveau plus noble que celui du strapontin offert à des observateurs qui ne savent pas encore si on leur ouvre la porte ou si on ne fait que la leur entrouvrir.

« La volonté politique de ces pays est plus nette à cet égard. Le contenu de ce statut peut être évoqué ; j'en ai donné quelques lignes dans mon rapport et peut-être pourrions-nous l'aborder au cours du débat.

« Enfin, il y a le projet de directive. Monsieur le Président, mes chers collègues, si l'Assemblée en était d'accord, et avec l'aide de ces pays, nous pourrions prévoir pour l'année prochaine, en 1992, l'organisation par l'Assemblée d'un colloque sur les problèmes de sécurité en Europe centrale et orientale, compte tenu des impératifs que l'U.E.O. s'est imposés et qui seront sans doute les siens au cours des travaux de la Conférence intergouvernementale sur l'union politique européenne de cette année. »

La discussion a fait apparaître un souci de prudence à l'égard des évolutions en cours en Europe centrale et orientale, compte tenu de la persistance d'une menace, selon certains orateurs. La proposition permettant d'associer certains des pays de l'Est à l'activité de l'U.E.O. recueille l'assentiment général. Les observateurs de ces pays qui sont intervenus dans le débat (Roumanie, Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie, U.R.S.S.) ont marqué leur souhait de développer les relations entre leurs Parlements et l'Assemblée de l'U.E.O. Le représentant de la Pologne, M. Wielowieyski, a affirmé : « Pour nous, l'U.E.O. reste la seule voie pour participer aux travaux et à la responsabilité concernant la sécurité européenne. » Quant au représentant hongrois, M. Kovacs, il a indiqué que son pays est prêt à institutionnaliser les contacts *ad hoc* qu'il a eus jusqu'à présent avec l'U.E.O. Le représentant de l'U.R.S.S., M. Venedictov, a, pour sa part, réclamé « davantage de compréhension et de considération mutuelle ». Il a déclaré : « La situation actuelle nous préoccupe beaucoup, peut-être parce que nous connaissons de nombreu-

ses difficultés politiques et économiques. C'est pourquoi nous étudions avec une extrême attention les initiatives, suggestions et idées nouvelles émanant de toutes les structures parlementaires d'Europe occidentale et orientale. »

Le débat devait être conclu par l'adoption d'une recommandation (n° 500), dont le texte figure en annexe au présent rapport.

Dans une directive (n° 77), l'Assemblée décide par ailleurs d'organiser en 1992 un colloque sur la coopération de l'U.E.O. avec les pays d'Europe centrale qui le souhaitent, portant sur l'établissement d'un nouvel ordre de sécurité en Europe.

SECTION III

Les armements après le conflit du Golfe.

Sous le titre « Les armements après le conflit du Golfe — Les nouveaux besoins des forces armées restructurées », le rapport de sir Dudley Smith (Royaume-Uni - conservateur) était présenté à l'Assemblée, le 5 juin 1991 (doc. 1272 et amendements). Pour le rapporteur de la commission technique et aérospatiale, le caractère ultrasophistiqué des armements utilisés pendant la guerre du Golfe signifie que notre défense devra, à l'avenir, être constamment revue et modernisée.

« Nous devons savoir quelles armes ont donné de bons résultats, de moins bons résultats, et tenter d'en comprendre les implications pour la défense de chaque pays », a déclaré sir Dudley Smith. L'aspect le plus impressionnant de la guerre du Golfe est que cet armement moderne et sophistiqué a permis de sauver un grand nombre de vies humaines a affirmé le rapporteur.

L'élément central du rapport traite des enseignements à tirer de la guerre du Golfe : les armes à guidage de précision, la furtivité, la capacité de transport aérien des alliés et la défense antimissiles balistiques. Cette guerre « a fourni une occasion extraordinaire d'évaluer les armements modernes et de déterminer les progrès que nous avons réalisés non seulement depuis vingt-cinq ans mais aussi au cours des trois ou quatre dernières années » a conclu le rapporteur.

Dans la discussion qui a suivi, M. Roland Beix (député S.) a marqué son inquiétude face à l'« extrême fragmentation du marché européen ». Après avoir observé que sur les quinze entreprises dominantes dans l'électronique militaire, treize sont américaines et deux seulement — respectivement à la deuxième et à la septième place — sont d'origine européenne, M. Beix a souligné l'importance du transport aérien à longue distance. Il convient également de développer l'autono-

mie de l'Europe dans le domaine de l'observation satellitaire et de prévoir également une défense limitée contre les moyens balistiques, domaine dans lequel « une coopération européenne ferme, très approfondie, est nécessaire ».

M. Jean Valleix (député R.P.R.) approuve les conclusions du rapport tout en soulignant les accords déjà réalisés sur des propositions concrètes : Airbus 340, agence d'information et d'interprétation des données satellitaires. Quant aux antimissiles, la voie d'une coopération européenne est ouverte. M. Valleix souligne que toutes ces perspectives de développement d'armes nouvelles doivent être vues avec une volonté de coopération industrielle poussée et d'interopérabilité.

« Le débat reste cependant ouvert sur le maintien d'une force d'action rapide européenne et sur sa nature » a déclaré M. Jean Valleix.

En conclusion de ce débat, l'Assemblée a adopté une recommandation (n° 501) dont le texte figure en annexe au présent rapport. L'Assemblée recommande, notamment, au Conseil « de créer d'urgence un centre de l'U.E.O. pour l'interprétation des données satellitaires, première étape vers la création d'une agence européenne d'observation par satellite ».

SECTION IV

Les relations extérieures de l'U.E.O.

Elargissement de l'U.E.O.

L'élargissement de l'U.E.O., tel fut le thème du débat engagé à l'Assemblée le 2 décembre 1991 sur le rapport de sir Geoffrey Finsberg (Royaume-Uni, conservateur) au nom de la commission politique (doc. 1284 et amendements).

Le rapport commence en reprenant l'avis au Conseil des ministres et à la Conférence intergouvernementale adopté à Palerme en mars 1991 par le Comité des présidents. Il est indiqué que l'U.E.O. doit servir de pont entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Elle doit être le moyen de permettre à l'Europe de se faire entendre dans le dialogue euro-américain. Le rapporteur souligne le caractère intérimaire de son rapport, compte tenu de la rapidité des évolutions en cours et à venir. Sir Geoffrey Finsberg, évoquant les conditions nécessaires à l'adhésion d'un Etat à l'U.E.O., estime « qu'il existe depuis longtemps un mythe selon lequel on ne peut adhérer à l'U.E.O. que si l'on est membre de la Communauté européenne. Cette condition ne se fonde sur aucun texte, mais elle est admise. Comme les habits du roi de la légende, c'est un mythe. Elle ne doit plus être retenue ».

Le rapporteur poursuit :

« Le rapport indique que la Grèce et la Turquie vont pouvoir l'une et l'autre devenir membres de l'organisation, rapidement je l'espère, et cela pour deux raisons distinctes mais impérieuses. La Grèce devrait être admise parce qu'elle est membre de l'O.T.A.N. et de la Communauté, la Turquie parce qu'elle est membre de l'O.T.A.N. et qu'elle a joué un rôle important, au prix d'un lourd sacrifice financier, lors de la récente guerre du Golfe. Elles ont toutes deux fait acte de candidature et devraient l'une et l'autre être admises en même temps, ce qui renforcerait notre organisation.

« Nous devons reconnaître le rôle que les Etats-Unis ont à jouer. Si nous voulons soutenir sérieusement l'O.T.A.N. — et je ne vois pas comment nous pourrions ne pas le faire alors que nous proclamons en être l'un des piliers — il nous faut admettre que nous ne pouvons pas permettre l'adhésion à l'U.E.O. des pays qui ne sont pas membres de l'Alliance, du fait des conséquences que pourrait avoir un éventuel différend. En effet, si l'O.T.A.N. devait prendre des mesures pour défendre un pays qui n'en était pas membre, la participation américaine ne serait pas possible. Cela détruirait du jour au lendemain la couverture de l'O.T.A.N. dans sa forme actuelle et dans la nouvelle forme envisagée à l'issue du sommet de Rome.

« Nous ne devons pas perdre de vue qu'il n'est pas possible pour un pays non membre de l'O.T.A.N. d'adhérer à l'U.E.O. »

Par ailleurs, la neutralité de certains membres de la Communauté pose également un problème si l'appartenance à la Communauté donne automatiquement le droit de devenir membre de l'U.E.O..

« Quant aux pays membres de l'ancien Pacte de Varsovie, le rapporteur souhaite que soit trouvée « une formule pratique d'association » avec les parlementaires de ces pays, rejoignant ainsi les observations présentées par M. Goerens dans son rapport sur l'union européenne face aux évolutions en Europe centrale et orientale.

« A l'issue de ce débat, l'Assemblée a adopté une recommandation (n° 508) qui figure en annexe au présent rapport.

SECTION V

Rapport général. L'activité du conseil de l'U.E.O.

La discussion du rapport de la commission politique sur l'activité du Conseil de l'U.E.O. (doc. 1285 et amendements) s'est déroulée le 3 décembre, le rapporteur étant M. Roseta (Portugal, social démocrate).

Le rapport analyse la présidence française, les résultats de la réunion ministérielle de Vianden, la présidence allemande en cours depuis le 1^{er} juillet 1991 et les relations entre le Conseil et l'Assemblée.

La présidence française.

Le rapporteur, M. Roseta, commente en ces termes dans son rapport la présidence française :

« Cette présidence a bénéficié d'un certain nombre d'atouts et aussi souffert de quelques handicaps dont il convient de tenir compte. Elle s'est déroulée pendant une période de stabilité politique en France, le remplacement du gouvernement de M. Rocard par celui de Mme Cresson, le 15 mai 1991, n'ayant pas entraîné de modification perceptible de la politique extérieure de la France. Elle a donc été marquée par une continuité de vues et de pratiques. D'autre part, elle a coïncidé avec la réunion de Rome du Conseil européen, en décembre 1990, qui a décidé l'ouverture de deux conférences intergouvernementales dont l'une est destinée à préparer l'union politique de l'Europe des Douze, appelée à s'étendre au domaine de la sécurité. Cette présidence a duré pendant tout le déroulement de l'affaire du Golfe et s'est terminée à un moment où l'on pouvait commencer à en envisager les conséquences pour l'organisation de la sécurité européenne. Enfin, elle a vu le début de la crise yougoslave. C'est dire que la France a eu l'occasion, à la fois de faire connaître ses vues sur l'avenir de l'Europe politique et d'orienter l'action de l'U.E.O. dans un conflit sérieux, concernant directement la mise en œuvre du Traité de Bruxelles modifié.

« En revanche, l'attitude adoptée par la France à l'endroit des commandements militaires intégrés de l'O.T.A.N. fait peser sur elle, depuis un quart de siècle, le soupçon de distinguer plus que la plupart de ses partenaires l'action de l'Europe de celle de l'O.T.A.N., ce qui a inévitablement conduit plusieurs de ses alliés à manifester quelque réserve, ou en tout cas une certaine prudence, dès lors que des initiatives françaises auraient pu être interprétées comme susceptibles de conduire à une plus ou moins grande dissociation de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N., même si la France a toujours affirmé, comme l'a redit M. Joxe devant l'Assemblée, le 4 juin, que telles n'étaient pas ses intentions. Rappelons que c'est à un moment où la France proposait l'examen de l'éventuelle organisation d'une coopération des forces d'action rapide dont disposent les pays membres de l'U.E.O. que ses huit partenaires adhéraient, dans le cadre du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N., à la proposition de créer une force de réaction rapide de l'O.T.A.N. qui pouvait apparaître comme une alternative à la proposition française. L'O.T.A.N. avait d'ailleurs annoncé que cette force serait européenne, mais soutenue par des moyens aériens fournis par les États-Unis, mais l'exercice Certain Shield, qui a eu lieu en Allemagne du 10 au 20 septembre, a mis en jeu des forces américaines importantes aux côtés de

contingents belges, néerlandais et britanniques. D'autre part, on a pu constater qu'aux diverses étapes de la participation des pays européens à des actions dans le Golfe, les gouvernements des pays de l'U.E.O. n'ont pas toujours présenté de la même façon les actions collectives auxquelles ils contribuaient. Certains ont insisté sur leur caractère européen et sur l'importance de la coordination exercée dans le cadre de l'U.E.O., d'autres sur la coopération avec les États-Unis et sur la continuité de leur action dans le Golfe avec leur engagement dans l'O.T.A.N. Il n'y avait certes pas de contradiction entre les deux présentations d'une même réalité, mais les différences de formulation ont fait que cette réalité n'a pas été perçue d'une façon identique par l'opinion dans les différents pays de l'U.E.O. et que, d'une façon générale, elle a été insuffisamment perçue.

« Ce handicap a probablement contribué à paralyser la présidence en exercice quand, dans les premiers mois de 1991, les pays membres ont reçu des autorités américaines une série de mises en garde contre l'intention qui était attribuée, non sans raison probablement, à ses membres de vouloir affirmer une identité européenne en matière de sécurité. Les autorités américaines exprimaient alors leur crainte que l'activité de l'U.E.O. nuise à la cohésion de l'Alliance atlantique. Ces avertissements suivaient les remerciements que les États-Unis avaient adressés à l'U.E.O. au cours du dernier trimestre de 1990 pour le rôle qu'elle avait joué dans le Golfe et il appartenait, de toute évidence, au Conseil de l'U.E.O. d'appeler leur attention sur la contradiction qui existait entre ces deux démarches. Aucune communication du Conseil n'a fait état ni des messages américains, ni de ses réactions à leur endroit, ni des réponses qu'il aurait pu leur adresser, ce qui donne à penser que l'Europe n'a pas su ou pas voulu se manifester à ce propos.

« On peut constater que la présidence française a abordé son exercice avec une certaine conception, évoquée à plusieurs reprises par le président de la République française et par le ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, de l'avenir de l'Europe. Il s'agissait, à leurs yeux, de progresser sur la voie conduisant à la constitution d'une « Europe fédérale » dont la base serait la Communauté européenne et qui incarnerait une « identité européenne » en matière de politique extérieure et de défense. Devant les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du continent européen et le risque que pouvait courir la Communauté européenne de subir une dilution de cette identité du fait d'un élargissement rapide, la France souhaitait qu'une étape décisive dans le renforcement de la cohésion communautaire soit réalisée avant la fin de 1991, ce qui correspondait d'ailleurs aux préoccupations de la plupart de ses partenaires. Toutefois, pour des raisons moins explicites, mais pourtant assez claires, qui concernent essentiellement son indépendance dans le domaine nucléaire et ses relations avec un certain nombre de pays africains, la France ne paraissait pas considérer comme possible ou souhaitable que la Communauté proprement dite soit dotée, au moins

dans l'immédiat, de compétences dans le domaine de la défense. Présentant la politique de son pays dans l'affaire du Golfe, le 16 mars 1991, M. Roland Dumas déclarait : « On ne pouvait pas demander à l'Europe ce qu'elle ne pouvait donner. En revanche, elle a donné ce qu'elle pouvait donner. Dans le domaine de la sécurité et de la défense, un seul organisme existe, c'est l'U.E.O. » Il s'agissait donc, pour la présidence française, d'affirmer à la fois le lien entre l'U.E.O. et la Communauté et les différences existant entre ces deux organisations, d'une part, entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N., d'autre part. Elle l'a fait dans trois domaines : dans celui du droit, par le dépôt de la première proposition franco-allemande à la Conférence intergouvernementale, dans celui de la pratique administrative en usant des prérogatives de la présidence en exercice d'une façon que votre Rapporteur tentera d'analyser, sur celui de l'action politique, par les initiatives qu'elle a prises essentiellement dans l'affaire du Golfe, mais aussi à quelques autres propos, comme l'orientation de l'U.E.O. vers une exploitation militaire de l'espace, la réunion périodique des chefs d'état-major des armées des pays membres, la participation de pays européens non membres à certaines activités de l'U.E.O., l'examen des possibilités d'intervention de l'U.E.O. dans la crise yougoslave.

« Votre Rapporteur ne s'arrêtera guère sur la proposition franco-allemande qui a été présentée par M. Charles Goerens, rapporteur de la commission sur « La révision du Traité de Bruxelles modifié », dans le document 1261 du 26 mars 1991. Les faits semblent confirmer l'impression qu'exprimait alors ce rapporteur, selon laquelle cette proposition était appelée à orienter, de façon décisive, les travaux des Douze sur la politique étrangère et la sécurité, et le communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle de l'U.E.O. de Vianden, le 27 juin 1991, laisse voir que les Neuf se sont mis d'accord sur l'essentiel de ce que contenait cette proposition. Il faut cependant constater que la présidence française n'a pas amené le Conseil de l'U.E.O. à traiter de l'organisation de la sécurité européenne pour ce qui le concernait. L'argument du Conseil que fournit la réponse à la recommandation n° 490 est qu'il lui fallait attendre pour le faire que les Douze d'une part, l'O.T.A.N. de l'autre, aient redéfini leurs prérogatives pour envisager la révision du Traité de Bruxelles modifié. Rien n'empêche, cependant, une démarche parallèle des trois organismes, comme le prouve la décision prise par le Conseil, à la demande de la présidence allemande, de tenir une session ministérielle extraordinaire le 29 octobre 1991, c'est-à-dire avant la réunion de l'O.T.A.N. et aussi avant l'aboutissement de la Conférence intergouvernementale pour le sommet de Maastricht, du 9 au 11 décembre, pour examiner cette question, ainsi que M. Hans-Dietrich Genscher, président en exercice du Conseil, l'a annoncé aux commissions de l'Assemblée réunies au Petersberg, le 8 juillet 1991.

« En ce qui concerne l'action politique, tout indique que la présidence française a cherché à utiliser les occasions que lui ont offertes les

circonstances pour anticiper des décisions que les Douze n'avaient pas encore prises en démontrant, par la pratique, leur caractère réaliste et peut-être aussi leur aspect inéluctable. D'une part, la présidence a convoqué plusieurs réunions ministérielles du Conseil de l'U.E.O., d'abord pour prendre des initiatives d'ordre militaire, afin de permettre à l'Europe de donner suite aux décisions prises par les Douze, dans le cadre de la coopération politique, pour faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Irak, mais ensuite aussi pour donner un caractère plus permanent aux instances intergouvernementales mises sur pied pendant la crise, notamment aux réunions des chefs d'état-major des pays de l'U.E.O. Elle a tenté de donner une certaine publicité aux décisions ministérielles et aux activités de ces organes et l'Assemblée a bénéficié de cette intention, puisque son Comité des présidents a été appelé à rencontrer la présidence en exercice à l'issue de plusieurs des réunions ministérielles et que la commission de défense a pu entendre le chef d'état-major des armées français qui l'a informée du fonctionnement de la coordination militaire, tandis qu'une délégation de l'Assemblée a été reçue par plusieurs détachements navals dans le Golfe.

« Il convient cependant de constater que, par-delà les réunions tenues, dans un cadre confidentiel, avec des organes de l'Assemblée, le Conseil n'a pu fournir à la presse et à l'opinion une information satisfaisante sur le rôle joué par l'U.E.O. dans l'affaire du Golfe. Souligner l'inexistence de l'Europe en cette occasion est aujourd'hui un lieu commun, alors qu'il s'agit d'une interprétation fort peu équitable du rôle joué par l'U.E.O. en cette affaire. Le fait que la mise sur pied d'une autorité de coordination a constitué un événement sans précédent dans l'histoire de l'Europe n'a guère été relevé. Cela provient probablement, au moins pour une large part, de la procédure adoptée par le Conseil à l'occasion de ses réunions ministérielles : il adopte un communiqué bref qui définit les positions prises collégalement dans des termes souvent bien explicites, puis chacun des ministres reçoit, de son côté, les représentants de la presse, c'est-à-dire, d'une façon générale, des organes de presse de son propre pays, auprès desquels il commente beaucoup plus le rôle propre à ce pays que l'action de l'U.E.O. Il en a résulté une information parcellaire qui n'a pu qu'alimenter un scepticisme général sur la capacité de l'Europe à s'affirmer dans le domaine de la sécurité, même dans les cas où ce pessimisme paraît avoir été injustifié. De l'avis de votre Rapporteur, c'est à la présidence en exercice que devrait revenir, dans l'état actuel de l'U.E.O., le soin d'informer de façon beaucoup plus systématique et beaucoup mieux organisée, non seulement des décisions du Conseil ministériel, mais aussi du déroulement de l'ensemble des activités de l'U.E.O. et, sur ce dernier point, elle devrait bénéficier d'une assistance permanente du secrétariat général. L'Assemblée d'une part, l'Institut d'études de sécurité de l'autre, publient désormais chacun un bulletin périodique d'information. Le secrétariat général pourrait utilement en faire autant et même publier, en

temps de crise, des bulletins d'information fréquents, de façon à ce que la presse ne puisse continuer à ignorer l'activité de l'U.E.O. La lettre périodique du secrétaire général au président de l'Assemblée est trop distante de l'événement pour pouvoir jouer pleinement ce rôle auprès de la presse.

« Malgré cette mauvaise gestion de ses communications, le Conseil a pu montrer de façon concrète :

« a) que le Traité de Bruxelles modifié, et notamment son article VIII, permettaient à l'Europe d'exercer une action militaire significative en dehors de la zone O.T.A.N. ;

« b) que le caractère intergouvernemental de l'U.E.O. ne la conduisait pas nécessairement à la paralysie, mais qu'il préservait la possibilité d'une coopération entre les membres, même s'ils ne concevaient pas de la même façon la nature et l'extension de leur action ;

« c) que la composition différente de l'U.E.O. et de la Communauté européenne n'empêchait pas que la première puisse servir d'instrument à la seconde.

« En revanche, l'action de l'U.E.O. a rencontré un certain nombre d'obstacles qui l'ont empêchée de se déployer en plusieurs occasions. Les opérations aéroterrestres contre l'Irak ont échappé à la coordination U.E.O. On se demande sur quoi se fonde la première partie du Trente-septième rapport annuel du Conseil quand il soutient le contraire. Les tentatives de la présidence en exercice pour relancer une sérieuse coordination U.E.O. pour une action humanitaire en faveur des Kurdes, lorsque, après la cessation de l'action militaire contre l'Irak, ce pays a entamé une campagne contre sa population kurde, provoquant un exode massif de cette population vers l'Iran et vers la Turquie, sont restées très limitées. Les initiatives que le Conseil a évoquées, en juillet 1991, pour susciter la mise sur pied d'une force d'interposition pour préserver la Yougoslavie d'affrontements armés entre les peuples qui la constituent, n'ont pas abouti. Ces échecs ont marqué la limite des capacités de l'U.E.O. et, d'une façon générale, de toute organisation intergouvernementale, dès lors qu'il n'y a pas unanimité de ses membres sur les objectifs à poursuivre ou sur les moyens à mettre en œuvre. Il n'est donc pas possible de tirer de l'action menée au titre de l'U.E.O. pendant la présidence française des conclusions définitives sur le rôle que peut jouer l'U.E.O. dans l'avenir. Mais il apparaît évident que, si les gouvernements parvenaient à se mettre d'accord sur les conditions auxquelles devrait répondre l'action éventuelle de l'U.E.O., par exemple à propos des régions du monde où elle pourrait s'appliquer, des instances internationales qui seraient susceptibles de la provoquer, des moyens qu'elle pourrait mettre en œuvre, il lui serait plus facile de parvenir à décider des mesures destinées à appliquer ces principes en chaque occasion et de présenter à la presse les initiatives qu'elle aurait prises d'une façon plus convaincante que le Conseil n'a su le faire au moment

même ou il réussissait à mettre sur pied une coordination relativement efficace dans le Golfe. Il convient de noter que la proposition franco-allemande à la Conférence intergouvernementale du 11 octobre 1991 présente quelques propositions intéressantes dans le sens souhaité par votre Rapporteur.

« Enfin, sur le plan du fonctionnement de l'U.E.O., la présidence française a cherché à affirmer le caractère intergouvernemental de l'U.E.O., allant, semble-t-il, jusqu'à tenir à Luxembourg, en avril 1991, une réunion ministérielle hors de la présence du secrétaire général. C'est là l'aboutissement d'une tendance constamment manifestée par le Conseil au cours des dernières années et qui, à certains égards, rapproche les procédures employées dans le cadre de l'U.E.O. de celles en vigueur dans celui de la Coopération politique européenne. Elle a eu pour effet de transférer un certain nombre de prérogatives et d'initiatives du secrétariat général à la présidence en exercice, assistée, dans certains cas, de représentants de la présidence précédente et de la présidence suivante, par le système dit de la « troïka ». Ces pratiques ont cependant pour effet de limiter le caractère collégial du Conseil, ce qui constitue un handicap pour son dialogue avec l'Assemblée, mais aussi ce qui nuit à la continuité de son action, puisque la succession des pays membres à l'exercice de la présidence aboutit à des changements trop fréquents et trop importants dans sa façon de procéder. Le passage, envisagé au cours des derniers mois, d'une présidence annuelle à une présidence semestrielle amplifierait cet inconvénient si un redressement n'était pas opéré au profit du rôle du secrétariat général, notamment pour ce qui concerne la diffusion de l'information, ainsi que pour la préparation des réponses du Conseil aux recommandations de l'Assemblée et aux questions écrites des parlementaires.

« Malgré ces inconvénients, malgré aussi une certaine improvisation dont ont parfois souffert les rencontres entre la présidence en exercice et le Comité des présidents de l'Assemblée et qui était due à la volonté de la présidence française d'amener l'U.E.O. à réagir rapidement en face d'événements menaçants pour la paix internationale, ce qui, après tout, répond à l'obligation que l'article VIII du Traité impose aux pays membres de permettre la réunion immédiate du Conseil en cas de nécessité, la présidence française aura eu deux grands mérites : celui de donner un contenu précis à une réactivation de l'U.E.O. qui, jusque-là, demeurait un thème de discours et de déclarations sans entrer dans le domaine des réalités concrètes et celui de situer, de façon relativement claire, la place de l'U.E.O. réactivée dans l'élaboration d'une Europe constituée autour de la Communauté. Si l'on y ajoute l'aboutissement, lors de la réunion de Vianden, le 27 juin 1991, de la première étape d'une proposition soutenue activement par la France en faveur d'une coopération européenne dans le domaine spatial, on peut apprécier, de façon très positive, l'évolution de l'U.E.O. sous l'impulsion de la présidence française. »

La réunion ministérielle de Vianden qui a clôturé la présidence française le 27 juin 1991 « apparaît comme un remarquable succès pour l'U.E.O. en général et pour son Assemblée en particulier » poursuit le rapporteur.

Ainsi, sur l'architecture de sécurité européenne, le communiqué contient « deux indications notables dont l'interprétation semble dominer la Conférence intergouvernementale », d'une part, l'U.E.O. constitue « la composante de défense » du « processus d'intégration européenne », d'autre part, « les démarches européennes et atlantiques doivent se poursuivre en parallèle ».

Par ailleurs, l'U.E.O. peut jouer un rôle pour faire prévaloir les principes de la C.S.C.E.

Pour ce qui est du décalage avec les pays d'Europe centrale et orientale, le rapporteur se félicite des orientations adoptées par le Conseil qui rejoignent le souci de l'Assemblée de développer ses relations avec les Parlements de ces Etats. Dans le domaine spatial, la création d'un Centre d'interprétation satellitaire répond aux recommandations de l'Assemblée qui joue un rôle considérable dans la préparation des décisions du Conseil dans ce domaine. Il est probable, selon le rapporteur, que les gouvernements sont décidés à entreprendre une coopération spatiale plus poussée comme l'a recommandé l'Assemblée.

Le président Jean-Pierre Fourré a, pour sa part, plaidé à plusieurs reprises pour la création d'une Agence européenne de satellites de contrôle, la création du Centre satellitaire constituant une étape dans cette perspective.

Quant à la présidence allemande, entamée le 1^{er} juillet 1991, elle a eu le mérite, indique le rapporteur, de diffuser dès le 1^{er} juillet un document dans lequel elle définit son programme.

La présidence allemande.

« L'U.E.O. constitue une partie de la nouvelle architecture de sécurité de l'Europe, à côté de l'O.T.A.N. et de la C.S.C.E. En tant que composante à part entière du processus d'unification européenne et que noyau d'une dimension européenne de sécurité et de défense, elle voit son importance augmenter constamment. L'U.E.O. contribue également au développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la sécurité.

« L'exercice de la présidence confère une mission importante à la diplomatie allemande. Notre but est de dégager plus clairement la mission de liaison de l'U.E.O. entre l'Alliance atlantique et l'Union politique européenne.

« Une union politique dotée d'une politique étrangère et d'une politique de sécurité communes exige une véritable identité européenne en matière de défense et de sécurité et, de ce fait, une plus grande responsabilité de l'Europe dans le domaine de la défense. L'U.E.O. devrait être développée au cours de la présente phase du processus d'intégration européenne, en tant que sa composante pour la défense.

« A leur réunion de Copenhague, les 6 et 7 juin, les ministres des Affaires étrangères de l'O.T.A.N. ont souligné la responsabilité incombant aux alliés européens pour exprimer une politique commune de sécurité et de défense et le fait que le développement d'une identité européenne de sécurité renforcera l'efficacité de l'Alliance atlantique. A la Conférence de Berlin de la C.S.C.E., les 19 et 20 juin, les ministres des Affaires étrangères ont également décidé de créer un lien avec l'U.E.O., en tant que l'une des institutions européennes les plus importantes.

« A un moment où d'importantes décisions doivent être prises dans des discussions sur la stratégie de l'O.T.A.N. et à la Conférence intergouvernementale sur l'union politique, l'Allemagne sera le coordinateur à l'intérieur de l'U.E.O. et le représentant de l'U.E.O. dans les relations extérieures, pour œuvrer à la formulation des conceptions sur le rôle futur de l'Union dans la structure de sécurité européenne et pour rendre sûr qu'il en soit fait bon usage comme instrument de consultation dans le domaine de la politique de sécurité.

« A côté de la détermination de la place de l'Union dans le contexte européen, le principal but de la présidence allemande sera de tenter de définir un rôle plus opérationnel pour l'U.E.O., dans ses relations avec les pays de l'Europe centrale et orientale, les affaires concernant le désarmement et la limitation des armements ainsi que dans la coopération pour les affaires spatiales. »

Enfin, le rapporteur exprime ses griefs à l'encontre de l'attitude du Conseil vis-à-vis de l'Assemblée, en particulier dans le domaine de l'information : « Les avertissements donnés par l'Assemblée sur la dégradation de ses échanges officiels avec le Conseil sont demeurés sans écho et l'Assemblée se trouve réduite à l'impuissance en face d'une politique constante et délibérée du Conseil en cette matière. »

A la suite de la discussion de ce rapport, l'Assemblée a adopté une recommandation (n° 509) dont le texte figure en annexe au présent rapport.

SECTION VI

L'union européenne face aux évolutions en Europe centrale et orientale. Une organisation européenne opérationnelle pour l'U.E.O., la crise yougoslave.

Au cours de sa séance du 4 décembre 1991, l'Assemblée a débattu lors d'une discussion commune du rapport de M. Goerens (Luxembourg - parti démocratique), au nom de la commission politique, sur l'union européenne face aux évolutions en Europe centrale et orientale (doc. 1293 et amendements) et du rapport de M. De Hoop Scheffer (Pays-Bas - chrétien démocrate), intitulé « une organisation opérationnelle pour l'U.E.O. : la crise yougoslave » (doc. 1294 et amendements).

Dans son rapport, M. Goerens évoque les perspectives de l'union européenne, telles qu'elles se présentaient en juin 1991, l'affaire yougoslave et l'Europe, l'évolution de l'Union soviétique, ainsi que les relations entre l'U.E.O. et l'Europe centrale. S'agissant de l'élargissement de la Communauté européenne, le rapporteur observe qu'on ne peut aborder ce problème en laissant de côté les aspects sécurité et défense, ce qui pose la question des pays neutres, soit ceux comme la Suisse et l'Autriche dont la neutralité est inscrite dans un traité international, soit ceux comme la Suède et la Finlande dont la neutralité s'inscrit dans un tout autre contexte historique. Par ailleurs, « un rapprochement entre la Communauté européenne et trois pays de l'Europe centrale avancés le plus loin dans les réformes démocratiques et économiques est pratiquement déjà devenu une réalité ».

Le rapporteur constate « la relative incapacité de la Communauté européenne dans l'affaire yougoslave » tout en n'omettant pas de mentionner les obstacles qui s'opposent à une action plus efficace de la Communauté ou de l'U.E.O. dans cette crise.

L'éclatement de l'Union soviétique pose, en outre, le problème de la sécurité de cette région du monde dans des termes nouveaux. Le rapporteur déclare :

« Personne ne peut se réjouir des questions fondamentales qui ne cessent de s'accumuler et auxquelles il devient de plus en plus difficile de trouver des réponses appropriées. Quelle armée pour quelle entité politique ? Qu'advient-il de la dispersion de l'armement nucléaire échappant désormais à un contrôle central ? Sera-t-il possible d'éviter des conflits militaires entre les diverses composantes de l'Union soviétique en pleine décomposition ? »

Le sommet de l'O.T.A.N. à Rome a précisé que l'Alliance atlantique va poursuivre simultanément deux objectifs : adapter la coopération militaire entre l'Europe occidentale et l'Amérique aux réalités nouvelles de la société internationale et développer un système de sécurité paneuropéen. Par ailleurs, le rapporteur souligne les efforts entrepris par la C.S.C.E. et par le Conseil de l'Europe.

Dans ce contexte, le rapporteur propose que l'U.E.O. « explore les voies d'une coopération plus étroite avec la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne, en prévoyant de leur offrir sans délai de participer d'abord aux réunions du Conseil où seraient abordées les questions touchant à la sécurité de l'Europe centrale et orientale, coopération qui pourrait se concrétiser ensuite par une association à l'activité du Centre satellitaire de l'U.E.O. pour tout ce qui concerne la vérification des accords C.F.E. et par une participation aux activités du Groupe européen indépendant de programmes (G.E.I.P.) et à toutes formes de coopération européenne en matière d'armement ».

Rapporteur de la commission de défense, **M. De Hoop Scheffer** a, pour sa part, mis l'accent sur les arrangements opérationnels dont l'U.E.O. a besoin, pour avoir la place qui lui revient dans une Europe nouvelle. L'U.E.O. a des responsabilités propres. Il y a un lien entre l'U.E.O. et l'Union politique européenne à venir. Il faut soutenir les efforts visant à associer la C.S.C.E. à la solution du conflit yougoslave. Le rapporteur a poursuivi : « Si notre organisation veut être le pont entre une union européenne naissante et l'organisation qui, à mes yeux, n'a rien perdu de son utilité pour assurer la paix et la stabilité en Europe — je veux parler de l'O.T.A.N. — il est important d'établir un lien plus formel avec les Etats-Unis d'Amérique. C'est pourquoi l'une de nos recommandations invite les Etats-Unis à nommer un ambassadeur auprès de l'U.E.O. L'un des amendements invite le Canada à faire de même. Cela me convient tout à fait. La nomination d'ambassadeurs montrerait que, des deux côtés de l'Atlantique, l'U.E.O. est considérée comme une organisation qui est complémentaire de l'Alliance atlantique et qui a son rôle propre à jouer dans les débats sur la nouvelle architecture de défense européenne.

« L'U.E.O., pour les années 1990 et au-delà, a besoin d'une structure organisationnelle qui soit à la hauteur et puisse relever des défis nouveaux et, dans une large mesure, imprévisibles. »

En conclusion, **M. De Hoop Scheffer** a regretté « le manque persistant de légitimité démocratique des décisions prises par les gouvernements sur la scène européenne » avant de rappeler que l'Assemblée de l'U.E.C. est le seul organe parlementaire d'Europe ayant compétence pour les questions de sécurité et de défense sur la base du Traité de Bruxelles.

L'Assemblée a adopté deux recommandations (n^{os} 511 et 512), cette dernière incluant un amendement du président Jean-Pierre Fourré, invitant également le Canada à désigner (de même que les Etats-Unis) un ambassadeur auprès de l'U.E.O.

Le texte de ces recommandations figure en annexe du présent rapport.

ANNEXE

**PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE DE L'U.E.O.
AU COURS DE SA 37^e SESSION ORDINAIRE**

RECOMMANDATION N° 497

**sur la sécurité européenne devant les menaces extérieures à
l'Europe – L'organisation de la paix et de la sécurité dans la
région méditerranéenne et le Moyen-Orient.**

L'Assemblée,

i) considérant que la crise occasionnée par l'agression de l'Irak contre le Koweït a aggravé, au Moyen-Orient, une situation déjà difficile, ce qui rend urgente une action de l'Europe en faveur de la solution des conflits au Moyen-Orient et de l'établissement d'un ordre de paix et de sécurité dans l'ensemble du bassin de la Méditerranée et du Moyen-Orient dans le respect des traditions culturelles et religieuses de chaque peuple ;

ii) se félicitant des initiatives arabes pour établir un système régional de sécurité et considérant que la réduction des tensions exige la coopération entre les pays de la région, le respect des droits de l'homme et la promotion d'un développement économique et social équilibré ;

iii) considérant qu'une conférence internationale est nécessaire pour résoudre les problèmes du Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité qui les concernent et approuvant l'intention manifestée le 8 avril 1991 par le Conseil européen de faire participer activement l'Europe au règlement des conflits du Moyen-Orient ;

iv) considérant que l'organisation d'une paix durable exige la mise en œuvre immédiate de la préparation d'une Conférence sur la paix et la sécurité en Méditerranée et au Moyen-Orient (C.S.C.M.) qui s'inspire de la C.S.C.E. et en adapte l'application aux réalités de la région méditerranéenne ;

v) considérant que la limitation des livraisons d'armements aux pays de la région implique un accord international associant les pays acquéreurs et les pays vendeurs pour fixer les niveaux d'armements des États de la région ;

vi) considérant que la prolifération de toutes les armes conventionnelles aussi bien que des armes de destruction massive, et notamment des armes chimiques, dans le bassin de la Méditerranée et au Moyen-Orient, constitue une grave menace pour la paix ;

vii) se félicitant de ce que l'U.E.O., après avoir contribué à l'application du blocus décidé par le Conseil de sécurité contre l'Irak, se soit chargée de coordonner l'action militaire entreprise pour secourir les réfugiés kurdes à la suite de la décision prise par le Conseil européen le 8 avril 1991.

Recommande au Conseil.

I

En vue de contribuer à la promotion de la paix au Proche et au Moyen-Orient et dans la mesure où cela s'avère nécessaire :

1. de poursuivre, dans tous les domaines relevant de sa compétence, l'action entreprise par le Conseil européen pour permettre à l'Europe de contribuer à l'instauration puis au maintien de la paix au Moyen-Orient et à la sécurité en Méditerranée, notamment en jetant les bases d'un système de coopération, de bon voisinage, de coresponsabilité et d'interdépendance entre tous les pays de la région dans le respect des droits de l'homme. Ce système rendra possible l'indispensable processus de développement économique et social susceptible de réduire les déséquilibres qui existent à présent entre ces États. Il assurera, d'autre part, le respect des droits légitimes de tous les peuples de la région, y compris ceux du peuple palestinien ;

2. de poursuivre la mise en œuvre des décisions du Conseil européen concernant l'aide humanitaire aux populations kurdes ;

3. de s'assurer dans toutes ses activités du concours du Secrétariat général ;

4. de charger le Comité des chefs d'état-major de l'U.E.O. :

a) de déterminer, dans le cas où elle serait demandée par les pays concernés ou décidée par le Conseil de sécurité de l'O.N.U., la nature de l'assistance militaire que les pays membres sont en mesure d'apporter, à l'heure actuelle, à la garantie des accords de paix qui pourraient intervenir au Moyen-Orient et de prévoir une coordination de cette assistance,

b) de veiller à une amélioration des moyens d'information, de communication et de transport dont disposent les États membres en vue de fournir, le cas échéant, une telle assistance,

c) de coordonner l'intervention des moyens militaires et autres utilisés à des fins pacifiques au profit des réfugiés de la région ;

5. de promouvoir la réalisation d'un accord général régissant la détention et le commerce des armes au Moyen-Orient et d'insister pour l'établissement d'une transparence du commerce des armes, grâce à un enregistrement des contrats et des ventes par les Nations unies ;

6. de promouvoir une entente entre les pays membres en vue de mettre fin ou au moins de réduire les livraisons d'armements aux pays du Moyen-Orient en vue de rendre possibles la paix et la stabilité ;

7. à cette fin, d'inviter l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O. :

a) à étudier l'évolution des armements de toutes natures au Proche-Orient,

b) à recueillir les informations que les pays membres lui fourniront sur les contrats d'armements qu'eux-mêmes ou leurs entreprises privées auraient conclus avec des pays de la région et sur les éventuels transferts de technologies susceptibles d'être utilisées pour la production d'armements et à s'assurer du respect des contrats par le certificat de destination finale,

c) à en faire rapport à l'Assemblée.

II

De contribuer à la préparation d'une Conférence sur la sécurité et la paix en Méditerranée et au Moyen-Orient en chargeant son Sous-groupe sur la Méditerranée d'élaborer les positions de l'Europe occidentale sur l'ensemble des questions relevant de la première corbeille, et notamment :

a) la non-prolifération de toutes catégories d'armes de destruction massive et l'interdiction de la production et de la détention des armes chimiques et bactériologi-

ques, première étape vers la création d'une zone où les armes atomiques, biologiques et chimiques seraient prohibées.

b) le contrôle du commerce des armements,

c) la limitation des armements conventionnels et sa vérification,

d) les mesures de confiance,

e) la création d'un centre de prévention des conflits.

III

D'annexer à son rapport annuel une information précise concernant les activités et les conclusions du Sous-groupe de travail sur la Méditerranée et les informations recueillies par la cellule chargée de l'étude des armements au Proche-Orient.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 4 juin 1991.

RECOMMANDATION N° 498
sur la crise du Golfe
Enseignements pour l'Union de l'Europe occidentale.

L'Assemblée,

i) félicitant le Conseil des ministres de l'U.E.O. au sujet des actions accomplies par les forces des États membres afin d'aider la coalition à résoudre la crise du Golfe et saluant notamment les initiatives prises par la présidence en exercice pour coordonner les activités de l'U.E.O. ;

ii) appuyant la prompt intervention du Conseil qui a contribué à fournir le soutien militaire nécessaire pour assurer assistance et protection aux réfugiés kurdes ;

iii) se félicitant de la décision de l'Allemagne de s'associer aux opérations U.E.O. de déminage actuellement en cours dans le Golfe ;

iv) convaincue qu'une présence maritime à long terme de l'U.E.O. dans la région du Golfe renforcerait considérablement les chances de préserver la paix et la stabilité dans la région ;

v) soutenant l'idée de réunions régulières de chefs d'état-major des pays de l'U.E.O. ;

vi) consternée du fait qu'il n'est nullement certain que les excellentes dispositions prises par la présidence en exercice du Conseil afin de coordonner les activités de l'U.E.O., tant dans la région du Golfe qu'entre les capitales et dans les cellules opérationnelles U.E.O., se poursuivent au-delà de la fin de juin ;

vii) convaincue que le moment est venu d'associer officiellement le Danemark, la Grèce, la Norvège et la Turquie, s'ils le souhaitent, aux travaux de l'U.E.O. ;

Recommande au Conseil,

1. d'établir, en coopération avec les Nations unies et, en particulier, avec les États du Golfe concernés, une présence maritime de l'U.E.O. dans la région du Golfe, conformément à l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié, les pays membres étant aussi nombreux que possible à fournir des moyens, au moins occasionnellement, afin de contribuer à préserver la paix et la stabilité dans la région et d'appuyer les efforts diplomatiques en ce sens ;

2. d'inviter les Gouvernements du Danemark, de la Grèce, de la Norvège et de la Turquie à s'associer de façon permanente aux travaux de l'U.E.O. à tous les niveaux et au sein de tous ses organismes ;

3. de demander aux chefs d'état-major de se réunir régulièrement et d'examiner la possibilité de coordonner les moyens nationaux afin de créer des forces d'action rapide de l'U.E.O. pour les opérations hors d'Europe ;

4. d'assurer la continuité, aussi longtemps que ce sera nécessaire, de la coordination par l'U.E.O. :

a) de l'application de l'embargo des Nations unies sur les armements, etc., à destination de l'Irak,

b) des opérations de déminage dans le Golfe,

c) de la protection de l'environnement, là où la menace écologique est utilisée comme arme,

d) du soutien aux opérations d'assistance et de protection des Kurdes,

à la fois sur place et entre les capitales, soit en transférant la totalité de ces tâches de Paris à Bonn avec le changement de présidence en exercice du Conseil le 1^{er} juillet 1991, soit en mandatant le secrétaire général, afin qu'il prenne les dispositions nécessaires.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 4 juin 1991.

RECOMMANDATION N° 500

sur les conséquences de l'évolution de l'Europe centrale et orientale pour la sécurité européenne.

L'Assemblée.

i) se félicitant de ce que les événements survenus à l'intérieur de l'Union soviétique n'aient pas modifié les orientations de sa politique extérieure ;

ii) se félicitant du soutien par l'Union soviétique de la cause de la paix et du droit devant le Conseil de sécurité des Nations unies lors de la crise provoquée par l'invasion du Koweït ;

iii) considérant que la signature de l'Accord C.F.E., si elle a été précédée par un redéploiement des forces armées soviétiques qui met l'Europe occidentale à l'abri d'une attaque par surprise, n'a toujours pas débouché sur une réduction massive du niveau des armements de l'Union soviétique ;

iv) considérant comme positif le vote du Soviet suprême favorable à la ratification de parties importantes de l'accord prévoyant la réunification de l'Allemagne ;

v) rappelant que le nouvel ordre international, dont les principes ont été affirmés par la Charte de Paris de novembre 1990, implique le maintien de la liberté d'expression pour tous et le respect des droits des minorités et exige un effort intense pour trouver les moyens pratiques de mettre en œuvre ces principes ;

vi) rappelant aussi que la Charte de Paris exprime de nouveaux principes et comporte des mesures concrètes en faveur du désarmement, de l'établissement d'un système européen de sécurité et, en particulier, la création d'un centre de prévention des conflits ;

vii) constatant la volonté manifestée par certains pays européens de réorienter leur politique intérieure et extérieure et de chercher les voies d'un rapprochement avec l'Europe occidentale ;

viii) constatant aussi avec une grande inquiétude la réapparition de conflits nationaux en Union soviétique et dans certains pays de l'Europe centrale et balkanique ;

ix) prenant acte des difficultés considérables qu'entraîne la réorientation de l'économie de l'ensemble des pays de ces régions et notamment de la demande d'aide économique présentée par l'Union soviétique à l'Occident, ainsi que du désir formulé par le président Gorbatchev de prendre la parole lors du prochain sommet des sept pays les plus industrialisés qui aura lieu du 15 au 17 juillet à Londres ;

x) considérant que le préambule et l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié ont donné pour vocation à l'U.E.O. de « prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe » sans limiter l'extension géographique de cette entreprise ;

xi) rappelant, d'autre part, que l'article IV du Traité de Bruxelles modifié invite l'U.E.O. à coopérer étroitement avec l'O.T.A.N. ;

xii) soulignant enfin que l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié ne limite pas aux pays membres la participation aux activités d'organes subsidiaires du Conseil et rappelant que le Conseil a fait appel, en certains cas, à la présence à ses réunions ministérielles de représentants de pays non membres de l'U.E.O. ;

xiii) se félicitant de la poursuite de ses échanges avec le Soviet suprême de l'Union soviétique et de la participation d'observateurs des Parlements de pays d'Europe centrale et orientale à ses sessions ;

xiv) considérant que les différentes organisations contribuant à la coopération en Europe participent à l'établissement de la sécurité de l'ensemble du continent européen ;

Recommande au Conseil :

1. de promouvoir, comme le prévoit la Charte de Paris et conformément aux recommandations de l'Assemblée, la négociation d'un second accord sur les armements conventionnels destiné à établir un réel équilibre des forces et des armements entre l'Union soviétique et le déploiement de l'Alliance atlantique en Europe, d'un second accord sur les mesures de confiance étendu aux trente-cinq pays participant à la C.S.C.E., ainsi que la création rapide du Centre de prévention des conflits, en Europe ;

2. d'examiner avec les démocraties d'Europe centrale ou orientale qui ont cessé d'être membres du Pacte de Varsovie, dans la mesure où elles le souhaitent, les conditions pour en faire des « pays associés » en leur permettant, dès à présent, de coopérer :

a) aux activités de l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O.,

b) aux organes de coopération européenne en matière d'armements,

c) à l'activité d'organes subsidiaires du Conseil dont l'objet serait de vérifier l'application des accords sur la limitation des armements conventionnels,

d) à toute activité du Conseil lui-même destinée à consolider la paix internationale en Europe ou hors de la zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord, et d'examiner avec ces pays, pour ceux qui le souhaitent, la levée des interdictions auxquelles ils sont soumis dans le cadre du Cocom ;

3. de favoriser un rapprochement de ces pays avec la Communauté et avec l'U.E.O. ;

4. d'examiner toute mesure à prendre pour assurer l'application de principes formulés par la C.S.C.E. à l'ensemble des pays européens, notamment pour ce qui concerne l'inviolabilité des frontières, compte tenu des exigences de la sécurité, du respect des droits de l'homme et de la coopération économique et sociale ;

5. de favoriser le développement des structures internationales prévues par le Document complémentaire à la Charte de Paris de la C.S.C.E. et, à cette fin, de soutenir l'institution d'une Assemblée parlementaire de la C.S.C.E. dans laquelle l'U.E.O. jouerait le rôle qui lui revient ;

6. de promouvoir une coopération entre l'ensemble des institutions participant à la sécurité de l'Europe, et notamment entre la C.S.C.E., l'O.T.A.N., la Communauté, le Conseil de l'Europe et l'U.E.O., et de prendre des initiatives pour y contribuer, en particulier dans le domaine des échanges d'informations et de documents.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 juin 1991.

RECOMMANDATION N° 501

sur les armements après le conflit du Golfe.

Les nouveaux besoins en matériel des forces armées restructurées.

L'Assemblée.

i) se félicitant de l'amélioration constante des relations entre les pays participants de la C.S.C.E. ;

ii) reconnaissant que le processus de détente politique, associé au retrait des troupes soviétiques du territoire des pays de l'Europe centrale et aux réductions de troupes et de matériel opérées dans le cadre de l'accord C.F.E., a réduit les risques affectant la sécurité en Europe centrale ;

iii) consciente de ce que la détérioration de la situation économique et l'aggravation de l'instabilité politique en Union soviétique et dans l'Europe de l'Est et du Sud-Est constituent un élément de risque pour la sécurité de l'Europe, que l'on ne saurait ignorer ;

iv) consciente de ce que, dans certaines régions de l'Europe de l'Est, la démocratisation récente a également mis en relief un certain nombre de problèmes ethniques, nationaux et économiques, créant ainsi l'instabilité ;

v) reconnaissant que la guerre du Golfe a été très différente des guerres passées, notamment du point de vue des nouvelles techniques utilisées, et qu'il convient d'en tirer les enseignements et les conséquences ;

vi) craignant que, pendant bien des années encore, le Proche et le Moyen-Orient ne restent une zone d'instabilité caractérisée notamment par l'accumulation de matériels militaires et mettent ainsi gravement en danger la sécurité de l'Europe et d'autres intérêts européens ;

vii) préoccupée du fait que les systèmes existants de renseignement et de surveillance n'aient pas été en mesure de fournir des informations suffisantes sur la concentration des forces avant l'invasion du Koweït, comme ce fut aussi le cas en Afghanistan, en 1979 ;

viii) alarmée par l'évolution de la technologie des missiles balistiques dans un certain nombre de pays de la Méditerranée comme du Proche et du Moyen-Orient ;

ix) n'ignorant pas que, par suite de contraintes institutionnelles, certains risques menaçant la sécurité ne peuvent pas être maîtrisés par l'O.T.A.N. en tant que telle mais que, dans certaines conditions, notamment lors des crises hors zone, l'U.E.O. peut jouer utilement un rôle complémentaire ;

x) convaincue qu'il faudra à l'U.E.O. des moyens opérationnels afin de donner à l'Europe une plus grande influence au sein de l'O.T.A.N. ainsi que la capacité de réagir, avec les États-Unis, aux événements mondiaux ;

xi) convaincue que la création d'une force européenne de réaction rapide destinée à intervenir en dehors de la zone O.T.A.N. serait à la fois logique et compatible avec les responsabilités de l'O.T.A.N. dans la défense du territoire qui lui correspond ;

xii) informée de la nouvelle structure, basée sur les principes de souplesse, de mobilité et de renfort, qui sera mise en place dans les forces alliées à la fois au niveau national et multinational ;

Recommande au Conseil,

1. de créer d'urgence un centre de l'U.E.O. pour l'interprétation des données satellitaires, première étape vers la création d'une agence européenne d'observation par satellite ;

2. d'analyser de façon approfondie les réductions des forces armées nationales, dès que l'Alliance atlantique sera parvenue à des décisions sur la future structure des forces alliées ;

3. de charger les chefs d'état-major des pays de l'U.E.O. d'examiner en détail les conséquences de la future structure des forces alliées et les enseignements à tirer de la guerre du Golfe du point de vue de la coopération militaire européenne, en vue d'étudier notamment :

a) la possibilité de créer un commandement des transports aériens stratégiques, doté d'une version militarisée de l'Airbus A-340 et opérant dans le cadre de l'U.E.O.,

b) la menace des missiles balistiques pour le flanc sud de l'Europe ainsi que l'éventualité d'établir par la suite un besoin commun à l'Europe dans le domaine de la défense antimissiles balistiques,

c) l'existence en Europe d'un besoin commun en matière d'armes tirées à distance et d'armes à guidage de précision.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 juin 1991.

RECOMMANDATION N° 502

sur la maîtrise des armements : réduction des forces et rôle des unités multinationales.

L'Assemblée,

i) consciente de ce que le redéploiement des forces soviétiques porte atteinte aux dispositions du Traité sur les armes conventionnelles en Europe, signé à Paris en novembre 1990, mais insistant sur la nécessité de respecter pleinement la lettre et l'esprit de cet accord international ;

ii) attendant avec impatience la conclusion d'une convention interdisant à l'échelle mondiale la fabrication, la possession et l'utilisation d'armes chimiques, assortie de méthodes de vérification appropriées ;

iii) insistant sur l'ouverture immédiate de pourparlers sur une réduction importante des armes nucléaires à courte portée ;

iv) déterminée à ce que la réglementation des ventes d'armes fasse l'objet d'un accord général, de préférence dans le cadre des Nations unies ;

v) constatant que des réductions non coordonnées des budgets de défense se poursuivent à un rythme accéléré dans la plupart des pays membres ;

vi) rappelant la nécessité de préserver la solidarité transatlantique à travers l'O.T.A.N. ;

vii) mettant l'accent sur l'édification, au sein de l'Alliance atlantique, d'un pilier européen, qui devrait regrouper tous les membres européens de l'O.T.A.N. désireux de s'y associer ;

viii) sachant que le Comité des chefs d'état-major de l'U.E.O. a déjà examiné la question de la création d'une force d'action rapide multinationale européenne et que le Comité militaire de l'O.T.A.N. a approuvé l'idée d'une force multinationale de réaction rapide de l'O.T.A.N. ;

ix) respectant la souveraineté de chaque pays membre ;

Recommande au Conseil,

1. d'encourager les pays membres à entamer le processus de ratification du Traité de Paris tout en restant fermes à l'égard de l'Union soviétique quant à la nécessité de se conformer tant à la lettre qu'à l'esprit de l'accord C.F.E. ;

2. d'encourager les pays membres à donner conjointement une impulsion à la Conférence des Nations unies sur le désarmement en vue de parvenir à l'adoption d'une convention interdisant à l'échelle mondiale la fabrication, la possession et l'utilisation d'armes chimiques, assortie d'un régime de vérification approprié ;

3. de mettre les services de l'Agence pour le contrôle des armements de l'U.E.O. à la disposition des Nations unies afin qu'elle puisse offrir ses conseils en ce qui concerne la vérification de l'interdiction faite à l'Irak de fabriquer des armes chimiques ;

4. de prier instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique d'engager les discussions promises sur une réduction importante des armes nucléaires à courte portée ;

5. de créer un registre des ventes d'armes par pays membres, de soutenir les initiatives européennes visant à assurer la transparence en ce domaine et de prier instamment le Conseil de sécurité des Nations unies d'entamer le processus de recherche d'un accord général sur la réglementation des ventes d'armes ;

6. d'engager des discussions au sein de l'U.E.O. sur les mesures de coordination nécessaires pour assurer le maintien d'un niveau de sécurité suffisant en Europe malgré les réductions apportées aux budgets de défense nationaux ;

7. d'exprimer son adhésion pleine et entière quant à la nécessité de préserver la solidarité transatlantique à travers l'O.T.A.N. et de souligner que le pilier européen de l'Alliance devrait regrouper tous les membres européens de l'O.T.A.N. désireux de s'y associer ;

8. de charger ses chefs d'état-major de commencer à étudier la création d'une structure de commandement multinational permanente, capable de planifier, de coordonner et d'exécuter les initiatives de l'U.E.O. entrant dans le cadre de l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 6 juin 1991.

RECOMMANDATION N° 503
portant réponse au rapport annuel du Conseil.

L'Assemblée.

considérant les parties du rapport annuel du Conseil traitant de sécurité et de défense ;

Recommande au Conseil,

1. de charger son Groupe des représentants des ministères de la Défense de mettre à l'étude les suggestions formulées dans le présent rapport concernant les unités multinationales et de lui en rendre compte ;

2. de fournir à l'Assemblée des comptes rendus plus complets des discussions qui ont lieu dans ses diverses instances et de communiquer prioritairement à l'Assemblée les informations relatives aux décisions qu'il prend ;

3. de charger l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O. d'établir des versions non classifiées de ses rapports et documents de travail et de les communiquer à l'Assemblée ;

4. de continuer de fournir à l'Assemblée des informations concernant les inspections effectuées par l'Agence pour le contrôle des armements de l'U.E.O..

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 6 juin 1971.

RECOMMANDATION N° 504
sur la révision du Traité de Bruxelles modifié.

L'Assemblée,

i) considérant que l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'U.E.O. ainsi que la réunification de l'Allemagne exigent une révision du Traité de Bruxelles modifié ;

ii) considérant que certaines clauses du Traité de Bruxelles modifié ne répondent plus aux exigences de la sécurité de l'Europe, mais constituent des entraves à une coopération harmonieuse des pays membres en matière de sécurité et de défense ;

iii) considérant que l'U.E.O. est appelée à prendre place, aux côtés de la Communauté et de la Coopération politique, dans une union européenne dont les compétences seraient étendues aux domaines de la sécurité et de la défense ;

iv) considérant que le Traité de l'Atlantique Nord demeure indispensable à la sécurité de l'Europe tout entière ;

v) considérant que le nouvel ordre de paix et de sécurité que la C.S.C.E. est en voie d'établir pour l'ensemble de l'Europe exige la manifestation d'une volonté collective des Européens de faire respecter les principes exprimés par la Charte de Paris ;

vi) considérant que l'U.E.O. demeure indispensable à toute action coordonnée des pays membres hors de la zone définie par le Traité de l'Atlantique Nord ;

Recommande au Conseil,

1. d'examiner sans attendre les révisions à opérer sur le Traité de Bruxelles modifié pour l'adapter aux circonstances nouvelles ;

2. à cette fin, de prendre en considération le projet de traité proposé par l'Assemblée dans les termes suivants :

Les Hautes Parties contractantes.

Étant résolues :

— à affirmer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que dans les autres principes proclamés par la Charte des Nations unies et par la Convention européenne des droits de l'homme ;

— à confirmer et à défendre les principes démocratiques, les libertés civiles et individuelles, les traditions constitutionnelles et le respect de la loi, qui forment leur patrimoine commun ;

— à resserrer, dans cet esprit, les liens économiques, sociaux et culturels qui les unissent déjà ;

— à coopérer loyalement et à coordonner leur efforts pour constituer en Europe une base solide pour l'économie européenne ;

— à se prêter mutuellement assistance, conformément à la Charte des Nations unies et aux dispositions adoptées par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, pour assurer la paix et la sécurité internationales et faire obstacle à toute politique d'agression ;

— à prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ;

— à associer progressivement à leurs efforts d'autres États s'inspirant des mêmes principes et animés des mêmes résolutions ;

Décidées à mener de front leur action pour organiser l'intégration de leurs économies, leur coopération en matière économique, sociale et culturelle, leur légitime défense collective, ainsi que l'organisation de la sécurité et de la coopération de l'ensemble des pays européens.

Sont convenues des dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER (1)

Convaincus de l'étroite solidarité de leurs intérêts et de la nécessité de s'unir pour leur permettre de jouer pleinement le rôle qui leur revient pour l'organisation d'un nouvel ordre de paix et de sécurité en Europe, ainsi que pour le maintien de la paix et le développement économique et social dans le monde, les Hautes Parties contractantes coordonneront leur action dans les différentes organisations contribuant à la réalisation de ces objectifs.

La coopération stipulée à l'alinéa précédent, et qui s'exercera notamment par le Conseil prévu à l'article VI, ne fera pas double emploi avec l'activité des autres organisations dans lesquelles les Hautes Parties contractantes sont ou seront représentées et n'entravera en rien leurs travaux, mais apportera au contraire l'aide la plus efficace à l'activité de ces organisations.

ARTICLE II (2)

Dans l'exécution du Traité, les Hautes Parties contractantes et tous organismes créés par Elles dans le cadre du Traité coopéreront étroitement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Sans s'interdire toute préparation à d'éventuelles actions militaires qui leur paraîtrait nécessaire, le Conseil et les organes qui lui sont subordonnés veilleront à éviter tout double emploi avec les organes civils et militaires de l'O.T.A.N. et à entretenir un échange permanent d'informations et d'avis avec eux.

ARTICLE III (3)

Au cas où l'une des Hautes Parties contractantes serait l'objet d'une attaque armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres.

ARTICLE IV (4)

Toutes les mesures prises en application de l'article précédent devront être immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. Elles seront levées aussitôt que le Conseil de sécurité aura pris les mesures nécessaires pour maintenir ou rétablir la paix ou la sécurité internationales.

Le présent traité ne porte pas atteinte aux obligations résultant pour les Hautes Parties contractantes des dispositions de la Charte des Nations unies. Il ne sera pas interprété comme affectant en rien le pouvoir et le devoir du Conseil de sécurité, en vertu de la Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

ARTICLE V (5)

Les Hautes Parties contractantes déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'aucun des engagements en vigueur entre elles ou envers des États tiers n'est en opposition avec les dispositions du présent traité.

Elles ne concluront aucune alliance et ne participeront à aucune coalition dirigée contre l'une d'entre elles.

ARTICLE VI (6)

1. En vue de poursuivre une politique de paix, de renforcer leur sécurité, de promouvoir l'unité, d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ainsi qu'une coopération plus étroite entre elles et avec les autres organisations européennes, les Hautes Parties contractantes au Traité de Bruxelles créent un Conseil pour connaître des questions relatives à l'application du traité.

2. Ce Conseil est dénommé : « Conseil de l'Union de l'Europe occidentale » ; il est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence ; il constituera tous organismes subsidiaires qui pourraient être jugés utiles ; il pourra inviter à participer à certaines de ses activités ou à celles d'organes qu'il aura constitués tout pays adhérant aux principes énoncés dans le préambule du présent traité dont la coopération lui semblerait utile. Il pourra lui accorder un statut de pays associé à l'Union de l'Europe occidentale.

3. A la demande de l'une d'entre elles ou du Conseil européen, ou à la demande de l'Assemblée, le Conseil de l'U.E.O. sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties contractantes de se concerter sur toute mise en cause de la sécurité et de la coopération en Europe, ou de l'application des conventions touchant à la limitation des armements ainsi que sur toute situation pouvant constituer une menace pour la paix, en quelque endroit qu'elle se produise.

4. Le Conseil prend à l'unanimité les décisions pour lesquelles une autre procédure de vote n'aura pas été ou ne sera pas convenue.

ARTICLE VII (7)

Le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale présentera à une Assemblée de représentants des puissances du Traité de Bruxelles désignés selon les mêmes critères que les représentants à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe un rapport annuel sur ses activités.

ARTICLE VIII (8)

Fidèles à leur détermination de ne régler leurs différends que par des voies pacifiques, les Hautes Parties contractantes conviennent d'appliquer entre elles les dispositions suivantes :

Les Hautes Parties contractantes régleront, pendant la durée de l'application du présent traité, tous les différends visés par l'article 36, alinéa 2, du Statut de la Cour internationale de justice, en les portant devant la Cour, sous les seules réserves que chacune d'entre elles a faites en acceptant la clause de juridiction obligatoire, et pour autant qu'elle les maintiendrait.

Les Hautes Parties contractantes soumettront d'autre part à une procédure de conciliation tous différends autres que ceux visés à l'article 36, alinéa 2, du Statut de la Cour internationale de justice.

En cas de différends complexes dont certains éléments relèvent de la conciliation et d'autres du règlement judiciaire, chaque partie au différend aura le droit de demander que le règlement par la voie judiciaire des éléments juridiques du différend précède la procédure de conciliation.

Les stipulations qui précèdent ne portent pas atteinte aux dispositions ou accords applicables instituant toute autre procédure de règlement pacifique.

ARTICLE IX (9)

Les Hautes Parties contractantes pourront décider, de commun accord, après consultation de l'Assemblée par le Conseil, d'inviter tout autre État à adhérer au présent traité aux conditions qui seront convenues entre elles et l'État invité.

Tout État ainsi invité pourra devenir partie au traité par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Gouvernement belge.

Ce Gouvernement informera les autres Hautes Parties contractantes du dépôt de chaque instrument d'adhésion.

ARTICLE X (10)

Le présent traité sera ratifié et les instruments de ratification seront déposés aussitôt que faire se pourra auprès du Gouvernement belge.

Il sera considéré comme entré en vigueur à la date du dépôt du dernier instrument de ratification des Accords de Paris de 1954 et restera en vigueur pendant cinquante ans. A l'expiration des cinquante ans, chaque Haute Partie contractante aura le droit de mettre fin au traité, en ce qui la concerne, à condition d'adresser une déclaration à cet effet au Gouvernement belge avec préavis d'un an.

Le Gouvernement belge informera les Gouvernements des autres Hautes parties contractantes du dépôt de chaque instrument de ratification ainsi que de chaque déclaration de dénonciation.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 6 juin 1991.

-
- (1) Texte amende.
 - (2) Ancien article IV amende.
 - (3) Ancien article V modifié en français.
 - (4) Ancien article VI.
 - (5) Ancien article VII.
 - (6) Ancien article VIII modifié.
 - (7) Ancien article IX modifié.
 - (8) Ancien article X.
 - (9) Ancien article XI modifié.
 - (10) Ancien article XII.

RECOMMANDATION N° 506 (1)
sur l'Europe devant la crise yougoslave (2).

L'Assemblée,

i) déplorant la constante aggravation de la guerre civile qui déchire la Yougoslavie ;

ii) considérant que la poursuite de cette guerre met en danger la paix dans l'ensemble de l'Europe ;

iii) considérant qu'il appartient à l'U.E.O., en vertu de l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles modifié, de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la restauration de la paix en Yougoslavie ;

iv) se félicitant de ce que la Communauté et les Etats membres ont fait appel au Conseil de l'U.E.O. pour la mise en œuvre des aspects militaires de la politique définie par les Douze ;

v) considérant que l'engagement de la Communauté européenne, en accord avec la C.S.C.E. et ensuite avec le soutien du Conseil de sécurité, a permis la convocation de la Conférence pour la paix de La Haye, à laquelle participent toutes les parties au conflit, et qui peut aboutir à une solution politique de la crise yougoslave ;

vi) déplorant cependant que la coordination entre l'U.E.O. et la Communauté européenne n'ait pas permis d'aboutir encore à un véritable et durable cessez-le-feu, prélude au retour à la paix en Yougoslavie ;

vii) exprimant l'espoir que la mission confiée à Lord Carrington aboutisse dans de brefs délais ;

viii) se félicitant de ce que le Conseil ait dûment informé l'O.T.A.N. et la C.S.C.E. des résultats de ses réunions, mais déplorant qu'il ait négligé d'en informer l'Assemblée ;

Recommande au Conseil,

1. de promouvoir sans délais des mesures efficaces pour faire respecter l'embargo sur toutes livraisons d'armements à la Yougoslavie décidé par la Résolution 713 du Conseil de sécurité ;

2. de procéder immédiatement à la préparation d'une éventuelle exécution de chacune des différentes options envisagées le 30 septembre pour contribuer au respect d'un cessez-le-feu, du jour où il deviendra effectif ;

3. de renforcer son organisation et ses capacités d'intervention pour assurer la sécurité de l'Europe et d'insister auprès du Conseil de sécurité et auprès de la C.S.C.E. afin qu'un mandat supplémentaire soit donné à l'U.E.O. pour faciliter le retour à la paix ;

4. de continuer à associer des pays européens susceptibles d'y contribuer à toute action appropriée, pour assurer le cessez-le-feu et la paix dans l'affaire yougoslave ;

5. d'user de tous les moyens appropriés pour faire pression sur les parties au conflit pour assurer le succès de la Conférence de La Haye sur la paix en Yougoslavie ;

6. de continuer à informer l'O.T.A.N. et la C.S.C.E. de ses décisions ;

7. d'informer sans délais l'Assemblée des résultats de chacune de ses réunions ministérielles.

(1) Adoptée par le Comité des présidents le 15 octobre 1991 en application de l'article 14, paragraphe 2, du Règlement.

(2) Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Goerens au nom de la Commission politique (Document 1283).

RECOMMANDATION N° 508
sur les relations extérieures de l'U.E.O.
L'élargissement de l'U.E.O.

L'Assemblée,

i) considérant que les bouleversements survenus depuis 1989 en Europe centrale et orientale obligent à réexaminer l'organisation de la sécurité de l'ensemble de l'Europe, et notamment de l'Europe occidentale ;

ii) constatant que le rôle de l'U.E.O. dans l'organisation de la sécurité européenne doit être redéfini dans le contexte du processus d'une politique communautaire et dans celui d'une adaptation de la stratégie de l'O.T.A.N. à la nouvelle situation en Europe et dans le monde ;

iii) considérant que l'accession de nouveaux pays au Traité de Bruxelles modifié devrait être envisagée après que le rôle de l'U.E.O. aura été défini ;

iv) constatant que les neuf pays membres sont unanimes à considérer que l'Alliance atlantique demeure et doit demeurer le cadre essentiel de la défense occidentale en Europe ;

v) considérant que l'O.T.A.N. n'est pas actuellement en mesure d'agir directement hors de la zone définie par le Traité de l'Atlantique Nord, ni de répondre efficacement à certaines menaces sur la paix en Europe centrale ou orientale, mais rappelant qu'il est essentiel que les mesures prises par l'U.E.O. pour répondre à ces menaces conduisent, conformément à l'article IV du Traité de Bruxelles modifié, à garantir la cohésion euro-américaine ;

Recommande au Conseil,

1. d'explorer et d'amorcer les meilleurs mécanismes possibles de coopération avec les pays européens qui le souhaitent, tout en considérant que, dans les circonstances actuelles, il ne serait pas prudent d'inviter formellement des pays non membres de l'Alliance atlantique à adhérer au Traité de Bruxelles modifié par application de son article XI ;

2. d'encourager les pays européens qui le souhaiteraient et qui rempliraient les conditions nécessaires à participer à celles des activités et des institutions de l'U.E.O. qui ne mettent pas en jeu l'application des articles IV et V du traité, mais intéressant la mise en œuvre de l'article VIII ;

3. de se préparer à inviter les autres pays européens à coopérer avec les membres de l'U.E.O. à des actions diplomatiques ou militaires destinées au maintien de la paix en Europe ;

4. de procéder, préalablement à tout engagement de forces au titre de l'U.E.O., à des consultations avec l'O.T.A.N. pour assurer le bon fonctionnement de l'Alliance atlantique.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 2 décembre 1991.

RECOMMANDATION N° 509
sur l'activité du Conseil de l'U.E.O.

L'Assemblée,

i) satisfaite de ce que l'U.E.O. ait permis à l'Europe de prendre une part active à l'application des mesures décidées par le Conseil de sécurité pour établir un nouvel ordre de paix au Moyen-Orient ;

ii) constatant avec satisfaction que le Conseil a entrepris de fournir à la Communauté les moyens dont elle peut avoir besoin pour une éventuelle action en faveur de la paix en Yougoslavie ;

iii) constatant avec satisfaction que le Conseil a développé, au cours de l'année, les moyens dont disposent les Gouvernements pour coordonner leur action dans les domaines qui relèvent des compétences propres à l'U.E.O. ;

iv) considérant que les différentes propositions concernant l'avenir de la sécurité européenne qui ont été présentées à la Conférence intergouvernementale attribuent toutes un rôle considérable à l'U.E.O., à la fois comme pilier de l'Alliance atlantique et comme organisation militaire des Douze ;

v) se félicitant de ce que les présidences en exercice successives de la France et de l'Allemagne aient réalisé des progrès importants dans ces domaines ;

vi) se félicitant de ce que, lors de sa réunion ministérielle de Vianden, le 27 juin 1991, le Conseil ait pris d'utiles décisions pour adapter l'U.E.O. aux nouvelles exigences de la sécurité européenne ;

vii) regrettant cependant que le Conseil, au niveau du Conseil permanent, n'applique que de façon restrictive les obligations que lui impose l'article IX du Traité de Bruxelles modifié, notamment :

a) en s'abritant derrière des considérations formalistes pour ne pas répondre à l'Assemblée, comme il l'a fait fréquemment et notamment dans ses réponses aux recommandations n° 479 et 490 et à la question écrite n° 288,

b) en prenant des libertés à l'endroit des faits, comme ce fut le cas à plusieurs reprises dans les réponses aux recommandations n° 490 et 494 et dans la première partie de son trente-septième rapport annuel,

c) en se réfugiant dans les généralités et le flou, comme il l'a fait dans sa réponse à la recommandation n° 492,

d) en s'affranchissant des obligations que lui impose le Traité de Bruxelles modifié, comme il l'a fait dans ses réponses aux recommandations n° 490 et 491 et aux questions écrites n° 289 et 290 ;

viii) regrettant, d'autre part, que l'opinion demeure insuffisamment informée de l'activité de l'U.E.O. ;

Recommande au Conseil,

1. d'examiner sans tarder les adaptations de l'U.E.O. rendues nécessaires par la transformation de l'Europe, par le développement de la politique extérieure et de sécurité de la Communauté européenne et par la réorganisation de l'O.T.A.N. et d'informer l'Assemblée de ses conclusions, mais de ne pas abandonner à d'autres institutions qu'à l'U.E.O. les décisions concernant l'application du Traité de Bruxelles modifié, ainsi qu'il semble envisager de le faire dans sa réponse à la recommandation n° 490 ;

2. de mettre sur pied sans délai le Centre d'interprétation satellitaire de l'U.E.O. et de définir rapidement les conditions d'un développement des capacités de l'Europe en matière de satellites d'observation ;

3. d'étudier avec soin, en consultation avec l'O.T.A.N., les structures de commandement susceptibles de permettre l'emploi de forces affectées à l'O.T.A.N. ou aux commandements nationaux des États membres pour des missions définies par l'U.E.O., en tirant les leçons de l'expérience acquise lors de la crise du Golfe et à propos de la question yougoslave ;

4. d'étudier les propositions faites par les États-Unis et par l'Union soviétique, en octobre 1991, en matière de désarmement, en vue de dégager les exigences de la sécurité européenne et de faire en sorte que l'Europe joue un rôle beaucoup plus actif dans le domaine du désarmement ;

5. de définir les domaines dans lesquels une association de pays non membres de l'U.E.O., notamment de la Turquie, de la Grèce, de la Norvège et de certains pays de l'Europe centrale, à des activités du Conseil ou d'organes subsidiaires du Conseil pourrait être envisagée ;

6. de ne pas négliger l'application de l'article IX du Traité de Bruxelles modifié, qui fait de l'Assemblée un organe essentiel de l'U.E.O., et à cette fin :

a) de veiller à répondre de façon pertinente aux recommandations et aux questions écrites de l'Assemblée, et notamment :

i) de ne pas prendre prétexte de ce que l'Assemblée, insuffisamment informée par lui, n'est pas toujours en mesure de libeller ses dispositifs dans des termes qui lui paraissent pertinents pour lui opposer des fins de non-recevoir,

ii) de veiller à ne pas accréditer des assertions peu conformes à la réalité,

iii) de veiller à ce que les textes français et anglais de ses réponses correspondent aussi précisément que possible,

iv) de fournir des réponses suffisamment précises et détaillées aux recommandations précises et détaillées,

v) de respecter le droit fondé par le Traité de Bruxelles modifié, aussi bien dans ses décisions que dans ses réponses à l'Assemblée ;

b) afin de permettre un véritable dialogue entre le Conseil et l'Assemblée, de veiller :

i) à ce que ses réponses aux recommandations parviennent à l'Assemblée à temps pour qu'elle puisse les étudier pour la session suivant l'adoption des recommandations, soit dans les trois mois qui suivent leur communication au Conseil,

ii) à ce que ses réponses aux questions écrites parviennent à l'Assemblée dans des délais raisonnables,

iii) à ce que ses rapports semestriels parviennent à l'Assemblée dans les trois mois suivant la fin de chaque semestre ;

c) de transmettre à l'Assemblée ceux des documents de réflexion, des rapports, des propositions qui lui sont soumis et qui ne sont pas couverts par le secret, ainsi que le font normalement les autorités de la Communauté européenne en faveur du Parlement européen et ainsi qu'il l'a fait le 22 février pour le document de travail que lui avait présenté le secrétaire général ;

d) d'informer l'Assemblée des progrès réalisés par l'étude portant sur le développement par l'Europe d'un moyen de transport stratégique, maritime et aérien ;

e) de faire connaître à l'Assemblée la nature et l'objet du groupe militaire sur la Yougoslavie installé à Metz ;

f) d'appliquer sa propre décision du 13 novembre 1989 concernant l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O. ;

- i) en communiquant à l'Assemblée « les résultats des travaux non classifiés de l'Institut », y compris des « documents de réflexion sur des sujets ponctuels » et les « comptes rendus des séminaires qu'il organise »,**
- ii) en ne s'opposant pas à ce que l'Institut fournisse à l'Assemblée des avis sur des questions d'actualité ;**

7. de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la décision à laquelle tous les Gouvernements ont donné leur accord de fixer à Bruxelles le siège du Conseil permanent, ainsi que de prévoir la constitution de cet organe par les représentants permanents des pays membres auprès de la Communauté européenne ;

8. de charger le Secrétariat général de préparer et de diffuser auprès de la presse un bulletin périodique d'information sur l'activité de l'U.E.O..

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 3 décembre 1991.

RECOMMANDATION N° 510

sur l'industrie de défense en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Pologne.

L'Assemblée.

i) consciente de ce qu'une profonde réforme économique est actuellement en cours en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Pologne, désignées ci-après sous le nom de pays du Triangle, pour les faire passer d'une économie à planification centrale à une économie de marché ;

ii) reconnaissant que les pays du Triangle ont été obligés, dans le cadre du Pacte de Varsovie désormais aboli, de mettre sur pied une importante industrie de défense produisant une quantité considérable d'armements et de matériels et employant plusieurs centaines de milliers de personnes ;

iii) consciente de ce que les marchés traditionnellement ouverts aux exportations de cette industrie, c'est-à-dire principalement les alliés de l'ancien Pacte de Varsovie et les pays du tiers-monde appartenant, à l'époque, à la sphère d'influence de l'Union soviétique, se sont effondrés pratiquement du jour au lendemain ;

iv) se rendant compte qu'à la suite des accords de désarmement, de réductions budgétaires sévères et d'une restructuration des forces armées nationales le marché intérieur de l'industrie de défense des pays du Triangle s'est lui aussi réduit de façon radicale, entraînant immédiatement des conséquences néfastes pour les niveaux de production de cette industrie ;

v) consciente de ce qu'un chômage massif touchant de nombreux établissements industriels de défense des pays du Triangle conduira à un effondrement total des régions où ces industries sont seules génératrices d'activité économique et constituent le fondement de l'édifice social et culturel ;

vi) reconnaissant que la reconversion au sens strict, dans la mesure où elle implique la transformation totale ou partielle d'industries travaillant pour la défense en industries orientées vers le marché civil, dépendra principalement des initiatives privées ;

vii) comprenant que les pays du Triangle, après plus de quarante ans de dépendance et de soumission totale souhaitent légitimement disposer d'une capacité de défense autonome liée au maintien d'une assise industrielle destinée à la défense nationale ;

viii) consciente de ce que les pays du Triangle se sont engagés à cesser leurs exportations d'armements à destination des zones de tension et des organisations terroristes ;

ix) reconnaissant que les pays du Triangle devront progressivement adapter leurs forces armées et leurs matériels de défense à leurs nouveaux besoins de sécurité et à leur futur rôle dans un cadre de sécurité européenne élargi ;

x) convaincue que, dans un avenir rapproché, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne deviendront membres à part entière de la Communauté européenne et seront simultanément intégrées à un futur système européen de sécurité et de défense ;

xi) n'ignorant pas que les ministres de la défense des pays membres du Groupe européen indépendant de programmes (G.E.I.P.) ont récemment pris l'initiative de contacts appropriés entre, d'une part, le G.E.I.P. et, d'autre part, l'Union de l'Europe occidentale et la Communauté européenne qui élaborent actuellement la future architecture européenne de sécurité ;

xii) convaincue que l'instance européenne qu'est le G.E.I.P. constitue pour les pays du Triangle un cadre idéal leur permettant de commencer à harmoniser leurs besoins opérationnels et leurs calendriers de remplacement de matériels tout en leur offrant, grâce à un programme de recherche militaire concerté au niveau européen et à des programmes rentables de production de matériels de défense, la possibilité d'adapter leur industrie de défense affaiblie à la nouvelle conjoncture et de la faire participer aux initiatives de coopération européennes ;

xiii) rappelant que, malgré une libéralisation considérable du régime de contrôle des exportations du Cocom, en particulier vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Pologne, ces pays figurent encore parmi les pays proscrits par le Cocom ;

Recommande au Conseil,

1. de demander d'urgence des négociations entre le Cocom et la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne afin de supprimer, le plus tôt possible, ces pays de la liste des pays proscrits ;

2. d'encourager la participation de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de la Pologne aux activités du Groupe européen indépendant de programmes ((G.E.I.P.) en tant que cadre idéal permettant de se familiariser avec les procédures d'acquisition propres aux forces armées assujetties à un contrôle démocratique, notamment en vue de leur donner accès :

a) aux réunions régulières des fonctionnaires des Gouvernements ou « sessions européennes des responsables d'armements », organisées dans le but d'échanger des informations relatives au fonctionnement des organismes chargés de l'acquisition d'armements,

b) aux travaux de la Commission I, ce qui les aiderait à harmoniser leurs besoins en matière d'équipements avec d'autres pays européens et à définir d'éventuels projets de coopération ;

3. de prier tous les pays membres de répondre positivement à toute demande de conseils concernant le recyclage, l'acquisition de nouvelles techniques, la reconversion, l'aide à accorder aux travailleurs indépendants et la mise sur pied de petites entreprises, ainsi que la manière d'attirer de nouvelles industries et de créer des possibilités d'emplois grâce à l'établissement de « zones favorisant l'entreprise ».

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 3 décembre 1991.

RECOMMANDATION N° 511
sur l'Union européenne face aux évolutions
en Europe centrale et orientale.

L'Assemblée,

i) constate que les événements survenus au cours de l'été 1991 tant en Union soviétique qu'en Yougoslavie, s'ils ne mettent pas directement en danger la sécurité des pays membres de l'U.E.O., accroissent notablement les risques qui pèsent sur la sécurité de l'Europe ;

ii) elle espère que la réunion du Conseil européen à Maastricht permettra de réaliser une étape décisive vers la coopération de l'U.E.O. et de la Communauté dans le cadre d'une union européenne.

iii) elle se félicite de ce que les différentes propositions présentées à la Conférence intergouvernementale sur la politique extérieure et la sécurité, ainsi que les décisions prises à Rome par le Conseil de l'Atlantique Nord, tendent à renforcer le rôle confié à l'U.E.O. pour assurer le maintien de la paix dans l'Europe tout entière ;

iv) elle renouvelle l'avis donné par le Comité des présidents au Conseil des ministres de l'U.E.O. et à la Conférence intergouvernementale, selon lequel « le contrôle parlementaire des mesures par lesquelles l'U.E.O. prend en charge les nouvelles responsabilités de l'Europe en matière de sécurité et de défense doit demeurer la mission de l'Assemblée de l'U.E.O. Cette assemblée est, en effet, composée de délégations des parlements nationaux dont les attributions à cet égard sont inchangées » ;

v) elle considère que le Traité de Bruxelles modifié fournit plus que jamais, dans la circonstance actuelle, la base juridique d'une coopération européenne dans les domaines de la défense et de la sécurité et elle regrette que le Conseil n'ait encore consenti à lui donner aucune indication sur les orientations qu'il entend donner à la révision de ce Traité ;

vi) elle constate avec satisfaction que le Conseil a entrepris, lors de sa réunion du 18 novembre, de mettre sur pied des organes opérationnels répondant à certaines des exigences qu'impliquent les responsabilités nouvelles de l'U.E.O. ;

vii) elle se félicite de ce que l'O.T.A.N. ait pris des décisions destinées à renforcer la C.S.C.E. et qu'elle ait entrepris d'organiser un dialogue permanent avec l'ensemble des pays qui étaient membres du Pacte de Varsovie et de ce que le Conseil ait décidé une action parallèle ;

viii) elle constate aussi que la Hongrie, la Pologne et la République fédérative tchèque et slovaque ont entrepris, dans tous les domaines, une action cohérente qui conduit à les associer à l'Europe occidentale, mais aussi que ces pays expriment de sérieuses inquiétudes pour leur sécurité ;

ix) elle rappelle l'urgence d'une mise en œuvre de sa Recommandation n° 506 sur « l'Europe devant la crise yougoslave ».

Recommande donc au Conseil,

1. de se réunir au niveau ministériel, au lendemain de la réunion du Conseil européen à Maastricht, pour préparer l'adaptation de l'U.E.O. à la situation nouvelle créée par les décisions prises par le Conseil de l'Atlantique Nord à Rome et par la réunion de Maastricht, notamment pour ce qui concerne :

a) l'organisation et le commandement de forces de l'U.E.O. destinées à la défense de l'Europe, ainsi que leur coordination avec l'O.T.A.N.,

b) l'organisation et le commandement d'éventuelles actions rapides de l'U.E.O. hors de la zone O.T.A.N. ou dans le cadre des décisions de l'O.N.U. ou de la C.S.C.E.,

c) la nécessaire révision du Traité de Bruxelles modifié,

d) la définition des rôles respectifs du G.E.I.P. et d'une future Agence européenne d'armements de l'U.E.O.,

e) le déplacement à Bruxelles du Conseil permanent et du Secrétariat général pour favoriser la mise en œuvre de la part de compétences qui revient à l'U.E.O. dans les décisions de politique extérieure et de sécurité de l'Union européenne et pour développer la coopération entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N., selon les lignes tracées par l'Avis du Comité des présidents du 26 mars 1991 ;

2. d'offrir sans délais à la Hongrie, à la Pologne et à la République fédérative tchèque et slovaque :

a) de participer aux réunions du Conseil où seraient abordées les questions touchant à la sécurité de l'Europe centrale et orientale,

b) de s'associer à l'activité du Centre satellitaire de l'U.E.O. pour tout ce qui concerne la vérification de l'accord C.F.E.,

c) la possibilité de participer aux activités du G.E.I.P. et à toutes formes de coopération européenne en matière d'armements ;

3. d'offrir à la Hongrie et à tout pays qui en ferait la demande formelle l'envoi d'observateurs militaires, en territoire hongrois, dans la zone frontalière de la Yougoslavie, afin de prendre acte de toute nouvelle violation du territoire ou de l'espace aérien hongrois par des belligérants yougoslaves ;

4. de prendre sans tarder les mesures militaires et navales nécessaires pour faire respecter l'embargo sur certaines livraisons à la Yougoslavie et aux Républiques yougoslaves décidé par les Douze, le 8 novembre ;

5. de réaliser, dans les meilleurs délais, la coordination des opérations humanitaires en faveur des populations civiles yougoslaves et de leur protection navale ;

6. d'établir la coopération nécessaire entre les pays membres en vue de la participation à une force de maintien de la paix en Yougoslavie, dès que les conditions la légitimant seront réunies, sous l'égide des Nations unies.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 4 décembre 1991.

RECOMMANDATION N° 512

sur une organisation opérationnelle pour l'U.E.O. La crise yougoslave.

L'Assemblée.

- i) rappelant sa Recommandation n° 506 sur l'Europe et la crise en Yougoslavie ;
- ii) se félicitant de la série d'initiatives prises par le Conseil de l'U.E.O. afin de contribuer à soutenir les démarches incessantes en vue de l'introduction d'une paix durable en Yougoslavie ;
- iii) félicitant le Conseil, notamment, d'avoir pris rapidement des mesures afin de mettre au point les diverses possibilités d'action d'une force de maintien de la paix de l'U.E.O., et en particulier la France de mettre à la disposition du Groupe interarmées d'étude de plans de circonstance les installations nécessaires à Metz pour permettre à ce dernier de travailler efficacement ;
- iv) se réjouissant que certains pays membres soient disposés à participer aux opérations visant à mettre en place des couloirs humanitaires et que des bâtiments italiens et français participent déjà à l'évacuation des enfants et des blessés ;
- v) soutenant les efforts déployés par les pays membres de l'U.E.O. dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies en faveur d'une résolution concernant les opérations de maintien de la paix en Yougoslavie et soulignant que ces mêmes pays sont disposés à fournir un soutien pratique à ces opérations, après avoir communiqué aux Nations unies les détails des plans de circonstance déjà mis au point par l'U.E.O. ;
- vi) rappelant l'avertissement selon lequel le stationnement de forces de maintien de la paix ne doit pas consacrer la prise d'un territoire par la force ;
- vii) convaincue que l'œuvre accomplie par l'U.E.O. ces trois dernières années en créant les structures opérationnelles *ad hoc* nécessaires pour apporter des solutions pratiques à divers événements imprévus augure favorablement des tâches nouvelles et importantes qui incomberont bientôt à l'organisation ;
- viii) considérant que les différentes propositions concernant l'organisation future de la sécurité européenne attribuent toutes un rôle opérationnel décisif à l'U.E.O. aussi bien en tant que pilier européen de l'Alliance atlantique que comme dimension de défense pour la future union européenne ;
- ix) convaincue que l'U.E.O. doit être rationalisée et ses organes regroupés ;
- x) soulignant l'importance d'attribuer des structures opérationnelles appropriées, ainsi qu'un budget réaliste à toutes les composantes de l'U.E.O. ;

Recommande au Conseil.

1. de poursuivre ses efforts afin de trouver une solution pacifique à la crise yougoslave tout en soutenant les initiatives que continuent de prendre la Communauté européenne, la C.S.C.E. et les Nations unies ;
2. de faire tous les préparatifs nécessaires afin de garantir que les forces appropriées seront prêtes à participer aux opérations de maintien de la paix, de préférence sous l'égide des Nations unies, si les conditions requises sont réunies, tout en insistant sur les dispositifs de commandement et de conduite des opérations, les règles d'engagement, les télécommunications, le renseignement et la logistique ;

3. d'encourager tous les Etats membres à participer aux opérations humanitaires, qu'elles qu'aient pu être par le passé les limites imposées aux actions se déroulant hors des zones traditionnelles, les pays de l'U.E.O. devant donner l'exemple de la solidarité ;

4. de charger le Groupe interarmées d'étude de plans de circonstance d'examiner de toute urgence les moyens les plus efficaces :

a) d'immobiliser au sol tous les avions à l'intérieur de l'espace aérien yougoslave,

b) d'utiliser au mieux les contre-mesures électroniques,

c) d'imposer des embargos efficaces sur les armements et le pétrole à tous les belligérants yougoslaves (allant même jusqu'à aider à contrôler les frontières terrestres en offrant de détacher des policiers et/ou des douaniers dans les pays tiers) ;

et de communiquer les conclusions de ces études aux Nations unies et à d'autres organes, selon le cas ;

5. compte tenu de l'expérience acquise dans les crises du Golfe et de la Yougoslavie et sachant que l'U.E.O. aura un rôle précis à jouer en tant qu'organisation opérationnelle complémentaire de l'Alliance atlantique et de la Communauté européenne, de prendre les mesures préliminaires nécessaires afin :

a) de déplacer le siège du Conseil permanent à Bruxelles et d'attribuer un double mandat aux membres du Conseil permanent, en composant celui-ci soit de représentants permanents de l'O.T.A.N., soit de représentants permanents de la Communauté européenne, soit des deux à la fois,

b) de constituer un état-major chargé de la planification, comme l'a demandé instamment l'Assemblée dans sa Recommandation n° 502 et de faire en sorte qu'il maintienne un lien avec l'Alliance atlantique et la Communauté européenne,

c) d'inviter les Etats-Unis et le Canada à nommer un ambassadeur auprès de l'Union de l'Europe occidentale,

d) de constituer un groupe consultatif militaire composé de neuf experts détachés pour des périodes de durée normale, afin de faire bénéficier le secrétariat général des connaissances de spécialistes dont il a besoin dans le domaine militaire et d'assurer une liaison régulière avec les ministères de la Défense des pays membres ;

6. de donner l'impulsion politique et militaire nécessaire à tout ce qui précède :

a) en convoquant une réunion extraordinaire du Conseil après Maastricht,

b) en convoquant une nouvelle réunion des chefs d'état-major de l'U.E.O. au début de l'année prochaine ;

7. d'aider les quatre pays (France, Allemagne, Belgique et Espagne) qui ont décidé de constituer un corps d'armée européen, qui sera basé à Strasbourg, à développer des idées afin que cette unité soit compatible avec les propositions concernant une force d'action rapide européenne ;

8. de faire en sorte que les dispositions nécessaires soient prises en ce qui concerne :

- le commandement, la conduite des opérations, les communications et le renseignement,

- les transports,

- la logistique,

- la standardisation, dans la mesure du possible ou, tout au moins, l'interopérabilité des équipements utilisés par les unités multinationales,

- les acquisitions en commun (par exemple en établissant des liens avec le G.E.I.P. et l'Eurogroupe) ;

9. de chercher à développer des systèmes de télécommunications par satellites militaires dans le cadre de l'U.E.O., comme l'a suggéré le ministre français de la Défense, M. Joxe, les 6 et 7 novembre 1991, et d'associer des pays non membres tels que le Canada et la Norvège (qui ont déjà fait part de leur intérêt) non seulement à

ce projet, mais aussi au Centre d'interprétation de données satellitaires et de formation, ainsi qu'à l'étude sur un système européen d'observation spatiale ;

10. d'examiner la possibilité d'organiser une contribution concertée des pays de l'U.E.O. pour les secours en cas de catastrophes, la maîtrise de la pollution, la protection de l'héritage culturel et la gestion des crises en général, garantissant ainsi une utilisation optimale des connaissances techniques de l'organisation.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 4 décembre 1991.

RECOMMANDATION N° 513

sur les négociations sur la maîtrise des armements. Nouvelles initiatives pour l'U.E.O.

L'Assemblée,

i) consciente des changements touchant à la paix et à la sécurité qui sont intervenus au cours des dernières années en Europe, qui ont entraîné de grands progrès dans les accords de désarmement et offrent désormais des possibilités sans précédent de réduction accrue dans tous les types d'armements ;

ii) constatant l'importance des accords réalisés à ce jour en ce qui concerne la réduction des armements nucléaires et conventionnels, le contrôle et la vérification de l'interdiction de certaines armes de destruction massive ;

iii) satisfaite des propositions de réduction radicale des armes nucléaires, qui ont été formulées récemment par les présidents Bush et Gorbatchev et qui constituent une grande avancée dans ce domaine, à la fois des points de vue qualitatif et quantitatif ;

iv) se félicitant de la réduction des armements nucléaires approuvée par l'O.T.A.N. au cours de sa récente réunion de Taormine ;

v) persuadée néanmoins que les principes rappelés dans la Plate-forme de La Haye demeurent essentiels pour la défense européenne ;

vi) convaincue que le Traité C.F.E. fera date dans la limitation de ces armements et souhaitant que ce traité soit ratifié à brève échéance par tous les pays ;

vii) considérant qu'il existe de nouvelles perspectives de développement du désarmement conventionnel dans le cadre de la C.S.C.E. et de l'Alliance atlantique ;

viii) reconnaissant les efforts déployés dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève en vue de l'interdiction totale des armes chimiques et biologiques ;

ix) consciente du fait que l'U.E.O. a un rôle important à jouer à la fois pour soutenir le processus de désarmement et pour prendre des initiatives en vue de sa réalisation concrète ;

x) résolue pour sa part à débattre en permanence les questions concernant la maîtrise des armements, en coordination avec toutes les instances compétentes,

Recommande au Conseil,

1. de contribuer par son action au progrès de toutes les initiatives de paix et de détente qui sont prises actuellement, en particulier en appuyant les projets de désarmement et de maîtrise des armements ;

2. d'agir de façon permanente en faveur d'un consensus entre les pays membres au sujet du désarmement, en vue de rapprocher les positions, d'harmoniser les législations et de prendre des mesures communes de réduction et de maîtrise des armements, y compris des mesures assurant la réglementation et la transparence des ventes d'armes ;

3. de veiller à ce que l'organisation de la paix au niveau européen et national se conforme toujours davantage à des critères quantitatifs et qualitatifs en matière de défense pour parvenir aux minima raisonnables ;

4. de soutenir avec enthousiasme les propositions Bush-Gorbatchev de réduction des armes nucléaires, ainsi que les efforts destinés à éviter leur prolifération, conformément aux termes énoncés dans le Traité de non-prolifération, et à obtenir l'interdiction des essais nucléaires ;

5. d'élaborer et de soutenir une politique de dissuasion nucléaire minimale qui tienne compte des récents changements mais protège les intérêts européens ;

6. de continuer à faire pression en faveur de l'interdiction de la production, du déploiement et de la vente d'armes chimiques et biologiques ;

7. d'appuyer de façon résolue le Traité C.F.E. en insistant auprès des Etats membres pour qu'ils le ratifient dans les meilleurs délais et que l'U.E.O. montre ainsi l'exemple dans ce domaine ;

8. de donner une impulsion aux accords de vérification afin qu'il soit possible d'établir des régimes et des programmes de vérification acceptés par tous les Etats membres ;

9. de veiller à ce que le centre d'interprétation des données satellitaires s'intègre au processus de vérification qui serait mis en place ;

10. de mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour que l'U.E.O. participe de façon coordonnée, en particulier avec l'Alliance atlantique, ainsi qu'avec les autres organismes compétents, à l'échange d'informations nécessaire et à la mise au point de projets de désarmement.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 décembre 1991.

RECOMMANDATION N° 514

sur les négociations sur la maîtrise des armements.
Nouvelles initiatives pour l'U.E.O.

L'Assemblée,

i) se félicitant des résultats positifs obtenus par le Conseil des ministres de l'U.E.O. lors de sa réunion tenue à Bonn, le lundi 18 novembre 1991, à savoir :

a) la décision d'établir le Centre de l'U.E.O. d'interprétation de données satellitaires et de formation à Torrejon, en Espagne, à compter du 1^{er} janvier 1992,

b) et celle de constituer en 1992 un groupe d'étude qui sera basé en France, afin d'examiner s'il sera nécessaire et souhaitable de mettre au point, à moyen et à long terme, un système européen d'observation spatiale ;

ii) se réjouissant que le Conseil ait pris à cœur un si grand nombre de recommandations précédentes de l'Assemblée sur la vérification de la maîtrise des armements et approuvant vivement le communiqué du 18 novembre à ce sujet :

« Les ministres ont pris note des progrès accomplis sur les programmes de coopération entre les États membres pour la vérification des accords de désarmement. A cet effet, ils ont souligné le lien entre la coopération spatiale et la vérification des accords de désarmement, y compris du Traité F.C.E.,

« Les ministres ont noté avec approbation les mesures préparatoires prises pour créer des équipes d'inspection multinationales dans le cadre de l'application du régime de vérification stipulé par le Traité F.C.E. Les ministres ont approuvé les règles de coopération pour les équipes multinationales. Ils ont décidé de prendre en compte, lors de leurs délibérations futures, la possibilité d'une coopération avec l'ensemble des États membres de la C.S.C.E.

« Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis depuis la reprise des négociations « ciel ouvert » à Vienne qui permettent d'en espérer l'aboutissement d'ici à la réunion de suivi d'Helsinki. Les ministres continuent d'estimer très importante l'intensification de la recherche de solutions d'un bon rapport coût/efficacité pour la mise en œuvre d'un accord "ciel ouvert". »

iii) tenant compte du nouveau concept stratégique défini par l'O.T.A.N. à sa réunion de Rome, ainsi que de ses conséquences, et souhaitant vivement la poursuite d'une coopération concrète entre les États membres de l'U.E.O. afin de traiter tous les aspects de la maîtrise des armements et du désarmement ;

iv) préoccupée cependant par le fait que les pays ne se sont pas suffisamment concertés, au niveau international, sur le problème particulier de la maîtrise de la pollution, ce qu'il convient désormais de faire de toute urgence pour garantir que la destruction des armes conventionnelles et nucléaires ne présentera aucun danger ;

v) se félicitant de toutes les démarches en vue d'un renforcement du régime de contrôle de la technologie des missiles, et notamment de la volonté récemment proclamée par la République populaire de Chine de se soumettre à ses dispositions,

Recommande au Conseil,

I. de soutenir le nouveau concept stratégique de l'Alliance atlantique et de montrer que l'U.E.O., en tant que pilier européen, est prête à relever les défis actuels en présentant sa propre initiative sur la maîtrise des armements, ce qui ferait la preuve de nos importantes capacités dans les domaines politique, juridique et technique ;

2. d'encourager les participants aux négociations de Vienne sur les forces conventionnelles à parvenir à des conclusions qui seraient présentées à Helsinki en mars 1992 ;

3. d'exhorter les pays membres et les autres États parties à la C.S.C.E., d'une part à accorder davantage d'attention aux problèmes d'environnement liés à la destruction des armes conventionnelles et nucléaires, d'autre part à étudier les moyens d'éviter ce type de pollution éventuelle et à faire connaître leurs conclusions, assurant ainsi une plus grande transparence dans cet important domaine ;

4. de s'employer activement, non seulement à obtenir des progrès en ce qui concerne la vérification, l'observation par satellite, les équipes d'inspection multinationales et le régime « ciel ouvert », mais aussi à favoriser un plus grand respect du régime de contrôle de la technologie des missiles.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 décembre 1991.

RECOMMANDATION N° 515

sur les armements et équipements d'une force européenne d'action rapide.

L'Assemblée,

i) informée de la décision prise par les ministres de la Défense de l'O.T.A.N. de créer une force multinationale de réaction rapide destinée au commandement allié en Europe ;

ii) informée de la déclaration sur la sécurité et la défense européennes publiée conjointement par l'Italie et le Royaume-Uni le 4 octobre, qui recommande la création d'une force de réaction européenne par les membres de l'U.E.O. ;

iii) informée de l'initiative prise par la France et l'Allemagne le 14 octobre concernant la sécurité et la défense dans le cadre de l'Union européenne, qui recommande la constitution d'unités militaires relevant de l'U.E.O. ;

iv) convaincue de l'existence d'une tendance irréversible conduisant l'Europe à prendre davantage de responsabilités politiques sur la scène internationale dans le cadre d'une union politique ;

v) reconnaissant qu'une union politique dotée d'une politique de sécurité commune implique également une identité européenne plus forte en matière de défense dans la perspective à long terme d'une politique de défense commune ;

vi) n'ignorant pas que le budget de défense américain est déjà, et sera encore, à l'avenir, soumis à des restrictions considérables et que, par conséquent, les forces armées européennes pourront de moins en moins compter sur les équipements américains ;

vii) reconnaissant que les pays membres de l'U.E.O. seront obligés de fournir toute la gamme des équipements nécessaires à une force européenne de réaction rapide pour qu'elle soit opérationnelle et efficace, notamment une capacité autonome de transport aérien stratégique et tactique ;

viii) n'ignorant pas que les programmes d'acquisition d'équipements majeurs sont des projets à long terme qui nécessitent de quinze à vingt années pour être concrétisés,

Recommande au Conseil,

1. de charger le Comité des chefs d'état-major de l'U.E.O. d'examiner de toute urgence les contributions possibles de tous les pays membres qui sont convenus de participer à une future force européenne d'action rapide afin d'harmoniser rapidement les armements et les équipements de cette force ;

2. de demander instamment au Groupe des représentants des ministères de la Défense de poursuivre résolument son étude sur une capacité européenne de transport maritime et aérien en examinant également la possibilité de mettre en place, dans le cadre de l'U.E.O., un commandement européen pour les transports aériens stratégiques.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 décembre 1991.